

13029/C

ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

RAPPORT

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

10 JANVIER 1920 — 28 FÉVRIER 1935

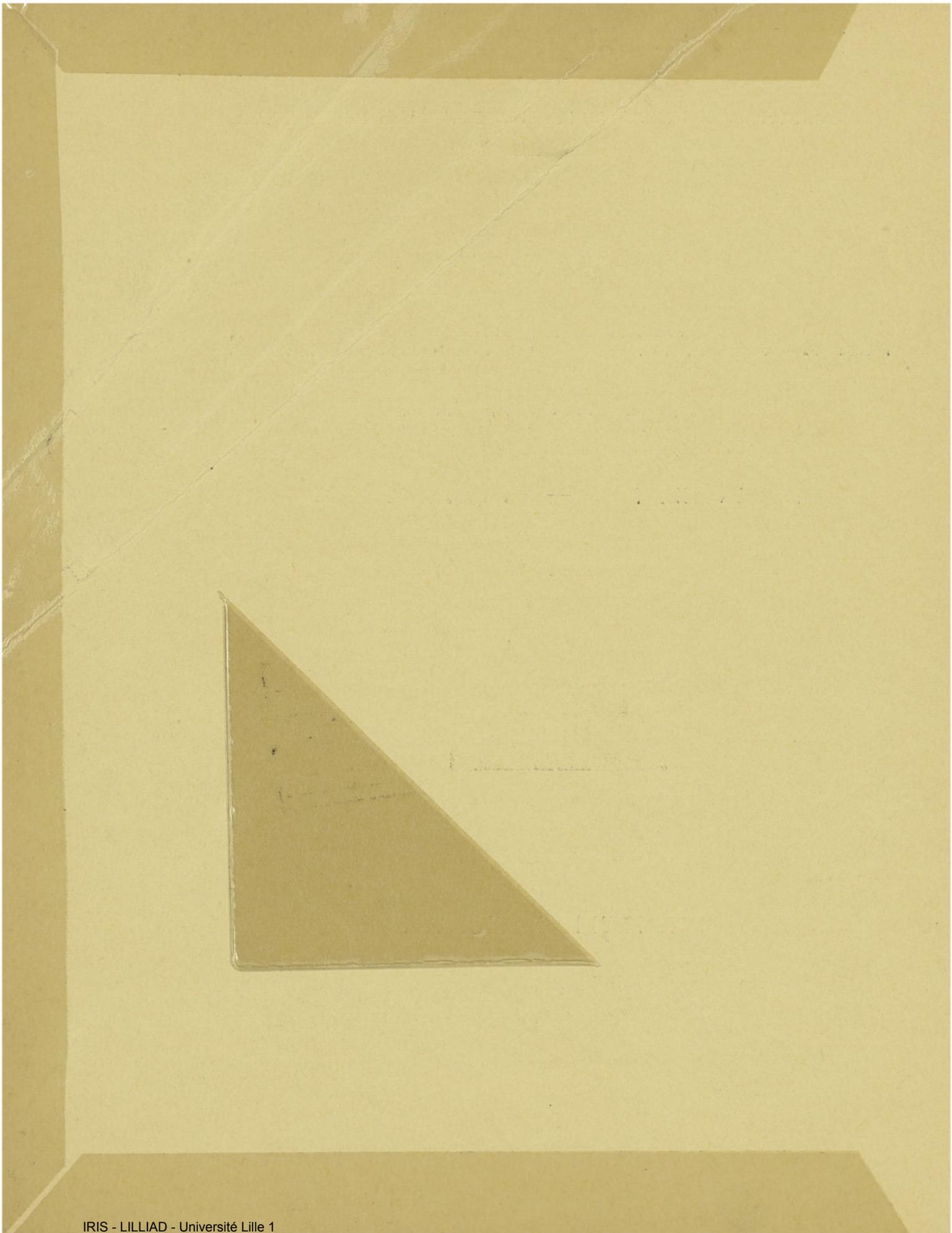


PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1936





ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE.

ALLOCUTION

PRONONCÉE

PAR M. DE PEYSTER,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINES DE LA SARRE,

LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

TENUE LE 28 NOVEMBRE 1935 À PARIS,

16, BOULEVARD RASPAIL.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Avec l'adoption du Rapport sur l'ensemble de sa gestion, notre Conseil a achevé la mission que le Gouvernement lui avait confiée.

Avant que nous ne nous séparions définitivement, permettez-moi de dire toute l'émotion que je ressens à voir se terminer ainsi la collaboration confiante et amicale qui, pour quelques d'entre nous, évoque des souvenirs vieux déjà de dix-sept ans.

C'est pour notre Conseil un heureux privilège, au moment où prennent fin ses travaux, que de compter encore dans son sein la plupart des ouvriers de la première heure.

C'est un de nos collègues, M. SIEGLER, qui, en décembre 1918, est allé au nom des autorités militaires françaises recevoir des autorités allemandes le contrôle des Mines Domaniales de la Sarre.

C'est un autre de nos collègues, M. DAUM, qui fut d'abord avec lui et ensuite après lui chargé d'assurer ce contrôle.

Lorsque, par la ratification du Traité de Versailles, ces mines furent pour quinze ans devenues françaises, ce furent encore deux de nos collègues, M. DEFLINE et M. GUILLAUME, qui exercèrent successivement les fonctions de Directeur général.

Cette continuité dans la politique, affirmée encore par le fait qu'à M. DEFLINE, Directeur des Mines au Ministère des Travaux publics, devait succéder à notre Conseil



M. GUILLAUME qui lui succéda ensuite comme Directeur général des Mines de la Sarre, a eu les plus heureuses conséquences et on ne peut que regretter qu'elle n'ait pas été appliquée en d'autres domaines.

Dès l'occupation du Territoire de la Sarre, le Gouvernement de M. CLEMENCEAU s'était préoccupé de la politique qui devrait être suivie si ce territoire nous était rattaché.

Une commission fut instituée auprès du service des affaires alsaciennes, lorraines et sarroises que j'avais alors l'honneur de diriger au Ministère des Finances. La présidence en fut confiée à M. COURTIN, Président de Chambre à la Cour des Comptes, qui en a conduit les travaux avec l'autorité, l'indépendance et la compétence qui ont caractérisé sa belle carrière.

Tous les aspects du problème furent examinés, les rapports étant confiés aux experts les plus compétents : M. VIGNON, Ministre plénipotentiaire, pour les questions politiques; M. BOLLEY, Directeur général des Douanes, pour les questions douanières; MM. DEFLINE et FRANTZEN, Directeur et Directeur-adjoint des Mines, pour les questions minières; M. Robert MASSON, Directeur général du Crédit Lyonnais, pour les questions bancaires; M. Louis MARTIN, alors Commissaire en Rhénanie, aujourd'hui Directeur général du Crédit National, pour toutes les questions intéressant les valeurs mobilières; mon collaborateur et ami DE MOUY, aujourd'hui Directeur général de la Société Générale, pour les questions monétaires...

Ces rapports furent, par les soins du Ministre des Finances, adressés à la Présidence du Conseil.

J'ai su, depuis, par MM. RAULT, Arthur FONTAINE, MAUCLERÉ... qu'on n'en avait rien fait. Aucun de ceux à qui fut confiée la tâche d'organiser les services du Territoire de la Sarre n'a su que par moi l'existence même de la commission d'études et des travaux auxquels, pendant plus de six mois, avaient collaboré les hommes les plus compétents. Aucun d'eux n'a pu avoir connaissance des rapports qu'elle avait établis.

Les questions ont été étudiées au fur et à mesure qu'elles se présentaient, sans le secours de la précieuse documentation que la commission avait réunie.

Cette erreur, je suis heureux de le reconnaître, n'a pas été commise par le Ministère des Travaux publics.

Dès la signature du Traité de Versailles, une commission restreinte fut chargée d'élaborer le statut provisoire de la future administration française des Mines Domaniales et cette commission ne comprenait que des membres de la Commission d'études qui venait d'achever ses travaux : MM. DEFLINE et FRANTZEN pour le Ministère des Travaux publics, MM. DENOIX, DE MOUY et moi-même pour le Ministère des Finances. Nous n'eûmes qu'à mettre au point le rapport préparé par la Commission d'études.

Bien mieux, lorsque la France eut pris possession des mines, le 13 janvier 1920,

ce furent ceux mêmes qui avaient élaboré le statut provisoire qui furent chargés de l'appliquer. M. DEFLINE comme Directeur général, M. FRANTZEN comme Directeur du contrôle, moi-même comme représentant du Ministère des Finances au Conseil où j'eus comme successeurs M. DE MOUY, puis M. DENOIX.

Ce statut, qui dans notre esprit ne devait être appliqué qu'à titre d'essai, est, comme vous le savez, resté jusqu'à la fin le statut des Mines Domaniales, le Parlement n'ayant jamais voté le projet de loi qui avait été déposé sur le bureau de la Chambre dès le mois de novembre 1919.

Cette précarité de l'administration des Mines Domaniales, jointe à l'incertitude de sa situation financière, — la Commission des Réparations s'était de son côté dissoute en 1930 sans avoir fixé la valeur des mines dont la connaissance pouvait seule permettre d'établir un bilan exact —, n'a pas été au début sans gêner nos services financiers et comptables. On s'est à la longue si bien arrangé de toutes ces incertitudes qu'on a fini par en oublier l'existence. Mais les historiens de l'avenir, pour autant qu'ils s'intéresseront à nos travaux, ne pourront manquer de s'étonner qu'au cours des quinze années qu'a duré l'exploitation française des Mines de la Sarre, on n'ait pu obtenir de décision sur des points aussi importants.

Lorsque notre Conseil fut constitué à la fin de 1919, il comprenait, si je ne m'abuse, six des membres qui sont aujourd'hui réunis autour de cette table : M. PICQUENARD, M. GAUTHIER, M. DREUX, M. DE PEYERIMHOFF, M. DEFLINE et moi-même, dont seuls d'ailleurs les quatre premiers ont siégé ici sans interruption. Il devait être présidé par un membre du Gouvernement et la plupart de ses membres étaient en même temps membres d'un conseil que devait présider le même représentant du Gouvernement et dont la tâche était de s'occuper de toutes les questions politiques que soulevait le régime spécial du Territoire de la Sarre. Ainsi devait être assurée une liaison dont l'absence s'est fait assez fâcheusement sentir dans les années qui ont précédé le plébiscite.

Mais M. André TARDIEU qui, négociateur des clauses du Traité de Versailles relatives à la Sarre, avait accepté de diriger les travaux des deux conseils, ayant jugé de son devoir, lorsqu'il quitta le Gouvernement, de résigner cette double présidence qu'il n'avait en fait exercée qu'une fois, le conseil politique ne fut plus jamais réuni et le lien fut rompu qu'on avait voulu créer entre notre conseil et le département des Affaires Étrangères.

Comme vous le savez, le choix du nouveau Gouvernement se porta, pour présider notre Conseil, sur M. Arthur FONTAINE, que secondait M. MAUCLERE.

Nul n'était mieux qualifié que M. FONTAINE, Inspecteur général des Mines et Président du Bureau International du Travail, pour assumer une tâche qui apparaissait alors extrêmement délicate. Sa parfaite connaissance de toutes les questions minières,

économiques et ouvrières lui donnait une autorité qu'on sentait à peine, si exquise était sa courtoisie. Et nul non plus n'était mieux qualifié pour le seconder que M. MAUCLERE, grand administrateur et, comme lui, grand serviteur du pays, un des organisateurs de la victoire.

Mais si importante que fut à ce moment la situation du Conseil, il n'eut rien pu faire s'il n'avait eu ce rare bonheur de trouver, pour la partie réellement délicate et difficile de sa tâche, la collaboration des hommes les plus remarquables que put fournir l'administration française, si riche cependant en hommes de valeur.

A vous, Messieurs, qui les avez connus, qui les avez vus à l'œuvre, qui pouvez témoigner de leurs efforts et de leur réussite, je ne me donnerai pas le ridicule d'exposer leurs titres et de chanter leurs louanges.

Je n'essaierai pas davantage de rechercher ce qui peut revenir à chacun dans cette réussite.

De M. SIEGLER et de M. DAUM, à qui est revenue la tâche de collaborer avec l'Administration allemande et de préparer le travail de l'Administration française, de M. DEFLINE à qui a incombé la responsabilité d'organiser les services et d'instituer une politique technique et une politique commerciale, de M. GUILLAUME qui, après avoir de Paris collaboré comme Directeur au Ministère des Travaux publics à l'effort de la première heure, a connu à Sarrebruck les difficultés de la dernière, ayant à lutter à la fois contre les effets d'une crise économique générale sans précédent et contre ceux d'une crise locale aggravée par les événements politiques et l'approche du plébiscite, nous dirons seulement que tous ont bien mérité du pays.

S'il ne m'est pas possible de rappeler les noms de tous ceux qui les ont aidés dans cette tâche dont ils peuvent être fiers, eux-mêmes m'en voudraient de ne pas citer au moins celui de notre collègue M. GALLIOT, leur successeur à la Direction des Mines, qui les a soutenus avec tant de compétence et une si parfaite loyauté et celui de M. RASPAIL qui a partagé avec M. GUILLAUME les responsabilités de la période la plus critique et assure aujourd'hui la liquidation des services de l'ancienne Administration française.

Je suis certain d'être l'interprète fidèle de votre pensée en leur adressant, ainsi qu'à leurs collaborateurs, l'expression de la reconnaissance affectueuse et émue du Conseil.

Le Conseil ne saurait non plus oublier l'aide que lui ont apportée les contrôleurs financiers, collaborateurs précieux de la Direction générale, dont les rapports précis et impartiaux ont permis au Conseil de suivre au jour l'évolution de la situation financière, de même que les études si claires et documentées de son dévoué et éminent secrétaire M. STOUVENOT, lui ont permis d'approuver en toute connaissance de cause les programmes de travaux neufs et les marchés qui lui étaient soumis.

A cet hommage aux efforts heureux de nos collaborateurs qui ont été durement à la peine, mais à qui revient l'honneur de la réussite, je vous demande la permission,

Messieurs, de joindre l'assurance de ma profonde gratitude pour la manière dont tous ici vous avez rendu possible et facile une tâche à laquelle mes travaux antérieurs m'avaient mal préparé.

Mes remerciements vont tout particulièrement à nos quatre doyens qui ont été les témoins fidèles de l'œuvre accomplie par la France en Sarre et les conseillers précieux des présidents et directeurs successifs de l'Administration française des Mines domaniales, — à M. de PEYERIMHOFF, dont je sais par eux que les avis toujours si autorisés étaient aussi écoutés de mes prédécesseurs qu'ils l'ont été de moi-même, — à MM. DREUX, PICQUENARD et GAUTHIER, dont le Conseil a toujours suivi — et il n'a eu qu'à s'en louer, — les sages directions dans les questions techniques, ouvrières et scolaires.

Si, à la fin de notre tâche, nous ressentons aujourd'hui quelque mélancolie que tous ces efforts n'aient pas gagné à la France les cœurs allemands de la Sarre, nous n'en éprouvons pas moins une grande fierté que, grâce au labeur silencieux de quelques grands Français, le nom de la France soit aujourd'hui honoré et respecté dans ce pays où demeurera, pour témoigner de leurs efforts, l'œuvre relatée dans le rapport que vous venez d'approuver.

Le Gouvernement, qui a toujours trouvé dans notre Conseil le concours et les avis pour lesquels il l'avait constitué, a tenu à reconnaître la part qui lui revenait dans l'œuvre accomplie au cours des quinze années écoulées.

M. le Ministre des Travaux publics a bien voulu confier à M. le Directeur des Mines et à moi-même l'agréable mission de vous remercier au nom du Gouvernement, pour la collaboration que vous lui avez apportée.

Il est particulièrement reconnaissant à ceux que sollicitaient d'autres tâches souvent écrasantes, d'avoir sacrifié une partie de leur temps, au détriment même de leurs intérêts, à l'œuvre nationale à laquelle il les avait conviés.

Il est également reconnaissant à nos collègues, représentants des organisations ouvrières, du concours loyal qu'ils lui ont apporté et des conseils souvent si utiles qu'ils lui ont donné.

Nous avons travaillé ici en parfaite harmonie, sans autre souci que celui de l'intérêt général.

Le Gouvernement le sait. Il vous en remercie. Je lui suis reconnaissant de m'avoir chargé de vous le dire en son nom.

M. Durieux, Inspecteur général des Mines (23 octobre 1919—1^{er} novembre 1925).

M. Lasserre, Inspecteur général des Mines (1^{er} novembre 1925—23 novembre 1935).

M. de Carpi, Directeur général des Chemins de fer (23 octobre 1919—30 avril 1925).

M. Scawon, Directeur général des Chemins de fer (1^{er} mai 1925—3 mars 1929).

PRÉSIDENTS ET MEMBRES

DU CONSEIL PROVISOIRE DES MINES DOMANIALES DE LA SARRE

DU 23 OCTOBRE 1919 AU 28 NOVEMBRE 1935.

PRÉSIDENTS.

Nommés par le Président du Conseil des Ministres.

- M. André TARDIEU, Ministre des Régions libérées (23 octobre 1919—10 janvier 1920).
- M. Arthur FONTAINE, Inspecteur général des Mines, Conseiller d'État, Directeur du Travail (10 janvier 1920—décédé le 2 septembre 1931).
- M. MAUCLERE, Contrôleur général de l'Armée, Président par intérim (3 septembre 1921—30 avril 1932).
- M. DE PEYSTER, Inspecteur général des Finances (1^{er} mai 1932—28 novembre 1935).

MEMBRES.

Représentants du Ministre des Travaux Publics.

- M. DEFLINE, Directeur des Mines (23 octobre 1919—10 janvier 1920).
- M. GUILLAUME, Directeur des Mines (10 janvier 1920—3 mai 1928).
- M. GALLIOT, Directeur des Mines (4 mai 1928—28 novembre 1935).

- M. MAUCLERE, Contrôleur général de l'Armée (23 octobre 1919—décédé le 6 octobre 1933).
- M. LIPMANN, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Directeur du Personnel, de la Comptabilité et de l'administration générale (23 novembre 1933—28 novembre 1935).

- M. DOUGADOS, Inspecteur général des Mines (23 octobre 1919—1^{er} novembre 1925).
- M. CHESNEAU, Inspecteur général des Mines (2 novembre 1925—28 novembre 1935).

- M. DU CASTEL, Directeur général des Chemins de fer (23 octobre 1919—30 avril 1925).
- M. SCHWOB, Directeur général des Chemins de fer (1^{er} mai 1925—3 mars 1929).

- M. GRIMPRET, Directeur général des Chemins de fer (4 mars 1929-29 décembre 1933).
M. BOUTET, Directeur général des Chemins de fer et des Routes (30 décembre 1933-28 novembre 1935).

Représentant du Ministre des Finances.

- M. DE PEYSTER, Inspecteur des Finances (23 octobre 1919-27 avril 1923).
M. DE MOUY, auditeur à la Cour des Comptes, suppléant.
M. DENOIX, Directeur du Budget et du Contrôle Financier (27 avril 1923-15 septembre 1925).
M. FARNIER, Inspecteur des Finances, suppléant.
M. COYNE, Directeur adjoint du Budget et du Contrôle Financier (16 septembre 1925-28 novembre 1935).

Représentant du Ministre du Commerce et de l'Industrie.

- M. DEDET, Sous-Directeur au Ministère du Commerce et de l'Industrie (23 octobre 1919-3 août 1923).
M. DELAMARCHE, Inspecteur général du Crédit (4 août 1923-13 mars 1934).
M. PINEAU, Directeur de l'Office des Combustibles Liquides (14 mars 1934-28 novembre 1935).

Représentant du Ministre du Travail.

- M. ARTHUR FONTAINE (23 octobre 1919-10 janvier 1920).
M. PICQUENARD, Sous-Directeur du Travail (10 janvier 1920-28 novembre 1935).

Représentant du Ministre des Affaires Étrangères.

- M. PAUL GAUTHIER, Ministre plénipotentiaire, Sous-Directeur au Ministère des Affaires Étrangères (23 octobre 1919-28 novembre 1935).

Membres nommés par le Ministre des Travaux Publics.

Consommateurs de houille :

- M. DREUX, Directeur de la Société des Aciéries de Longwy, Président de la Chambre de Commerce de Nancy (23 octobre 1919-28 novembre 1935).
M. PETSCHÉ, Administrateur délégué de la Compagnie Parisienne de distribution d'électricité (23 octobre 1919-démissionnaire le 25 avril 1932).
M. SIEGLER, Administrateur de la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage (10 juin 1932-28 novembre 1935).

Exploitants des mines de houille :

- M. CUVELETTE, Directeur général de la Société des Mines de Lens (23 octobre 1919—démissionnaire de 14 février 1926).
- M. MORIN, Directeur de la Société Houillère de Liévin (15 février 1926—21 février 1931).
- M. DE PEYERIMHOFF, Administrateur de la Société des Mines de houille de Blanzly (23 octobre 1919—28 novembre 1935).

Ouvriers ou anciens ouvriers français des Mines de houille.

- M. DEGREAUX, Membre du Conseil d'Administration de la Caisse Autonome de retraites des ouvriers mineurs (23 octobre 1919—décédé le 31 mai 1925).
- M. ROSSY, Secrétaire général du Syndicat des ouvriers mineurs du bassin d'Anzin (23 juillet 1925—28 novembre 1935).
- M. GOMOT, Membre du C. A. de la C. A. R. O. M. (23 octobre 1919—décédé le 13 août 1933).
- M. VIGNE, Secrétaire général de la Fédération Nationale des travailleurs du sous-sol (6 septembre 1933—28 novembre 1935).

Représentant du Groupement des Français ayant des intérêts dans la Sarre (siège créé par décret du 31 décembre 1926).

- M. PUECH, Président du Groupement des Français ayant des intérêts dans la Sarre (7 janvier 1927—décédé le 8 mars 1932).
- M. DAUM, Président du Groupement des Français ayant des intérêts dans la Sarre (10 juin 1932—28 novembre 1935).

Anciens Directeurs généraux des Mines de la Sarre (siège créé par décret du 6 avril 1930).

- M. DEFLINE, Inspecteur général des Mines (8 avril 1930—28 novembre 1935).

Directeur général des Mines de la Sarre (siège créé par décret du 26 juin 1932).

- M. GUILLAUME, Inspecteur général des Mines, Directeur général (26 juin 1932—28 novembre 1935).

Secrétaire du Conseil :

- M. BEXON, Inspecteur des Finances, Secrétaire général des Mines de la Sarre (11 janvier 1920—15 janvier 1924).
- M. ROBIN, Chef du Bureau de Paris des Mines de la Sarre, Secrétaire par intérim (17 janvier 1924—25 février 1926).
- M. STOUVENOT, Ingénieur en Chef des Mines (26 février 1926—28 novembre 1935).

Contrôleur Financier :

- M. DE LA HOSSERAYE, Inspecteur des Finances (6 décembre 1919—novembre 1920).
- M. SOUBIROU-POUEY, Inspecteur des Finances (9 mars 1926—31 octobre 1929).
- M. COUSIN, Inspecteur des Finances (1^{er} novembre 1929—14 avril 1934).
- M. TURQUET, Inspecteur des Finances (15 avril 1934—28 novembre 1935).

N F

ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

RAPPORT

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

10 JANVIER 1935 — 26 FÉVRIER 1935



ÉCOLE CENTRALE
DE LILLE
Cité Scientifique - B.P. 48
59651 VILLENEUVE D'ASCO CEDEX
FRANCE



CENTRE
DE DOCUMENTATION

J. 1195-36

Contrôleur Financier :

- M. de LA FAYETTE, Inspecteur des Finances (6 décembre 1919—novembre 1929).
- M. SERRAN-PICOT, Inspecteur des Finances (9 mars 1926—31 octobre 1929).
- M. GAZAT, Inspecteur des Finances (1^{er} novembre 1929—14 avril 1934).
- M. YENNET, Inspecteur des Finances (15 avril 1934—28 novembre 1935).

N F:

ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

RAPPORT

ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

SUR L'EXPLOITATION — MINES DE LA SARRE

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

RAPPORT

10 JANVIER 1920 — 28 FÉVRIER 1935

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

10 JANVIER 1920 — 28 FÉVRIER 1935

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1935

J. 1193-36.



ÉCOLE CENTRALE
DE LILLE

Cité Scientifique - B.P. 48
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
FRANCE



CENTRE
DE DOCUMENTATION

N F :

ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

RAPPORT

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

10 JANVIER 1920 — 28 FÉVRIER 1922



CENTRE
DE DOCUMENTATION



ÉCOLE CENTRALE
DE LILLE
OIS Scientifique - B.P. 48
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
FRANCE

L 1103-36

ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

RAPPORT

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

RAPPORT

DU 10 JANVIER 1920 AU 28 FÉVRIER 1935

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

TABLE DES MATIÈRES.

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

10 JANVIER 1920 — 28 FÉVRIER 1935

I. — Historique des Mines de la Sarre	7
II. — Organisation de l'Administration des Mines de la Sarre	9
III. — Introduction	10
IV. — Ventes	15
V. — Expédition et transport	20
VI. — Prix de vente départ mines	27
VII. — Production	30
VIII. — Conduite de l'exploitation	38
IX. — Politique ouvrière et sociale	48
X. — Écoles françaises en Sarre	48
XI. — Impôts	51
XII. — Travaux neufs	54
XIII. — Gestion financière et résultats	58
XIV. — Liquidation	64
XV. — Résumé	65



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1936

J. 1103-36



CENTRE
DE DOCUMENTATION

ADMINISTRATION DES MINES DOMANIALES FRANÇAISES DE LA SARRE

RAPPORT

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

10 JANVIER 1920 — 28 FÉVRIER 1935



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1935





RAPPORT
SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE
PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

DU 10 JANVIER 1920 AU 28 FÉVRIER 1935.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
I. — Historique des Mines de la Sarre.....	7
II. — Organisation de l'Administration des Mines de la Sarre.....	9
III. — Amodiations.	10
IV. — Ventes.	15
V. — Expédition et transport.....	25
VI. — Prix de vente départ mines.....	27
VII. — Production.....	29
VIII. — Conduite de l'exploitation.....	36
IX. — Politique ouvrière et sociale.....	42
X. — Écoles françaises en Sarre.....	48
XI. — Impôts.....	51
XII. — Travaux neufs.....	54
XIII. — Gestion financière et résultats.....	58
XIV. — Liquidation.....	64
XV. — Résumé.	65
ANNEXE I. — Statistique, par année, des ventes, de la production, des immobilisations, des profits et pertes.....	68
ANNEXE II. — Bénéfices nets et réserves.....	72
ANNEXE III. — Décomposition des résultats annuels.....	74
ANNEXE IV. — Réévaluation des résultats financiers en francs stabilisés.....	75
ANNEXE V. — Bilans annuels comparés. — ACTIF.....	76
— Bilans annuels comparés. — PASSIF.....	80

RAPPORT
SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE
PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

DU 10 JANVIER 1920 AU 28 FÉVRIER 1922.

TABIE DES MATIÈRES.

7	I. — Historique des Mines de la Sarre
9	II. — Organisation de l'Administration des Mines de la Sarre
10	III. — Amendements
15	IV. — Ventes
25	V. — Expédition et transport
27	VI. — Prix de vente départ mines
29	VII. — Production
36	VIII. — Conduite de l'exploitation
42	IX. — Politique ouvrière et sociale
48	X. — Écoles françaises en Sarre
51	XI. — Impôts
54	XII. — Travaux neufs
58	XIII. — Gestion financière et résultats
64	XIV. — Liquidation
65	XV. — Résumé
68	Annexe I. — Statistique, par année, des ventes, de la production, des immobilisations, des profits et pertes
72	Annexe II. — Bénéfices nets et réserves
74	Annexe III. — Décomposition des résultats annuels
75	Annexe IV. — Réévaluation des résultats financiers en francs stabilisés
76	Annexe V. — Bilans annuels comparés — Actuel
80	Bilans annuels comparés — Passé

1192-26

RAPPORT

SUR L'EXPLOITATION DES MINES DE LA SARRE

PAR L'ÉTAT FRANÇAIS

DU 10 JANVIER 1920 AU 28 FÉVRIER 1935.

I. — HISTORIQUE DES MINES DE LA SARRE.

Le bassin houiller sarro-lorrain affleure en Sarre sur 50 kilomètres de long de l'Est Nord-Est à l'Ouest Sud-Ouest et 12 kilomètres de large. Mais il s'étend sur beaucoup plus, étant caché le plus souvent sous les grès rouges du trias et sous le permien; en totalité, il est reconnu sur 130 kilomètres de long et 50 kilomètres de large.

La partie française fait l'objet des exploitations relativement récentes des houillères lorraines (Sarre-et-Moselle, Petite-Rosselle, La Houve, Saint-Avold, Faulquemont).

A l'est de l'actuelle frontière française, l'exploitation a commencé il y a plusieurs siècles. Elle a d'abord été limitée aux affleurements et conduite sans règle par les propriétaires superficiels. En 1750, les princes de NASSAU-SARREBRUCK proclamèrent leur droit régalien sur les gisements et les exploitèrent en régie directe; l'exploitation était alors conduite par galeries à flanc de coteau; la production annuelle maxima a été d'environ 50.000 tonnes en 1790.

La Révolution porta la frontière au Rhin et l'Empire la poussa au-delà. La Sarre devint française de 1793 à 1815. L'État français fit étudier les mines par MM. DUHAMEL, ingénieur en chef des Mines, BEAUNIER et CALMELET, ingénieurs des Mines, et en développa considérablement la production qui atteignit 150.000 tonnes par an.

De 1815 à 1918, les mines de la Sarre appartirent aux fiscs prussien et bavarois, à l'exception de celles d'Hostenbach et de Frankenholz appartenant à des sociétés privées. La production annuelle prit un rapide essor après l'ouverture du canal de la Marne au Rhin en 1843, puis par le développement des chemins de fer. Elle atteignit 500.000 tonnes vers 1842, 2 millions de tonnes vers 1860, 3 millions de tonnes

vers 1871, 6 millions de tonnes vers 1885, 10 millions de tonnes en 1903, puis elle crût plus lentement pour atteindre 13.270.000 tonnes avant la guerre; enfin, pendant la guerre la production oscilla entre 8,5 et 10 millions de tonnes.

* * *

Après la guerre, le traité de Paix transféra à l'État français la propriété de toutes les mines situées dans le Territoire de la Sarre défini par ledit traité.

«En compensation, de la destruction des mines de charbon dans le nord de la France et à valoir sur le montant de la réparation des dommages de guerre due par l'Allemagne, celle-ci a cédé à la France la propriété entière et absolue, franche et quitte de toutes dettes ou charges, avec droit exclusif d'exploitation, des mines de charbon situées dans le bassin de la Sarre.» (Art. 45 du Traité de Versailles du 28 juin 1919.)

Après la période d'occupation militaire, pendant laquelle le fisc prussien continua à exploiter sous le contrôle d'une mission française, l'État français a pris possession des Mines le 10 janvier 1920, date d'application du Traité de Versailles.

L'Allemagne a «renoncé en faveur de la Société des Nations, considérée comme fidéicommissaire, au gouvernement du Territoire de la Sarre.» A l'expiration d'un délai de quinze ans, et le 13 janvier 1935, la population dudit territoire appelée à faire connaître la souveraineté sous laquelle elle désirait se voir placée (art. 49 du Traité de Versailles) a voté pour le rattachement à l'Allemagne qui a été décidé le 17 janvier 1935 par la Société des Nations. Dans cette éventualité, les paragraphes 36 et 38 de l'annexe Sarre au Traité de Versailles, prévoyaient que les droits de propriété de la France sur les Mines, seraient rachetés en bloc par l'Allemagne à un prix payable en or, et que des accords particuliers pourraient intervenir à cet effet. L'accord préalable au plébiscite conclu à Rome le 3 décembre 1934 et l'accord subséquent du 18 février 1935, pour la cession des droits, ont fixé les conditions de la cession des Mines à l'Allemagne, qui a eu lieu le 1^{er} mars 1935 à 0 heure.

* * *

L'État français a donc eu la propriété des Mines de la Sarre, du 10 janvier 1920 au 28 février 1935 inclus.

Sauf une petite partie qu'il a amodiée, il a exploité des veines de 1 mètre à 3 m. 50 d'épaisseur entre 50 et 700 mètres de profondeur, par 29 mines (dont 7 ont été arrêtées en 1931 et 1932). On y compte 65 puits d'extraction, 88 puits auxiliaires, 26 lavoirs, une cokerie et 4 centrales électriques. La production annuelle des Mines

de la Sarre, y compris la partie amodiée, a été de 14 à 9 millions de tonnes de charbon, dont environ 30 p. 100 de flambant, 10 p. 100 de gras B et 60 p. 100 de gras A, par ordre de pouvoir agglutinant croissant.

II. — ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES MINES DE LA SARRE.

«En attendant qu'il ait été statué par une loi» qui n'a jamais été votée, les Mines de la Sarre n'ont eu qu'un statut provisoire, réglé par le décret du 23 octobre 1919.

Elles ont été une exploitation industrielle de l'État français, jouissant, en fait d'une large autonomie financière et fonctionnant, en pratique, avec la personnalité morale d'un établissement public.

L'administration en a été confiée au Directeur des Mines au Ministère chargé des Mines, sous l'autorité du Ministre de qui il relève. Un ingénieur des Mines, résidant à Sarrebruck avec le titre d'Administrateur provisoire des Mines de la Sarre, a reçu du Ministre chargé des Mines, les pouvoirs nécessaires pour assurer la continuité de l'exploitation; ce rôle capital a été tenu par M. DEFLINE, puis, à partir du 16 janvier 1930, par M. GUILLAUME.

Un Conseil provisoire de 15 membres, dont 9 fonctionnaires, se réunissant mensuellement à Paris, a été chargé de donner au Ministre chargé des Mines, des avis sur la gestion de l'exploitation, avec pouvoir d'approuver les marchés de plus de 500.000 fr. et de statuer sur les créances irrécouvrables. En pratique, le Conseil provisoire s'est occupé de toutes les questions touchant à la conduite technique et à la gestion financière de l'exploitation, comme le fait le Conseil d'Administration d'une Société houillère privée. Il comprend 15 membres, puis 16 à dater du 1^{er} janvier 1927, dont 9 fonctionnaires, puis 17 à dater du 6 avril 1930, par adjonction du Directeur général démissionnaire, puis à 18 à dater du 26 juin 1932 par adjonction de l'Administrateur-Directeur général en exercice. Le Conseil provisoire a été présidé par M. Arthur FONTAINE, jusqu'à sa mort, le 2 septembre 1931, puis provisoirement par M. MAUCLÈRE et enfin par M. DE PEYSTER, à dater du 6 mai 1932 jusqu'au 28 novembre 1935, date à laquelle le Conseil provisoire a cessé de fonctionner.

La gestion a été contrôlée par un Inspecteur des Finances, spécialement désigné à cet effet par le Ministre des Finances à dater du 1^{er} mars 1926. Ce contrôle financier, bien loin de constituer un élément de trouble pour la vie de l'affaire, a été au contraire un facteur bienfaisant par la surveillance exercée et les observations ou suggestions diverses que leur connaissance approfondie de l'Administration a inspirées aux trois titulaires successifs de ce poste.

III. — AMODIATIONS.

a. *Reisweiler*. — La petite mine à flanc de coteau de Reisweiler, a été amodiée le 17 décembre 1921 à M. REINHARDT, et cette amodiation a cessé en fait, le 27 février 1926.

	PRODUCTION. (tonnes)	REDEVANCE ENCAISSÉE.
1922.....	12.643	26.516 89
1923.....	26.545	76.709 13
1924.....	19.897	66.218 46
1925.....	27.994	46.163 46
1926.....	2.038	7.289 66
TOTAUX.....	89.117	222.897 60

b. *Carlsbrunn*. — 620 hectares contigus à la frontière ont été amodiés le 10 mai 1924 à la Société houillère de Sarre-et-Moselle pour être exploités à partir des puits de Sainte-Fontaine, Cuvelette et Merlebach des Mines de Sarre-et-Moselle, situés en France. Les limites de l'amodiation ont été modifiées le 1^{er} juillet 1927 sans que la superficie ait été changée.

La redevance par tonne comporte une partie égale à la part de l'État, par tonne, dans le bénéfice d'exploitation du gisement lorrain qui est l'objet de l'exploitation principale, et une partie égale à 2,5 p. 100 du prix de vente moyen. La première partie a été initialement versée au Trésor, sans passer par l'Administration des Mines de la Sarre.

	PRODUCTION. (tonnes)	REDEVANCE TOTALE (francs)	
		versée directement au Trésor.	versée à l'Administration des Mines de la Sarre.
1925.....	92.720	52.916,20	318.401,15
1926.....	209.832	352.562,70	202.417,68
1927.....	446.606	768.385,00	593.272,50
1928.....	771.762	815.136,00	1.195.993,25
1929.....	1.339.030	4.629.026,00	1.944.587,00
1930.....	1.657.593	"	7.019.666,47
1931.....	1.781.287	"	6.678.606,50
1932.....	1.923.714	"	4.038.283,17
1933.....	1.927.509	"	4.400.125,97
1934.....	1.555.832	"	3.969.467,42
1935.....	224.829	"	à fixer.
TOTAUX....	11.930.714		36.978.847,01 plus la redevance pour 1935.

En exécution de l'accord de Rome du 3 décembre 1934, partie III, alinéas 3 et 4, le Gouvernement allemand a continué l'amodiation de Carlsbrunn, moyennant redevance par tonne marchande de 18,5 pfennigs aux communes sarroises et 3 fr. 25 à verser au Trésor français pendant cinq années, avec limitation de l'extraction marchande à 8 millions de tonnes pendant ces cinq années. Cette dernière limitation, que le Gouvernement allemand avait d'abord fixée à 8 millions de tonnes brutes, résulte d'un arbitrage qui nous a été favorable et que nous avons demandé au baron ALOISI, en faisant valoir que le nouveau contrat devait permettre une extraction brute fournissant une redevance sur au moins 8 millions de tonnes marchandes en cinq années, comme il est prévu à l'accord de Rome.

c. *Gross Rosseln.* — 327 hectares, contigus à la frontière, ont été amodiés le 1^{er} juillet 1927 à la Société des Petits-Fils de François de WENDEL et C^{ie}, pour être exploités à partir des puits Saint-Charles et Vuillemin des Mines de Petite-Rosselle, situés en France.

La redevance par tonne comporte une partie qui est fonction de la part de l'État, par tonne, dans le bénéfice d'exploitation de la Société houillère de Sarre-et-Moselle et une partie égale à 2,5 p. 100 du prix de vente moyen. Elle a été encaissée par l'Administration des Mines de la Sarre.

	PRODUCTION. (tonnes)	REDEVANCE TOTALE. (francs)
1928.....	38.298	"
1929.....	123.951	82.803,41
1930.....	71.204	"
1931.....	86.720	471.466,08
1932.....	206.957	181.290,25
1933.....	352.831	437.354,12
1934.....	519.294	1.086.509,75
1935.....	91.300	à fixer.
TOTAUX.....	1.490.555	2.259.423,61

plus la redevance pour 1935.

La production des années 1930 et 1931 a été exceptionnellement faible à cause d'une catastrophe en septembre 1929, entraînant un long arrêt du puits Saint-Charles.

En exécution de l'accord de Rome du 3 décembre 1934, partie III, alinéas 3 et 4, le Gouvernement allemand a continué l'amodiation de Gross Rosseln, moyennant

redevance par tonne marchande de 18,5 pfennigs aux communes sarroises et 3 francs à verser au Trésor français pendant cinq années, avec limitation de l'extraction marchande à 3 millions de tonnes pendant ces cinq années.

Cette dernière limitation, que le Gouvernement allemand avait d'abord fixée à 3 millions de tonnes brutes, résulte d'un arbitrage qui nous a été favorable et que nous avons demandé au baron ALOISI, en faisant valoir que le nouveau contrat devait permettre une extraction brute fournissant une redevance sur au moins 3 millions de tonnes marchandes en cinq années, comme il est prévu à l'accord de Rome.

d. *Frankenholz*. — Avant la guerre, les mines de Frankenholz, situées dans le Palatinat bavarois, étaient exploitées par la Société civile de Frankenholz, constituée à Zweibrücken le 15 juin 1862, sous le régime du Code Napoléon, qui est resté légal sur la rive gauche du Rhin depuis l'Empire jusqu'en 1900.

A la déclaration de guerre (2 août 1914), les parts françaises de la Société ont été sequestrées et la mine exploitée par l'Administration allemande. A l'armistice (11 novembre 1918), la Société civile de Frankenholz reprit possession de ses biens; elle était au capital de 6 millions de marks en parts de 2.000 marks, dont 45,3 p. 100 à des Français, 32,36 p. 100 à des Suisses, 22,24 p. 100 à des Allemands, etc.

Le Traité de Paix (28 juin 1919) déposséda la Société à dater du 10 janvier 1920 au profit de l'État français et elle obtint le 6 mai 1922, une indemnité à prélever sur le produit des biens allemands liquidés en France, égale à la part afférente à la mine de Frankenholz, dans l'évaluation que la Commission des Réparations devait effectuer des Mines de la Sarre; un acompte de 6 millions de marks-or, valeur au 10 janvier 1920 (1 mark = 2 fr. 45), a été payé, avec intérêt de retard, par l'Office central annexe de Vérification et de Compensation d'Alsace-Lorraine, par la remise de délégations de dommages de guerre, remboursables par quinze annuités calculées à 6 p. 100.

*
*

La Société civile de Frankenholz se transforma, le 7 juin 1920, en Société anonyme française. Pour tenir compte du préjudice qu'elle avait subi par la dépossession et des services qu'elle avait rendus à l'influence française dans la région de Neunkirchen, l'Administration des Mines domaniales de la Sarre l'a autorisée à continuer l'exploitation en lui remettant la mine en amodiation, dès le jour de sa dépossession.

Du 10 janvier 1920 à fin 1920, les conditions de l'amodiation ont été réglées par un contrat du 22 octobre 1919 comportant le remboursement par l'État en fin de contrat des immobilisations nouvelles avec intérêt à 8 p. 100 et le partage par moitié du solde d'un compte d'exploitation dont les éléments sont définis par le contrat.

A dater du 1^{er} janvier 1921, la Société anonyme des Mines de Frankenholtz a bénéficié de l'amodiation de l'ancienne concession de Frankenholtz (800 hectares), et d'une extension de 696 hectares (dont 142 hectares dans l'ancienne concession de Nordfeld et 554 hectares constituant le champ d'exploitation de Münchwies). A dater du 12 octobre 1928, les limites du gisement amodié ont été changées à l'Ouest et au Nord sans qu'il en résultât une modification sensible de la superficie qui resta approximativement de 1.496 hectares.

Les conditions de l'amodiation sont fixées par un contrat du 30 octobre 1920, avec deux annexes, modifié les 29 mai 1922, 26 novembre 1923, 11 février 1924, 29 décembre 1925 et 12 octobre 1928.

De ces textes extrêmement compliqués, les dispositions essentielles sont les suivantes :

La Société doit à l'État un loyer annuel d'après la valeur de la mine, stocks et approvisionnements au 1^{er} janvier 1921 compris; les quatre premiers termes ont été ultérieurement différés et fractionnés.

On établit chaque année un compte d'exploitation, portant à l'avoir le produit des ventes, au doit les dépenses d'exploitation majorées de 1 p. 100, et l'intérêt du fonds de roulement. Sur le résultat brut, on prélève le loyer, l'amortissement des insuffisances antérieures, l'intérêt et l'amortissement des travaux complémentaires d'établissement. Le solde, s'il y en a, constitue le bénéfice net conventionnel, dont 60 p. 100 revient à l'État.

En fin de contrat, l'État devait rembourser à la Société de Frankenholtz les pertes conventionnelles d'exploitation et le montant non amorti des travaux complémentaires de premier établissement, majoré de leur intérêt.

Le contrat prévoyait la résiliation dans divers cas, notamment de la part de la Société de Frankenholtz, si deux années consécutives faisaient apparaître un déficit conventionnel d'exploitation supérieur à 500.000 francs. C'est ce qui s'est présenté pour les exercices 1930 et 1931 et, sur la demande du 11 janvier 1932 de la Société de Frankenholtz, le contrat d'amodiation a été résilié à dater du 31 décembre 1931.

Les paiements prévus par les contrats ont été effectués jusqu'à ceux de l'exercice 1926 inclus et s'élèvent au total à 4.364.781 fr. 85. Pour les suivants, et conformément à une décision du 6 avril 1928 du Ministre des Travaux publics, les sommes dues ont été portées à un compte courant entre l'État et la société de Frankenholtz; ce compte courant a été débité, à leur date, du montant des échéances dues par la Société ainsi que des intérêts correspondants, au total : 3.130.728 fr. 30; il a été crédité en fin de contrat du compte de premier établissement. L'établissement de ce compte a donné lieu à un litige réglé par une sentence arbitrale du 24 décembre 1931.

Il s'est soldé, en faveur de la société de Frankenholtz, par une créance de celle-ci

sur l'État français de 20.883.424 fr. 52. Cette créance a été réglée en quatre annuités, la première de 5.883.424 fr. 52, payée le 1^{er} mai 1932, les dernières de 5 millions de francs, à échéance des 1^{er} mai 1933, 1934 et 1935, portant intérêt à 4 p. 100, à dater du 1^{er} avril 1932.

	PRODUCTION, (tonnes)	PAYEMENTS	
		de la Société Frankenholtz.	de l'État.
1920.....	211.719	"	"
1921.....	238.109	"	"
1922.....	296.692	"	"
1923.....	220.072	285.048,55	"
1924.....	364.175	1.371.102,67	"
1925.....	364.739	427.280,04	"
1926.....	360.017	1.348.719,53	"
1927.....	402.070	932.631,06	"
1928.....	444.921	"	"
1929.....	483.901	"	"
1930.....	484.229	"	"
1931.....	436.525	"	20.883.424,52
	<u>4.307.169</u>	<u>16.518.642,67</u>	

Malgré la résiliation du contrat d'amodiation, la Société de Frankenholtz a continué à exploiter les mines de Frankenholtz comme entrepreneur de l'Administration des Mines de la Sarre. Après un trimestre de régime transitoire où l'on a continué à régler les comptes comme antérieurement, l'entreprise de l'exploitation a été réglée par un contrat du 11 avril 1932, allouant à l'entrepreneur une rémunération forfaitaire de 20.000 francs par mois, soit 720.000 francs pour trente-six mois et une prime en fonction du bénéfice.

	PRODUCTION, (tonnes)	PRIME.
1932.....	382.056	"
1933.....	381.925	198.565,75
1934.....	409.165	161.260,65
1935.....	153.737	environ 94.000,00
TOTAUX.....	<u>1.326.883</u>	<u>environ 453.826,40</u>

La production totale des mines de Frankenholz sous l'Administration française a été de 6.634.052 tonnes.

IV. — VENTES.

L'annexe I donne les ventes des Mines domaniales exploitées directement par l'État (non compris Frankenholz ni les autres amodiations).

N'y sont pas mentionnées les ventes d'énergie électrique. Celles-ci ont toujours été relativement faibles; le charbon vendu sous forme d'énergie électrique par an est resté de l'ordre de une à deux journées d'extraction. L'Administration des Mines de la Sarre a écarté la politique du développement des ventes d'énergie électrique, réservant en principe les centrales aux besoins des mines, parce que cette politique aurait conduit à engager de gros capitaux d'une rémunération bien incertaine en présence de la concurrence des puissants réseaux électriques voisins. Dans cet esprit, elle n'a pas insisté pour conserver la fourniture d'énergie électrique à la ville de Sarrebruck qui lui a été enlevée en 1925 par Röchling à l'expiration du contrat initial. De 1920 à 1924, les ventes d'énergie électrique ont oscillé entre 47.061.000 et 34.279.000 kilowatts-heure; tombées à 15.433.000 kilowatts-heure en 1925, elles se sont ensuite développées pour atteindre 26.585.000 kilowatts-heure en 1931, 24.504.000 en 1932, 36.675.000 en 1933 et 33.370.000 en 1934.

Les ventes d'agglomérés n'ont été qu'insignifiantes et occasionnelles : 5 à 7.000 tonnes par an à partir de 1932 pour utiliser au mieux des fines qui n'avaient qu'une valeur de déchets.

Les ventes de coke ont été aussi relativement faibles et n'ont pas dépassé 273.705 t. par an, maximum atteint en 1930; partie était destinée à la métallurgie, partie au chauffage domestique.

Les ventes de charbon comprennent une forte part, de l'ordre du quart, vendue brut à la métallurgie sarroise.

Les lavoirs pour le traitement de ce charbon n'existaient pas aux Mines de la Sarre, mais se trouvaient dans les installations des métallurgistes sarrois, d'où une interdépendance des mines et de la métallurgie dont l'Administration a cherché à se libérer en construisant en 1929-1930 deux grands lavoirs de 200 tonnes-heure à Maybach et Hirschbach.

*
* *

La politique commerciale de l'Administration des Mines de la Sarre a tendu à satisfaire les besoins français au mieux et par priorité, tout en répondant aux besoins sarrois, dans la même mesure qu'avant la guerre; ce sont précisément les deux directives qui

résultent du traité de Versailles. Les Mines de la Sarre ayant, aux termes de ce traité, été cédées à la France en compensation de la destruction des mines de charbon dans le nord de la France, une part importante de la production devait naturellement être affectée à couvrir le déficit de la production des mines dévastées, et, après la reconstitution de ces mines, les ventes en France devaient subsister au même taux, en remplacement d'autres charbons étrangers, car le traité de paix n'a pas voulu seulement compenser, tonne par tonne, le déficit de production des mines françaises sinistrées, mais céder une propriété dont la valeur compensait, partiellement au moins, le dommage causé à celles-ci.

Mais, quel que soit le montant de la production des mines, les demandes de la consommation sarroise, industrielle et domestique, devaient être satisfaites dans la proportion qui existait en 1913 entre la consommation locale et la production totale du bassin de la Sarre (§ 15 du chap. I de l'Annexe Sarre du Traité de Paix).

De 1920 à 1924, les besoins en combustibles ont été partout pressants et urgents. Le développement de l'extraction était la tâche essentielle qui s'imposait à l'Administration des Mines de la Sarre et elle l'a poursuivie surtout par l'augmentation du personnel qui était le moyen d'acquiescer ce résultat le plus rapidement; la production a été consacrée surtout à la France et, pour la part inscrite dans le Traité de Paix, à la Sarre; les autres marchés ont dû être négligés, tout au moins jusqu'en 1922; la préoccupation essentielle a été de produire toujours davantage pour répondre aux demandes insuffisamment satisfaites de la consommation.

De 1925 à 1929 inclus, les difficultés commerciales apparurent irrégulièrement. Dès la fin de 1924, on commençait à s'apercevoir dans tous les pays, que la capacité accrue de production des houillères dépassait les besoins du marché, et il en fut ainsi, et de plus en plus, ultérieurement, abstraction faite de certaines périodes de brève durée (grève anglaise de 1926, pointe de prospérité de 1929). L'Administration des Mines de la Sarre avait pressenti cette évolution. Si, pendant les deux premières années 1920 et 1921, la production des mines a été absorbée, pour les raisons exposées, jusqu'à concurrence de 87 p. 100 par les marchés français et sarrois, l'Administration des Mines de la Sarre se préoccupait déjà, dès 1921, de reprendre sur les marchés extérieurs, la place momentanément et nécessairement abandonnée, et de rechercher de nouveaux débouchés; les ventes en Allemagne furent développées, sans dépasser toutefois le tiers de ce qu'elles étaient avant la guerre, tandis que le charbon sarrois reprenait d'une façon progressive, ses positions dans les autres pays : en Suisse, Italie, Belgique, Luxembourg et Autriche.

A partir de 1930, les Mines de la Sarre ont rencontré, comme toutes les houillères, de grandes restrictions des débouchés; de 1930 à 1932, l'ensemble des ventes en Sarre, a subi une réduction de 32 p. 100 et celui des ventes en France, une réduction

de 10,5 p. 100. L'Administration des Mines de la Sarre a opiniâtement défendu ses positions sur le marché français, où elle a conservé les positions acquises; elle ne pouvait raisonnablement exiger davantage et faire admettre au mineur français, qui avait subi une réduction de salaire plus considérable que son camarade sarrois, de supporter en sus, au bénéfice de ce dernier, une accentuation des chômages qu'il avait à supporter. Naturellement, les ventes des Mines domaniales sur les marchés extérieurs à la France et à la Sarre, ont été affectées d'une façon importante par la réduction de la consommation et l'acuité de la concurrence mais, sauf en Belgique et en Luxembourg où le contingentement et l'introduction d'une taxe d'importation ont entraîné nécessairement un recul important, les Mines domaniales ont réussi, au prix de lourds sacrifices sur les prix, à maintenir sensiblement leur situation. De 1929 à 1932-1933 (les deux années où la crise a été sensiblement étale), la chute a été de 17,5 p. 100 pour les ventes en Allemagne et de 9,8 p. 100 seulement pour les ventes dans les autres pays étrangers (Belgique et Luxembourg exceptés).

* * *

Les *méthodes commerciales* de l'Administration française des Mines de la Sarre ont été radicalement différentes de celles des Administrations prussiennes et bavaroises, qui l'avaient précédée.

Celles-ci employaient des méthodes plutôt répartitives que commerciales, que seule, la puissance d'une Administration d'État, dans un pays tel que l'Allemagne, permettait d'appliquer. Le «Handelsbüro» de Sarrebruck traitait directement avec la métallurgie, les chemins de fer, les associations d'usines à gaz et quelques gros industriels, et remettait le reste du tonnage à une soixantaine de marchands de charbon arbitrairement choisis; une fois les marchés signés et l'allure des livraisons réglée, aucune augmentation ou diminution des chiffres traités n'était admise. La simplicité du principe et des méthodes d'exécution avait comme contre-partie le manque de souplesse et la difficulté de se plier aux besoins de la clientèle. L'État avait permis la constitution d'une véritable féodalité commerciale au profit de quelques gros négociants, assez habiles ou assez heureux pour avoir pu se faire agréer.

Le Service commercial français des Mines de la Sarre n'a été, lui aussi, qu'un organisme de répartition jusqu'au 1^{er} mars 1921, date à laquelle le «Bureau national des Charbons» a été supprimé et la liberté du commerce des charbons rétablie; à ce moment, le plan préparé pendant la période de répartition a été appliqué, et des méthodes nouvelles ont été instaurées qui, adaptées ultérieurement aux circonstances, sont restées en vigueur jusqu'à la fin.

Pour assurer, dans les conditions de rapidité et de sécurité indispensables, le

placement d'un tonnage aussi important que le leur, les Mines domaniales ont adopté le principe de la vente directe, partout où cela a été possible, par les soins d'un agent employé des Mines, détaché dans la région intéressée. Cependant, d'une part, pour laisser au commerce sa place légitime sur le marché des charbons, d'autre part, pour des raisons d'opportunité, la vente directe n'a été appliquée qu'aux consommateurs de grosse et de moyenne industrie; la vente à la petite industrie (moins de 600 tonnes par an) et à la clientèle de foyers domestiques, a été laissée aux négociants. Le nombre de ces négociants n'a plus été limité à quelques grosses firmes, et les mines ont agréé et recherché tous ceux qui présentaient les garanties requises; dans certains cas, quand l'intermédiaire d'un marchand a été reconnu nécessaire pour un marché de grosse ou de moyenne industrie, les bons offices de ce marchand ont été agréés pour la conclusion d'un marché dit « à client dénommé ».

Cette méthode a pu être appliquée intégralement en France et en Suisse. En Allemagne et en Italie, tout en gardant, par les soins d'un agent, le contact avec les consommateurs, il a été nécessaire, surtout pour assurer la sécurité des paiements, de faire plus largement appel au concours des négociants. En Belgique et au Luxembourg, il a paru suffisant, en raison du peu d'importance du tonnage vendu, de prendre comme représentants, des négociants du pays.

En résumé, la vente des charbons de la Sarre a été organisée sur les bases suivantes :

- 1° Vente directe à la clientèle pour la grosse et la moyenne industrie, par intermédiaires pour la petite industrie et la clientèle de foyers domestiques;
- 2° Décentralisation par le moyen d'agences pour l'étude des marchés, centralisation à Sarrebruck pour la décision et l'exécution; d'où, pour les mines, puissance commerciale aussi indépendante que possible des intermédiaires, maîtrise constante des tonnages, évitant la spéculation quand le charbon est rare, facilitant le placement, quand il est abondant et, pour les consommateurs, possibilité de se procurer du charbon au meilleur prix et d'être le plus possible en liaison directe avec les mines.

* * *

En 1913, les mines qui devaient être cédées à l'État français, vendaient 11 millions 868.119 tonnes, dont 7,7 p. 100 dans la France d'avant la guerre, 11,1 p. 100 en Alsace et en Lorraine, total 18,8 p. 100, 38,7 p. 100 en Sarre, 33,3 p. 100 dans le reste de l'Allemagne et 9,5 p. 100 dans les pays étrangers limitrophes (6,3 p. 100 en Suisse, 1,3 p. 100 en Belgique et Luxembourg, 1,7 p. 100 en Italie et 0,2 p. 100 en Autriche-Hongrie).

Ce tonnage de ventes n'a été dépassé qu'en 1924, année du maximum des débouchés, et faiblement en 1926.

La répartition des ventes a été fortement modifiée, comme il vient d'être dit, et en accord avec le Traité de Paix. En gros, il y a eu glissement des débouchés vers l'Ouest, ceux en Allemagne se réduisant à 8-10 p. 100 au profit des débouchés en France augmentant à 40-45 p. 100, tandis que les débouchés en Sarre restaient de même ordre.

Les besoins pressants et urgents de combustibles en France ont commandé ce glissement dès 1920 et l'Administration des Mines de la Sarre n'a pas pu répondre entièrement à la demande, malgré le développement rapide de la production.

Il convient de signaler particulièrement l'apparition d'un nouveau débouché du côté de la métallurgie lorraine. L'industrie du coke était pratiquement inexistante en 1913 en Meurthe-et-Moselle et en Moselle; après la guerre, plusieurs usines métallurgiques lorraines construisirent des fours à coke pour l'alimentation de leurs hauts fourneaux et parvinrent, avec l'aide de nos services techniques, à y fabriquer du coke de bonne qualité avec du charbon sarrois, additionné d'une fraction de charbons d'autres provenances, moins riches en matières volatiles.

A partir de 1924, la fabrication du coke dans les deux départements susdits, prit une progression rapide, passant de 592.000 tonnes en 1924 à 2.163.000 tonnes en 1930. Les cokeries lorraines ont commencé à prendre du charbon à coke sarrois en 1922, et leurs enlèvements ont été en croissant, jusqu'à atteindre l'équivalent de 600.000 tonnes de coke par an, maximum atteint en 1929 et 1930, passant de 295.000 tonnes de charbon en 1924 à 1.071.000 tonnes en 1931.

Après 1929, la clientèle française n'a pu être conservée qu'en luttant contre la concurrence des autres mines :

Concurrence des mines françaises, notamment des mines lorraines qui s'étaient beaucoup développées;

Concurrence, particulièrement au Port de Strasbourg, des charbonnages hollandais, dont la production a décuplé de 1913 à 1930;

Concurrence des charbons de la Ruhr, facilitée par l'accord d'Essen, conclu en juillet 1930, entre l'Office des houillères sinistrées et le Kohlensyndikat, sans que les Mines domaniales soient consultées.

Avec les mines lorraines, un accord a été conclu en 1929 pour consolider les positions respectives dans l'est de la France. Avec l'ensemble des mines françaises, un accord du 20 mai 1932 a mis de l'ordre dans la concurrence, à dater du 1^{er} avril 1932, en consolidant les positions acquises sur la base des années 1929 et 1930. Enfin, vis-à-vis des houillères étrangères, favorisées artificiellement, les mesures de contingentement prises en juillet 1931 par le Gouvernement français, apportèrent un allègement indispensable.

En Sarre, le paragraphe 15 de l'Annexe Sarre du Traité de Paix, mettait à la disposi-

tion de la consommation locale, y compris celle des mines, le même pourcentage de la production qu'avant la guerre (42,96 p. 100 en 1913). Les principaux clients sarrois sont les métallurgistes, qui achètent des menus bruts pour les laver et les transformer en coke, en vue de l'approvisionnement de leurs hauts fourneaux; la production de fonte des usines sarroises, qui était de 1.370.980 tonnes en 1913, était tombée à 652.000 tonnes en 1920; elle s'est accrue jusque 2.104.940 tonnes en 1929, maximum suivi d'un déclin les années suivantes. Parallèlement, l'équivalent en coke des enlèvements annuels des usines métallurgiques sarroises, qui était de 1.474.000 tonnes en 1913, est tombé à 927.000 en 1921, 1.172.000 en 1922, 914.000 en 1923, puis a beaucoup augmenté de 1924 à 1929 (1.370.000, 1.447.000, 1.591.000, 1.737.000, 1.846.000, 1.763.000 tonnes); cet accroissement a eu pour effet que la consommation du Territoire de la Sarre, y compris celle des Mines, a absorbé une part de la production supérieure à celle de 1913 (47,58 p. 100 en 1928, 46,28 p. 100 en 1929). Mais la crise qui a sévi dès 1930, a mis fin à ces dépassements, en entraînant une chute brusque de la consommation de l'industrie métallurgique sarroise; celle-ci ne l'avait pas prévue; au contraire, au cours de l'année 1929, elle avait escompté un nouvel accroissement de sa production de fonte alors que la crise se manifestait déjà à l'étranger, et elle avait demandé et obtenu de l'Administration des Mines de la Sarre, que celle-ci s'engageât par un contrat de longue durée, à lui livrer des tonnages plus considérables de charbon à coke; quelques mois plus tard, les usines dénonçaient leurs propres engagements en invoquant la crise comme cas de force majeure. Cette erreur de prévision de la part des usines sarroises, empêcha l'Administration des Mines de la Sarre dans sa sollicitude pour l'économie sarroise, de répondre aux demandes de livraison plus considérables faites par les usines lorraines, qui durent traiter avec d'autres fournisseurs.

L'Administration des Mines de la Sarre n'a pas été seulement la pourvoyeuse de la métallurgie sarroise en charbon à coke; elle l'a aussi aidée à perfectionner la transformation de ce charbon en augmentant ainsi les possibilités de son emploi. On sait qu'avant la guerre, les charbons sarrois étaient réputés ne pouvoir donner que du coke de qualité inférieure, utilisable seulement dans des hauts fourneaux de petite dimension. Dès l'origine de sa gestion, l'Administration des Mines de la Sarre s'est préoccupée d'améliorer la qualité du coke susceptible d'être fabriqué avec les charbons sarrois. Ainsi qu'il sera précisé plus loin (voir : Travaux neufs), elle a mis au point un procédé qui permet d'obtenir par l'emploi exclusif de charbons sarrois, du coke métallurgique comparable en qualité à celui des mines de la Ruhr et du nord de la France.

Le glissement des débouchés vers l'Ouest, au détriment des ventes en *Allemagne* n'a pas soulevé pratiquement, de réclamation en dehors de quelques polémiques accusant l'Administration des Mines de la Sarre d'avoir systématiquement, et dans un

but politique, abandonné le marché allemand. Il est vrai qu'en 1920 et 1921, les ventes en Allemagne ont été insignifiantes (85 à 250.000 tonnes, soit 1,1 et 3,3 p. 100), la production des mines ayant été consacrée pour 87 p. 100 à couvrir d'abord les besoins français et sarrois. Mais dès 1922, les Mines domaniales se préoccupaient de reprendre sur les marchés extérieurs, et particulièrement sur le marché allemand, la place momentanément et nécessairement abandonnée, et les ventes en Allemagne atteignaient 1.182.000 tonnes ou 11,6 p. 100. Par la suite, elles ont été toujours plus faibles, et il semble bien que le Gouvernement du Reich n'était pas désireux de les augmenter. En effet, dès 1924, il les contingentait à un tonnage égal à celui antérieurement réalisé et au maximum à 125.000 tonnes par mois. La Reichsbahn, pendant les dix dernières années, n'a acheté aux Mines de la Sarre qu'un tonnage annuel moyen de 85.000 tonnes, représentant 17 p. 100 de ses achats d'avant-guerre, malgré les efforts constants du service commercial de l'Administration des Mines de la Sarre pour faire augmenter ces achats. De même, les ventes aux autres services publics allemands ont été fréquemment entravées par des facteurs politiques. Ainsi donc, contrariées par les ventes des bassins concurrents allemands, par le développement de l'extraction des lignites, des centrales électriques, hydrauliques ou thermiques, des conduites de gaz à grande distance, les ventes de charbon sarrois en Allemagne se sont souvent heurtées à des difficultés d'ordre gouvernemental.

*
* * *

La première année d'exploitation, celle de 1920, a été une année de pénurie générale de combustibles; les demandes ont toujours excédé la capacité de production; elles ont été servies par le Bureau national des Charbons, suivant une répartition totalement factice.

L'année 1921 et le premier semestre de 1922, ont fait apparaître les premières difficultés de vendre; elles ont été assez dures au début de 1921, atténuées de mai à juillet par la grève anglaise, dissipées par l'hiver relativement rigoureux, revenues dès mars 1922. L'amélioration, déjà sensible en mai et juin, devint rapide dans le deuxième semestre. Une partie de ces difficultés tenait à l'insuffisance du service commercial qu'il a fallu improviser à la brusque disparition du Bureau national des Charbons, au début de 1921, et qui a eu besoin d'un certain temps pour prendre conscience des conditions du marché et grouper une clientèle normale.

Du deuxième semestre 1922 au deuxième trimestre 1930, s'étend une longue période où les débouchés restent satisfaisants malgré de courtes périodes difficiles; ces conditions favorables s'expliquaient au début par les grands besoins de combustibles pen-

dant les années de reconstitution qui ont suivi la guerre, alors que précisément, les mines sinistrées n'avaient pas recouvré leur capacité de production; leur prolongation n'a été due qu'à des circonstances accidentelles qui ont réduit la concurrence, chaque fois que la crise allait éclater. Dès 1928, le Directeur général des Mines de la Sarre se rendait compte de ce fait, et signalait dans son rapport annuel sur l'exercice 1927, que des incidents successifs dans les grands bassins houillers européens, avaient masqué la vérité sur la disproportion qui existait entre la capacité de production et les besoins de charbon; il indiquait que les débouchés moyens des Mines de la Sarre ne pouvaient dépasser 11,5 à 12 millions de tonnes; on pouvait encore espérer, à son avis, un développement des ventes à la métallurgie sarroise et lorraine et en Allemagne, mais il fallait s'attendre ailleurs à la stagnation et même à un recul, notamment en France, où le désir de développer le port de Strasbourg entraînait le refoulement des charbons sarro-lorrains, et en Suisse où l'utilisation de l'énergie hydro-électrique était en grand développement.

En 1923 et dans le premier semestre 1924, les débouchés ont été facilités par les conséquences de l'occupation de la Ruhr; si les envois en Allemagne non occupée ont disparu, ainsi qu'une bonne partie des livraisons en Autriche et en Hongrie qui transitaient par l'Allemagne, la demande de la France, de la Suisse et de l'Italie a été fortement accrue. Malheureusement, une grève du 5 février au 15 mai fit manquer la production de 3.500.000 tonnes et la pénurie de matériel roulant des chemins de fer empêcha de livrer 350.000 tonnes, de sorte qu'une partie des avantages de la situation ne put être saisie. A signaler, qu'à la faveur des besoins exceptionnels en France, on essaya fin 1923 et début 1924, à la demande du Gouvernement français, l'envoi par le Rhin et la mer de charbon sur la côte française de l'Atlantique, avec retour de bois de mines des Landes, mais on constata que les transbordements trop coûteux rendaient cette opération irrationnelle, sauf en temps de crise.

Dès le deuxième semestre 1924, on sentit déjà les effets de la surproduction. Ils étaient nets dans les autres bassins où l'exportation, la production et les prix étaient en forte baisse. Les Mines de la Sarre en souffrirent beaucoup moins. Ils ne s'y manifestèrent en 1924 et 1925 que par des concessions sur les prix de vente, l'abandon des ventes en Autriche, compensé par une augmentation en Italie et des difficultés d'écoulement sensibles dans le deuxième trimestre 1925, auxquelles la grève du 27 juillet-3 août, fit succéder des retards de livraison et un surcroît de commande. A signaler que le 10 janvier 1925, la Sarre fut incorporée dans la zone douanière française sans qu'il en résultât de difficultés comme on l'avait craint; en même temps, le tarif P. V. 207 fut étendu à la Sarre, mais il n'en résulta que des avantages insignifiants pour les Mines de la Sarre, parce que les chemins de fer sarrois, trop désavantagés dans le partage des recettes avec le réseau de l'Est, durent percevoir des surtaxes.

En 1926, ce fut la grève anglaise de mai à novembre qui écarta la crise, en causant à l'Europe un déficit de charbon devenu rare et cher, d'où une grande facilité pour le placement de celui de la Sarre. Ce fut aussi la chute du franc qui, en facilitant momentanément l'exportation des produits français, entraîna une grande activité industrielle. Pour assurer le ravitaillement de la France en combustibles, des restrictions furent édictées dans les quatre derniers mois de 1926 à l'exportation des charbons hors du territoire douanier français. Et, pour modérer les demandes de la métallurgie sarroise, on dut appliquer le paragraphe 15 de l'Annexe Sarre du Traité de Paix, fixant le pourcentage de la production des mines qui devait être mis à la disposition de la consommation locale. Ces mesures eurent pour résultat une forte augmentation des expéditions en France et une faible augmentation des livraisons en Sarre, compensées par des diminutions partout ailleurs.

Après cette année 1926, de facilité extrême mais factice, l'année 1927 parut annoncer la crise, peut-être à cause de la brusquerie du resserrement de la demande dès le mois de février. Pourtant, les débouchés de 1927 sont à peine inférieurs à ceux de 1925, la chute sensible en France où les besoins ont fléchi d'au moins 10 p. 100, étant compensée par un développement des ventes en Sarre et dans des régions lointaines.

Les années 1928 et 1929 semblèrent infirmer les pronostics inspirés de 1927 et rapportés plus haut. Elles furent favorisées par la bonne situation de l'industrie en France et en Sarre, notamment par le développement de la métallurgie sarroise et lorraine, par la rigueur relative de l'hiver et par la suppression de la concurrence de la Ruhr pendant une grève de la navigation sur le Rhin en 1928, et par un arrêt de cette même navigation, par suite de sécheresse, en 1929. On profita de ces circonstances favorables pour concentrer les débouchés, de façon à améliorer le prix moyen de vente, en abandonnant des marchés excentriques ou peu sûrs, dans des zones éloignées, à bas prix, que l'on avait été amené à rechercher au début de 1927. Le développement des importations anglaises en France (13.216.000 tonnes en 1929, contre 8.274.000 tonnes en 1926) prouvait qu'un effort de rationalisation des ventes en France était nécessaire et, d'autre part, qu'une refonte des tarifs de transports était désirable pour soutenir le refoulement du charbon étranger par les charbons français et sarrois.

* * *

L'année 1930 a vu commencer après l'hiver, la crise que des circonstances accidentelles avaient jusque là ajournée. Les débouchés se resserrèrent dès le début de l'année en Allemagne, Belgique, Italie, dès avril en Sarre où la métallurgie n'enleva que

3.700.000 tonnes, au lieu de 4.600.000 tonnes qu'elle avait demandées pour 1930, dès juillet en France.

La crise s'aggrava énormément en 1931, avec une baisse du tonnage vendu par rapport à l'année précédente de 16,4 p. 100 en France, 19,3 p. 100 en Sarre, 14,2 p. 100 à l'exportation, 17 p. 100 dans l'ensemble.

L'aggravation persista en 1932 et pendant le premier semestre 1933, mais atténuée en France par le contingentement et les accords entre houillères au sujet de la répartition; les ventes en Sarre reculèrent encore à cause du ralentissement de la métallurgie; celles en Allemagne augmentèrent légèrement; celles en France, très difficiles au début de l'année 1932, montrèrent une reprise au printemps, puis à l'automne, mais baissèrent fortement à la fin de l'année, à la suite de gros arrivages de charbons étrangers à Strasbourg; dans l'ensemble, le tonnage total des ventes de 1932 marqua une régression de 2,9 p. 100 par rapport à l'année précédente; le premier semestre de 1933 fut aussi mauvais que le premier semestre 1932, surtout en France, où la demande baissa à un point que l'on n'avait pas constaté depuis le début de 1921.

* * *

A partir du milieu de 1933, on constata une reprise des ventes.

Dès juillet 1933, la baisse du tonnage des ventes se trouva enrayée. Toutefois, elle persista en France où les chemins de fer réduisirent leurs enlèvements et où les Mines de la Sarre ne purent obtenir toute la place qui leur revenait, d'après les accords passés avec les autres houillères; ceux-ci firent l'objet de trois arbitrages, et il apparut que les ventes ne pouvaient être développées en France sans atteindre la situation des mines et des mineurs français, à moins qu'on ne put continger de façon plus serrée, les importations de charbons étrangers dans l'Est. Une légère reprise de l'industrie métallurgique sarroise compensa heureusement la baisse des ventes en Alsace et en Lorraine.

En 1934, s'est manifestée une augmentation nette du tonnage vendu, atteignant environ 9 p. 100 par rapport à 1933. Cette augmentation a été obtenue, pour les six dixièmes sur le marché en Sarre, où l'industrie a connu un regain d'activité, grâce aux commandes allemandes, pour plus d'un dixième sur le marché allemand où l'écoulement aurait été encore plus accentué si les difficultés à obtenir la rentrée des factures, n'avaient conduit à restreindre les ventes à partir d'août 1934, et pour près de trois dixièmes en France, grâce aux apaisements donnés à la clientèle sur le caractère inconditionnel des contrats quelle que soit l'issue du plébiscite, et aux marchés plus importants des chemins de fer (11 p. 100 de plus qu'en 1933).

Enfin, dans les deux premiers mois de 1935, les ventes n'ont pas fléchi comme la production, grâce à la liquidation des stocks aussi poussée que possible.

V. — EXPÉDITION ET TRANSPORT.

Au moment de la prise de possession, l'Administration française s'est trouvée en présence d'un difficile problème d'expédition et de transport qui n'a pu recevoir que des solutions lentes et longtemps insuffisantes.

La question des expéditions par voie ferrée ne se posait pas de la même manière pour l'Administration française et l'Administration allemande. Aux termes du Traité de Versailles, les mines sont devenues la propriété de l'État français, mais l'usufruit des propriétés autres que les mines, appartenant au Gouvernement allemand, en particulier les chemins de fer, a été remis à la Commission de Gouvernement du Territoire ayant « pleins pouvoirs pour les administrer et les exploiter ». Alors que, sous le régime allemand, mines et chemins de fer dépendaient de la même haute autorité, l'État allemand, avec le régime nouveau, les mines relevaient de l'État français et les chemins de fer d'une Commission de Gouvernement internationale.

La bonne volonté des deux parties a permis, malgré tout, un *modus vivendi* acceptable, mais d'autres éléments ont contribué à rendre très complexe la question des expéditions par fer des charbons sarrois, plus complexe que celle des expéditions des charbons des diverses mines françaises.

La capacité d'expédition est fonction en effet, d'une part, des directions sur lesquelles le charbon doit être expédié, et des possibilités des diverses lignes de communication, d'autre part, des tarifs de transport sur ces lignes.

Les Mines de la Sarre avaient le devoir, pendant la période où la France manquait de charbon, d'expédier en France le plus de charbon possible et le tonnage correspondant qui était de 18,8 p. 100 en 1913 du tonnage total atteignait, en 1925, 42,5 p. 100. Cette modification profonde dans le courant de transport n'a été réalisée en 1920 et 1921 qu'au prix de difficultés sérieuses.

Pendant toute cette période, les points de transit entre les différents réseaux de chemins de fer s'engorgeaient souvent et l'évacuation du charbon était soumise à des aléas qui influaient fâcheusement sur la marche de l'exploitation. Ce n'est que peu à peu, et notamment grâce aux travaux exécutés sur le réseau d'Alsace et de Lorraine, que la situation a pu devenir normale. D'autre part, l'approvisionnement en matériel vide du réseau sarrois a toujours été malaisé du fait que les exportations du Territoire de la Sarre ont toujours été, au point de vue tonnage, supérieures aux importations et que la capacité d'emmagasinement sur ce réseau est faible. Il en est résulté à diverses

reprises des crises d'approvisionnement en matériel vide, qui ont provoqué des mises au stock et même des chômages dans des périodes où la demande de charbon était grande.

Le rayon de pénétration des charbons est déterminé, pour une part importante, par les tarifs de transport; ce sont eux qui permettent ou non au charbon d'être vendable normalement dans une région déterminée.

En 1920, l'Administration française s'est trouvée dans la situation suivante : d'une part, en Sarre, un tarif spécial calculé en marks; d'autre part, en France, deux tarifs différents correspondant aux chemins de fer d'Alsace et de Lorraine et aux autres réseaux français, le tarif unifié français à base largement dégressive avec la distance ne profitant au charbon sarrois qu'à son entrée sur le réseau de l'Est.

En mai 1921, les chemins de fer sarrois remplaçaient leurs tarifs en marks par des tarifs en francs; le 20 juin 1923, le Ministre des Travaux publics homologuait l'accès du réseau d'Alsace et de Lorraine au tarif unifié P. V. 7-107 : le prix du transport vers la France, exprimé en francs, n'était plus soumis qu'à un seul rebondissement, au point de soudure entre le réseau sarrois et le réseau d'Alsace et de Lorraine.

En mars 1925, ce rebondissement était lui-même supprimé par la mise en application d'un tarif 7-107-207 commun aux réseaux français et sarrois : le tarif devenait dégressif sur tout le parcours. Mais, pour tenir compte de la situation spéciale du réseau sarrois sur lequel les parcours sont très réduits, une surtaxe spéciale s'élevant en moyenne à 4 fr. 75 par tonne frappait les charbons des Mines domaniales au bénéfice du réseau sarrois.

En avril 1928 cette surtaxe était supprimée et remplacée par une taxe spéciale de 1 fr. 48 par tonne que les mines devaient verser directement au réseau sarrois. A la date du 1^{er} février 1929, la Commission de Gouvernement renonçait à la perception de cette taxe, espérant en compensation des réseaux français certains avantages qui ne lui furent pas accordés.

Il n'a, en somme, jamais été possible d'obtenir pour le charbon sarrois le traitement que semblait devoir lui assurer sa qualité de charbon de l'État français : l'admission de ce charbon au tarif commun n'a été possible que tardivement à la suite de longues négociations dont finalement la Commission de Gouvernement a fait les frais, et la plupart des tarifs spéciaux qui ont été maintes fois demandés (prix fermes sur Nancy, sur Strasbourg, sur les usines métallurgiques lorraines, sur la zone de l'océan), ont été constamment refusés.

Dans le même temps, dans un but de propagande, l'Allemagne concluait avec la Sarre une série d'accords créant dans presque tous les domaines des tarifs communs germano-sarrois, favorables au réseau et aux produits sarrois.

La voie d'eau, insuffisante et précaire, n'a pas permis de compenser le désavantage

dont les mines ont souffert dans leurs expéditions par fer. D'autre part, malgré les efforts faits pour attirer les bateaux à Sarrebruck par des avantages spéciaux accordés aux mariniens et pour aménager le port de Malstatt, les expéditions par eau ont gardé un lourd handicap du fait de l'importance des frais de mise à bateau que le coût excessif du transport de la mine au port (12 fr. 50 pour une moyenne de 25 kilom.) nous a obligés d'imposer à la clientèle.

VI. — PRIX DE VENTE DÉPART MINES.

Un tarif général, établi de manière à couvrir le prix de revient, les amortissements et l'intérêt normal du capital était à la base de la vente des charbons de la Sarre. Ce tarif a subi en hausse ou en baisse, pendant la plus grande partie de notre gestion, des variations du même ordre que les salaires des ouvriers et on a pu assister à ce spectacle paradoxal : des industriels sarrois réclamant la baisse du prix des charbons pour des raisons économiques et certains de ces industriels avec toute la presse locale soutenant, pour des raisons politiques, les syndicats ouvriers dans leurs demandes d'augmentation de salaires ou dans leurs résistances à toute action de baisse de ces salaires.

En principe, le tarif général était en vigueur dans le Territoire où les conditions géographiques et nos accords avec les mines lorraines nous donnaient un monopole de fait; cependant pour tenir compte, dans les périodes difficiles, de la situation de certaines industries, des aménagements de tarifs sous des formes diverses ont, surtout dans les dernières années, été accordées à diverses industries. En raison du caractère spécial de l'industrie métallurgique lourde, les charbons à coke ont été vendus à un prix spécial et ce prix spécial, étant donné l'importance du tonnage auquel il s'est appliqué (près du tiers de la production vendable), a pesé lourdement sur les résultats d'exploitation. Le problème du prix de vente des charbons à coke qui avait souvent, avant la guerre, troublé les relations du fisc minier prussien et des métallurgistes sarrois, a de même fait longtemps l'objet d'irritantes discussions entre ces industriels et l'Administration française; en 1929, un arbitrage de M. Colson et la mission permanente d'expertise qu'il a assumée jusqu'à la fin, ont instauré un régime de prix basé sur la solidarité de fait des usines et des Mines; ce régime a mis fin à ces controverses sans que les Mines y aient trouvé la possibilité de rétablir l'équilibre de leur prix moyen de vente avec leur prix de revient.

Hors du Territoire de la Sarre, des tarifs de vente, fonction des prix de la concurrence, ont été établis dans les diverses régions de vente. L'importance du tonnage à placer nous a amenés à pratiquer des tarifs largement dégressifs avec la distance; l'impossibilité où nous étions de placer dans nos zones normales de vente la production

des mines, malgré les réductions volontaires d'extraction en période de crise, nous a forcés à diverses reprises à expédier des tonnages d'une certaine importance dans des zones excentriques où l'absence de tarifs de transport favorables ne nous permettait que des prix départ insuffisants.

* *

Les prix de vente ont varié avec les conditions changeantes d'écoulement et les fluctuations du pouvoir d'achat de la monnaie, particulièrement importantes dans les années 1923 à 1926.

Au début, en 1920, les prix étaient avantageux mais anormaux, en raison de l'intervention de l'État dans la répartition et le prix du charbon en France. Ainsi ils baissèrent en 1921, puis restèrent stables en 1922.

* *

La hausse commença en 1923 où elle atteignit 20 p. 100; elle fut plus motivée par la situation du marché résultant de l'occupation de la Ruhr que par la chute du franc. Cette dernière raison aurait dû la faire continuer en 1924; au contraire, les prix de vente se réduisirent sensiblement malgré la hausse des salaires et des fournitures; les consommateurs sarrois réclamèrent, en effet, des baisses surtout sur les charbons à coke et adressèrent à ce sujet des réclamations à la Société des Nations; une hausse temporaire du franc en mars et avril 1924 avait mis en position difficile certaines usines sarroises, dont quelques-unes durent fermer plusieurs semaines et un rabais important sur les charbons à coke dut être consenti en novembre. La hausse consécutive à la baisse du franc ne s'amorça avec retard qu'en 1925 où elle n'atteignit que 1,8 p. 100 par rapport à 1924, tandis que les salaires avaient monté de 11,2 p. 100 et le dollar de 9,9 p. 100; elle se développa fortement en 1926 (37 p. 100 par rapport à 1925), suivant parallèlement et avec modération celle du prix de revient sous la poussée et la protection de la grève anglaise et de la baisse du franc. Fin 1926, avec une monnaie stabilisée, n'ayant plus à compter sur la protection d'une monnaie en voie de dépréciation, devant la concurrence renaissante à l'issue de la grève anglaise par les charbonnages anglais, allemands et hollandais qui s'étaient rationalisés, on avait déjà le sentiment que les prix favorables ne pourraient être maintenus.

* *

Dès le début de 1927, on dut accorder une baisse importante de 13,5 p. 100 sur le tarif général applicable en Sarre et dans l'est de la France; par la suite, on dut faire

de nombreuses baisses dans différentes zones de vente; enfin des prix exceptionnellement bas durent être consentis dans les zones éloignées sollicitées par de nombreux charbonnages concurrents, auxquels il aurait suffi pourtant d'un petit effort d'entente disciplinant leurs particularismes pour limiter la baisse.

La baisse se poursuit en 1928, atteignant 8 fr. 85 soit environ 9 p. 100 sur le produit moyen par tonne, mais, au cours du deuxième semestre, on notait une tendance de plus en plus nette au raffermissement des prix de vente, en même temps que l'équilibre s'améliorait entre les disponibilités des houillères et les besoins des consommateurs.

* * *

L'année 1929 apporta un dernier retour de la hausse; le prix moyen monta de 13,6 p. 100 par rapport à 1928; il aurait monté de 18 p. 100 s'il n'y avait pas eu de ventes à la métallurgie. Pour celles-ci, des négociations laborieuses nécessitant l'intervention d'un arbitre, M. COLSON, aboutirent à la conclusion d'une convention sur une formule fixant le prix en fonction de certaines références.

* * *

L'année 1930, début de la crise, amorça la baisse des prix; les marchés renouvelés en fin d'année le furent en baisse de 12 p. 100 par rapport aux prix antérieurs d'une année; le prix conventionnel des charbons à coke baissa de 19,5 p. 100 au cours de l'année; néanmoins, à cause des gros marchés conclus fin 1929, à une époque de prix plus élevés, le produit moyen par tonne de l'exercice 1929 resta encore supérieur de 3,9 p. 100 à celui de 1928.

L'exercice 1931 enregistra l'effondrement brusque des prix qui se poursuivit les années suivantes en s'amortissant. Pour chacune des années 1931 à 1934, et par rapport à l'année antérieure, le produit moyen des ventes par tonne fit une chute de 14 p. 100, 13 p. 100, 6 p. 100 et 4 p. 100 respectivement.

La baisse du prix de vente des charbons à coke, entraînée par la chute verticale de plusieurs références entrant dans la formule du prix de base convenue en 1929, fut particulièrement rapide puisqu'elle atteignit 20 p. 100 au cours de l'année 1931 et 15 p. 100 au cours de l'année 1932.

VII. — PRODUCTION.

Le total de la production pendant notre gestion a été de 173.443.550 tonnes nettes (non compris Frankenholz et les autres amodiations).

L'ajustement de la production sur les débouchés variables, compte tenu de la consommation propre des mines et de leurs ouvriers (10 à 12 p. 100 de la production) a présenté pour l'Administration des Mines domaniales de la Sarre des difficultés particulières contre lesquelles elle a dû constamment lutter.

Il n'a jamais été gêné par la *capacité d'extraction des installations*. Nos services techniques appréciaient que les installations d'extraction et de préparation du charbon auraient permis de produire en 1920, si les effectifs d'ouvriers n'avaient pas été limités, 41.200 tonnes nettes par jour (y compris 1.100 tonnes nettes à Frankenholz) et par conséquent de vendre près de 11 millions de tonnes par an.

Les travaux neufs, très importants jusqu'en 1926, ont accru considérablement cette capacité d'extraction qui a dépassé largement la production annuelle de 13 millions de tonnes, correspondant aux débouchés de 11,5 à 12 millions de tonnes que l'on a considérés dès 1927 comme normaux. C'est pourquoi, devant la restriction de la demande de charbon, nous avons réduit volontairement la capacité d'extraction, d'abord en 1928 en réduisant à un poste au lieu de deux l'activité de certaines divisions, et en arrêtant quelques puits dans certaines autres, puis, en 1930, lorsque la crise est devenue aiguë, en suspendant l'exploitation des divisions les moins avantageuses :

Dilsburg, Luisenthal (Rudolf Josefa), le 26 juin 1931;

Hélène, le 1^{er} novembre 1931;

Steinbach et Amelung, le 10 avril 1932;

Hostenbach, le 17 avril 1932;

Altenwald, le 5 juin 1932.

Après l'arrêt de ces installations qui représentaient une capacité d'extraction journalière de 5.550 tonnes nettes, nous pouvions encore extraire, fin 1934, 52.700 tonnes nettes par jour de travail (y compris 2.000 à Frankenholz); toutefois, si l'on voulait préparer la production comme l'exige une bonne présentation à la clientèle, la capacité des lavoirs ramenait ce tonnage à 47.830 tonnes nettes (y compris 2.000 à Frankenholz). Cette capacité d'extraction aurait permis de vendre près de 13 millions de tonnes par an.

*
*
*

C'est la *capacité de production des ouvriers*, dépendant elle-même du rendement et de l'effectif, qui a toujours conditionné l'adaptation de la production aux débouchés.

Le *rendement net* (fond et jour) a été constamment en s'améliorant. Tombé un peu

au-dessous de 500 kilogrammes au début de 1920, il s'est amélioré progressivement pour dépasser 700 kilogrammes au début de 1923, taux auquel il s'est tenu jusqu'à la fin de 1926. Une nouvelle ascension l'a porté à près de 900 kilogrammes, taux aux environs duquel il s'est tenu en 1930 et pendant la première moitié de 1931. A partir de cette époque il a crû rapidement pour plafonner à près de 1.200 kilogrammes au début de 1934.

Enfin l'agitation ouvrière à l'approche du plébiscite et la diminution de notre autorité dans les derniers mois ont fait que le rendement a ensuite décliné, d'abord lentement pour tomber à 1.121 kilogrammes en décembre 1934, puis rapidement pour tomber à 1.024 kilogrammes dans la première quinzaine de février 1935 et à 908 kilogrammes dans la deuxième quinzaine de février.

La première ascension de 1920 à 1923 est due à l'affermissement de l'autorité et de la discipline qui avaient énormément fléchi dans les années qui ont suivi la guerre.

La deuxième ascension de 1929 à 1930 a été due aux perfectionnements apportés par les travaux neufs et aux mesures de rationalisation dont l'effet avait été retardé parce qu'il était subordonné à une stricte discipline qu'il avait été difficile d'obtenir en 1925 et 1926.

L'ascension rapide de 1931 à 1934 a été obtenue par l'accentuation des transformations précédemment commencées, accentuation imposée par la nécessité d'enrayer le déficit de l'exploitation et facilitée par une plus grande docilité des ouvriers, sensibles à la crise, par le chômage qu'elle entraînait pour eux : concentration des travaux, modernisation des méthodes d'exploitation, extension du foudroyage dirigé, extension du havage avec minage dans le charbon dur réfractaire au marteau-piqueur, développement des convoyeurs pour la desserte de chantiers à grosse production, renforcement de la discipline au travail, meilleure utilisation des aptitudes individuelles des ouvriers, élimination des ouvriers médiocres, rajeunissement de l'effectif par embauchage de jeunes ouvriers robustes, etc.

Si l'on veut comparer les rendements obtenus avec le rendement de 784 kilogrammes qui était obtenu en 1913, il ne faut pas oublier que le travail effectif des ouvriers a été réduit de 16,4 p. 100 (fond : présence 7 h. 30 au lieu de 8 h. 30, travail effectif 6 heures au lieu de 7 heures; jour : présence 8 heures au lieu de 12 heures, travail effectif 7 h. 30 à 7 h. 45 au lieu de 10 heures). Il faut tenir compte aussi que les lavoirs ne traitaient que 25 p. 100 du charbon brut en 1913 au lieu de 50 p. 100 sous notre gestion et qu'avec cette dernière proportion le rendement de 1913 serait tombé à 757 kilogrammes. Il en résulte que lorsque le rendement journalier est voisin de 1.200 kilogrammes, le rendement horaire est en amélioration de 85 p. 100 par rapport à celui de 1913.

Dans la Ruhr et pendant la même période, le rendement, qui était de 943 kilo-

grammes avant la guerre, est monté à 1.668 kilogrammes, mais ce dernier rendement a été obtenu avec une durée de travail plus longue d'une demi-heure au fond et d'une heure et demie au jour, ce qui correspond à 10 p. 100 de plus comme durée du travail effectif. Pour la comparaison, il faut rapprocher de 943 kilogrammes les 757 kilogrammes auxquels serait tombé le rendement en 1913 si on avait lavé la moitié des charbons bruts, comme à la fin de notre gestion, rapport : 90 p. 100 environ, et il faut rapprocher les 1.200 kilogrammes de rendement maximum sarrois des 1.500 kilogrammes où serait tombé le rendement maximum de la Ruhr avec la durée de travail sarroise, rapport 80 p. 100. On voit que le rendement des Mines de la Sarre a presque suivi la montée du rendement de la Ruhr, bien que la sélection du personnel n'ait pas été aussi poussée par les licenciements et bien que l'agitation entretenue contre l'Administration française des Mines de la Sarre dans un but politique ait exercé sur le rendement des ouvriers une influence défavorable et empêché les ingénieurs français d'obtenir toute l'efficacité de la surveillance par les employés qui étaient demeurés en grand nombre fonctionnaires prussiens.

*
* *

Devant faire monter le rendement pour améliorer les résultats de l'exploitation, l'Administration des Mines de la Sarre dut, pour ajuster la production aux débouchés, agir sur l'*effectif* et le nombre de jours de travail.

La population ouvrière sarroise est caractérisée par une grande stabilité, l'absence d'éléments étrangers et la difficulté de trouver une occupation en dehors des mines. Ces conditions, particulièrement, ont empêché d'agir sur l'*effectif* inscrit comme il eût été désirable.

Dans les premières années, la préoccupation de développer l'extraction en rapport avec les grands besoins de combustibles conduisit à augmenter le plus possible l'*effectif*, ce qui était le moyen le plus rapide d'arriver à un résultat. Non seulement on embaucha tous les ouvriers disponibles en Sarre, mais aussi des ouvriers du Palatinat, qui logeaient en dortoirs et retournaient chez eux passer le dimanche.

Dès 1923, l'*effectif* est apparu devoir être surabondant dans l'avenir et, à partir de novembre 1923 jusqu'en octobre 1925, on limita l'embauchage à la compensation des pertes.

Dans le dernier trimestre de 1925 et en 1926, on renforça l'*effectif* des mines de charbon gras dont la demande s'était accrue; faute de pouvoir y muter en nombre suffisant les ouvriers occupés dans les mines à charbon flambant, on embaucha des ouvriers dans les régions d'Allemagne contiguës au Territoire de la Sarre; il en résulta

un accroissement de l'effectif d'ailleurs restreint, parce que la baisse du franc avilissait le pouvoir d'achat en Allemagne du salaire transformé en marks.

Après 1926 commença la diminution continue de l'effectif, sauf un arrêt en 1929 :

Au début de 1927 l'embauchage fut réduit au remplacement des départs, puis à celui des gamins le 1^{er} avril, puis tout à fait suspendu le 1^{er} septembre. A partir de mai 1927, on licencia les ouvriers à faible rendement et on poussa les plus âgés à prendre leur retraite, puis le 29 février 1928 on licencia les ouvriers habitant loin du lieu de leur travail ou pourvus d'occupations accessoires. Dans la période de mai 1927 à mars 1928, l'effectif diminua ainsi d'environ 12.000 ouvriers, ou 17 p. 100, dont 5.925 dans le premier trimestre 1928. En même temps, on poursuivait les mutations des mines à charbon flambant sur les mines à charbon gras, la demande de celui-ci ayant continué à se développer (62 p. 100 de la production en 1924, 68,1 p. 100 en 1928).

Les débouchés étant redevenus relativement meilleurs en mai 1929, on reprit à cette époque l'embauchage et on occupa 700 ouvriers sarrois qui travaillaient précédemment aux houillères de Petite-Rosselle et se trouvaient momentanément sans travail à la suite de la catastrophe du puits Saint-Charles.

Le déclenchement de la crise en mars 1930 entraîna des mesures énergiques pour la compression de l'effectif surabondant. L'embauchage fut supprimé à nouveau, sauf, à certaines époques, celui des fils d'ouvriers. Les 700 ouvriers des houillères de Petite-Rosselle leur furent restitués en avril 1930. 1.330 ouvriers habitant hors Sarre furent licenciés en mai 1930.

La Direction se proposait d'aller plus loin et de licencier, au début de 1931, 7.500 ouvriers sarrois, de façon à ramener le chômage à un taux acceptable pour les autres et à améliorer les résultats d'exploitation; la situation, en effet, était grave au début de 1931 : le travail était réduit à 21 ou 22 jours par mois et néanmoins, le stock augmentait de 30.000 tonnes par mois; l'exploitation se soldait par une perte mensuelle de 7 millions de francs. Les mesures envisagées pour redresser la situation pouvaient avoir des répercussions politiques; c'est pourquoi, elles furent soumises à une commission interministérielle; à la suite de réunions, les 23 avril et 3 juillet 1931, cette commission émit divers vœux et limita les licenciements à 500 ouvriers par mois jusqu'à autre décision ministérielle, en raison de l'opposition à un licenciement massif, exprimée par le délégué français à la Commission du Gouvernement de la Sarre. L'effectif ne diminua ainsi que de 3.774 ouvriers en 1931.

Aussi, à la fin de 1931, et au début de 1932, la situation restait grave; le nombre de jours de travail était tombé à 17,43 en décembre 1931; l'exploitation se soldait chaque mois par une perte de 4 à 5 millions de francs; la trésorerie pouvait encore s'alléger d'environ 100 millions de francs, mais ensuite les Mines de la Sarre devraient

réclamer l'assistance budgétaire. Il s'agissait de choisir entre, d'une part, la continuation d'une politique sociale qui consistait à conserver un effectif excessif chômant beaucoup et à réduire autant que possible le chômage en développant les ventes à bas prix dans les régions éloignées, et, d'autre part, une politique de gestion industrielle limitant les pertes au minimum par tous les moyens. Une décision ministérielle du 18 février 1932 permit enfin de licencier 5.253 ouvriers.

Par la suite, l'approche du plébiscite a détourné de faire de nouveaux renvois importants. On s'est borné à éliminer les éléments médiocres, tout en les remplaçant en partie, par des éléments jeunes et à faire chômer le personnel par roulement, afin de n'occuper chaque jour de travail, que le nombre d'ouvriers correspondant à la capacité d'extraction des sièges conservés en activité et fonctionnant à plein.

L'effectif des employés a été comprimé également dans la mesure du possible, notamment plus de 500 ingénieurs et employés ont été rayés des cadres de façon massive en 1931-1932.

En résumé, l'effectif a crû jusqu'en novembre 1924 où il a atteint le maximum de 75.107 ouvriers et 3.085 employés et ingénieurs. Il a ensuite peu varié jusque fin 1926, où il était de 73.807 ouvriers et 3.665 employés et ingénieurs. A partir de 1927, il a décréu constamment et en fin d'exploitation, il était de 41.702 ouvriers et 2.473 employés et ingénieurs.

Ces nombres ne comprennent pas l'effectif de Frankenholz, qui s'élevait en fin d'exploitation à 1.830 ouvriers et 93 employés.

*
* *

La production s'est trouvée réduite à certains moments par des *grèves, épidémies ou accidents* :

Grève de 100 jours, du 5 février au 15 mai 1923, conséquence politique de l'occupation de la Ruhr, bien que les syndicats aient prétexté la récupération des baisses de salaires antérieures;

Grève perlée, à dater de mai 1925, surtout dans les mines du Centre et de l'Est, suivie d'une grève générale du 27 juillet au 3 août; elle a causé à l'Administration une perte de 30 à 35 millions de francs;

Grève perlée dans les mines de l'Est, au début de 1929, à l'appui de réclamations concernant les salaires;

Épidémie de grippe en mars 1929;

Baisse momentanée de rendement à la suite de l'émotion causée par la catastrophe des houillères de Petite-Rosselle, en septembre 1929;

Flambée de grisou à la division de Clarenthal, le 6 août 1930, causant 9 morts et 9 blessés, due à l'imprudance d'un boutefeu;

Explosion de grisou et poussières à la mine de Maybach, le 25 octobre 1930, causant 98 morts et 12 blessés, due à la manipulation irrégulière d'une lampe de sûreté dans une accumulation accidentelle de grisou en haut d'un montage.

* * *

Les compressions d'effectifs ont été généralement trop tardives ou trop atténuées pour ajuster convenablement la production sur les débouchés.

Il a fallu souvent développer artificiellement les débouchés, en acceptant des marchés désavantageux dans des zones éloignées et sur out chômer et stocker, toutes mesures préjudiciables au résultat financier de l'exploitation. Les ventes en Autriche, en Belgique et en Italie notamment, ont été presque toujours déficitaires, le prix du charbon sur wagon départ ne couvrant pas le prix de revient.

Déjà en 1921, des *chômages* durent être imposés aux ouvriers et les stocks montèrent jusqu'à 707.000 tonnes au milieu de novembre.

On chôma ensuite dans le deuxième semestre de 1923 et au début de 1924, mais par insuffisance des moyens d'expédition et non pas par manque de débouchés.

Cette dernière cause imposa du chômage en 1927 où il n'y eut que 280,11 jours de travail et ensuite, à partir de 1930, comme le montrent les nombres de jours de travail : 282,34 en 1930; 247,5 en 1931; 226,58 en 1932; 224,91 en 1933; 238,35 en 1934.

* * *

En résumé, la production annuelle des Mines de la Sarre (non compris les amodiations, ni Frankenholz), s'est d'abord développée de 1920 à 1924, passant de 9 millions 198.174 tonnes pour 1920 à 13.648.046 tonnes, maximum atteint en 1924, à part une réduction exceptionnelle en 1923, causée par la grève de cent jours.

On notera la rapidité de la progression. Malgré les difficultés de tous ordres que la nouvelle direction a eu à surmonter (prise en main d'un effectif de plus de 60.000 personnes, par une centaine d'ingénieurs recrutés hâtivement et s'ignorant mutuellement, adaptation du personnel à des méthodes de commandement nouvelles, difficultés du bilinguisme, mauvais état des mines et du matériel, troubles à caractère politique, tels que la grève de 1923), l'extraction de la première année de gestion française dépassait de 5 p. 100 celle de l'année antérieure. Deux ans plus tard, un nouveau gain de 20 p. 100 était réalisé. Après la régression de 1923, due à la grève politique, la production de 1924 dépassa de loin les productions antérieures. Cinq ans

ont suffi aux ingénieurs français pour atteindre et dépasser nettement la production antérieure à la guerre (6,17 p. 100 de plus que la production de 1913, 10,09 p. 100 de plus que la production moyenne des trois années 1911-1913). On verra sans doute dans ces résultats, une preuve manifeste de la valeur technique des ingénieurs qui les ont obtenus.

De 1925 à 1930, il n'y a plus eu de progression et plutôt un léger déclin. Sans doute la production a été gênée en 1925 par la grève perlée d'effet croissant de mai à juillet, suivie d'une grève générale du 27 juillet au 3 août; en 1929, par une grève perlée en janvier et une épidémie de grippe en février; en 1930, par l'accident du 6 août à Clarenthal et la catastrophe du 25 octobre à Maybach. Mais la cause essentielle est la saturation de tous les débouchés raisonnables, puisqu'on a même eu recours à des débouchés non rémunérateurs en Autriche, Belgique et Italie. La production a toujours été largement à hauteur de la demande, sauf pendant une très courte période, d'avril à octobre 1926.

Après 1930, la production annuelle a fléchi, comme celle de toutes les mines, à cause de la diminution de la demande de charbon, tombant de 12.751.542 tonnes en 1930 à 10.055.933 tonnes en 1932, pour remonter ensuite légèrement à 10 millions 908.535 tonnes en 1934.

Par rapport à la production moyenne de 1926-1929, le minimum relatif de production de 1932 est en baisse de 22,6 p. 100; la même comparaison donnerait 37 p. 100 pour la Ruhr, ce qui montre que la gestion française a pu éviter aux Mines de la Sarre d'être restreintes par la crise, dans une mesure aussi forte que l'a été le grand bassin allemand concurrent.

*
* *

Le défaut d'ajustement de la production aux débouchés se mesure à l'importance des *stocks* qui ont été particulièrement importants en 1921, en 1927, puis de 1931 à 1933 inclus. A partir de 1934, en prévision de la remise des mines à l'Allemagne, nous avons pris tous les moyens pour réduire les stocks, si bien qu'ils étaient tombés à 54.291 tonnes fin février 1935, à la fin de notre exploitation.

VIII. — CONDUITE DE L'EXPLOITATION.

Bien que la possession des Mines de la Sarre n'ait été assurée à l'État français que pour une période de quinze ans, l'Administration des Mines de la Sarre a rejeté l'idée de tirer un profit hâtif de l'exploitation, sans souci de l'avenir. Dès 1920, l'idée mat-

trousse qui a guidé l'exploitation et inspiré les programmes de travaux, a été de gérer les mines en « bon père de famille », suivant la tradition française. D'une façon constante, l'Administration des Mines de la Sarre a été guidée par le souci d'améliorer les méthodes, sans que la pensée que d'autres récolteraient le fruit de ces efforts, ait découragé et ralenti ceux-ci. A cet effet, elle a suivi, notamment par des missions fréquentes d'ingénieurs, les progrès réalisés ailleurs, notamment en Angleterre, en Allemagne et en Hollande et en a fait son profit; elle a comparé les méthodes et appliqué celles qui paraissaient devoir donner les meilleurs résultats.

* * *

Si le mot de rationalisation a été créé en 1924, la chose se trouvait imposée aux ingénieurs français dès 1920, par la nécessité de remédier aux défauts de la situation qu'ils ont trouvée dans les Mines de la Sarre, celle-ci résultant notamment de l'organisation générale adoptée précédemment par le fisc prussien. Treize inspections, comprenant chacune deux ou trois divisions d'exploitation, jouissaient au point de vue technique d'une autonomie presque complète, sans liaison entre elles, libres dans le choix de leurs méthodes et du matériel; la rigidité inhérente à toute industrie d'État se trouvait aggravée par l'existence de treize budgets distincts et par une dispersion peu favorable au bon rendement des hommes et des choses. Le matériel courant était extrêmement disparate; il y avait presque autant de types de lampes, de rails, d'écartement de voies souterraines, de berlines, de treuils, etc., qu'il y avait d'inspections; l'entretien était médiocrement assuré par des ateliers locaux dotés de faibles moyens.

Si l'Administration française des Mines de la Sarre crut devoir conserver les inspections, principalement en raison du règlement des questions administratives avec les autorités locales, elles assura l'unité technique par une direction centrale technique coordonnant l'exploitation, avec trois ingénieurs en chef de groupe comme organes de liaison avec les divisions; elle centralisa l'ensemble des commandes et des réceptions dans un unique service d'achat; elle créa des laboratoires d'essais, magasins, ateliers centraux et un bureau central pour l'étude et la surveillance d'exécution des travaux neufs.

* * *

A la prise de possession, en 1920, l'extraction dans les champs d'exploitation était disséminée dans 2.300 tailles; la production moyenne journalière par taille n'était que d'une dizaine de tonnes; il existait pourtant de grands fronts (128 tailles de 50 à 80 mètres de long et 19 de 80 à 150 mètres), mais l'avancement n'y était

que de 6 à 10 mètres par mois et la production journalière de ces grandes tailles exceptionnelles n'était que de 20 à 30 tonnes.

Dans les dernières années de l'exploitation française, le nombre des tailles se trouvait réduit à 455 et la production journalière moyenne par taille était d'une centaine de tonnes. 85 p. 100 de l'extraction provenait de tailles produisant chacune plus de 50 tonnes par jour (contre 60 p. 100 dans la Ruhr), 60 p. 100 de tailles de plus de 300 tonnes par jour (contre 34 p. 100 dans la Ruhr); 3 tailles produisaient chacune plus de 1.000 tonnes par jour, l'une d'elles atteignant 1.250 tonnes par jour (maximum dans la Ruhr 1.080 tonnes). Cette concentration est plus forte que celle réalisée à pareille époque dans la Ruhr.

L'aménée et la mise en place des remblais est une des principales difficultés à résoudre dans les grandes tailles à grosse production et à avancement rapide. Dans la Ruhr, cette difficulté a été fréquemment tournée en revenant à la vieille méthode des fausses voies, de sorte que la proportion de l'extraction réalisée avec remblais complets y est passée de 79 p. 100 en 1929 à 43 p. 100 en 1933. Aux Mines de la Sarre, souvent très grisouteuses, cette méthode aurait été dangereuse en raison des vides qu'elle laisse dans les vieux travaux; aussi l'Administration française est demeurée fidèle au remblai complet en tous les points où le régime grisouteux le recommandait, quelles que soient les difficultés auxquelles il put donner lieu; elle a préféré chercher le progrès, non en revenant à des méthodes de remblayage partiel antérieurement condamnées, mais, lorsque les circonstances s'y prêtaient, en appliquant le foudroyage dirigé avec les méthodes de «contrôle du toit» suivant la technique anglaise, et en accroissant la vitesse de progression des tailles, ce qui améliore la tenue du toit au front de taille au bénéfice de la sécurité; l'avancement journalier a été poussé jusqu'à 2 m. 50 à 3 mètres dans certaines mines.

Ces transformations de méthodes ont nécessité une amélioration considérable du matériel du fond, très rudimentaire en 1920. Le marteau-piqueur y était pratiquement inconnu, bien que largement employé en 1913 dans d'autres bassins; en 1934, 3.050 marteaux-piqueurs étaient en service, assurant l'abatage de 49 p. 100 de l'extraction. Dans les veines de charbon dur, où l'emploi du marteau-piqueur est inefficace, l'Administration française a continué à pratiquer le tir en volée après havage. Mais les haveuses à colonne employées par l'Administration prussienne, qui donnaient des résultats médiocres, ont dû progressivement être éliminées et remplacées par de grosses haveuses ripantes à chaînes; en 1934, 54 de ces haveuses étaient

en service; elles assuraient 34,5 p. 100 de l'extraction (contre 7,6 p. 100 dans la Ruhr), avec une surface moyenne havée de 7.616 mètres carrés par jour.

La concentration de l'extraction a nécessité une transformation profonde des *moyens de transport* dans les tailles, les plans inclinés et les galeries. Le développement des couloirs à secousses a accompagné celui des grandes tailles. Les plans inclinés ont été équipés de treuils plus puissants; très fréquemment on a substitué à ceux-ci des couloirs puis, dans les dernières années, des convoyeurs à bandes de caoutchouc qui ont aussi été de plus en plus employés dans les voies de niveau et dans les tailles. A la fin de la gestion française, il y avait en service 23 kilomètres de couloir à secousses et 9 kilom. 500 de convoyeurs, mus par 570 moteurs à air comprimé d'une puissance totale de 5.000 CV. Dans les galeries, l'Administration française a conservé les trainages mécaniques au voisinage des recettes, mais elle a beaucoup développé ailleurs la traction par locomotive qui est beaucoup plus simple. Elle avait trouvé 191 locomotives à benzol et 33 locomotives à air comprimé; elle a considérablement réduit les premières peu sûres en milieux grisouteux; elle a développé les secondes, portant leur nombre à 124 et elle a introduit 57 locomotives à huile lourde. Quant aux chevaux, ils ont presque complètement disparu, leur nombre passant de 730 à 82.

Le développement des moyens mécaniques a entraîné une augmentation considérable de la consommation d'air comprimé, l'électricité demeurant proscrite pour raison de sécurité. La consommation d'air après compression, qui était de 1.558 millions de mètres cubes aspirés en 1920, a sensiblement doublé et des compresseurs nouveaux ont été installés pour répondre à cette augmentation (voir Travaux neufs). Les points de consommation s'étant multipliés, les canalisations souterraines d'air comprimé ont été considérablement développées jusqu'à atteindre 320 kilomètres.

* * *

Dans ce perfectionnement des méthodes d'exploitation, la *sécurité* n'a pas été perdue de vue. Au contraire, elle est restée la première des préoccupations de l'Administration française, parce que les Mines de la Sarre sont parmi les plus dangereuses qui soient, étant souvent très grisouteuses, poussiéreuses et sujettes à des feux.

A cet égard elles présentaient en 1920 bien des défauts techniques qui n'auraient pas été tolérées en France par le Contrôle des Mines et auxquelles il a été remédié dans le moindre délai.

En ce qui concerne les lampes, nous avons trouvé 13 types différents à flamme dont l'un, existant à 4.300 exemplaires, n'avait qu'un seul tamis et dont la plupart étaient sans cuirasse. La Commission française du Grisou constata en 1921 qu'aucun n'offrait des conditions de sécurité acceptables, que deux étaient à interdire sans

délai et onze à modifier. Les lampes électriques portatives étaient à peu près inexistantes; il fut décidé d'introduire et de développer rapidement l'usage des lampes électriques en réformant progressivement les lampes en service, de manière à ne conserver qu'un petit nombre de lampes à flamme choisies parmi les moins défectueuses et améliorées, en vue du contrôle de l'état de l'atmosphère. Ce programme qui nécessitait la réfection complète des lampisteries fut exécuté à une cadence rapide et terminé en neuf ans, à l'exception de quelques sièges non grisouteux.

En ce qui concerne l'aérage, dont l'intensité est une des conditions de sécurité des mines grisouteuses, beaucoup était à faire. L'Administration française a installé de nouveaux ventilateurs (voir Travaux neufs), portant la capacité de l'ensemble des ventilateurs en service ou en réserve de 4.974 à 6.070 mètres cubes par seconde, soit une augmentation de 22 p. 100, et portant le volume d'air par ouvrier au poste le plus chargé de 140 à 254 litres par seconde, soit une augmentation de 81 p. 100. En outre, pour éviter les arrêts un peu prolongés des ventilateurs à la suite des pannes de courant électrique, les ventilateurs de retour d'air des sièges fortement grisouteux ont été munis de dispositifs de démarrage automatique.

Contre le danger des poussières, l'Administration prussienne n'avait introduit comme moyen préventif que l'arrosage. Nous avons introduit en Sarre la schistification et les arrêts-barrages, moyens pour prévenir ou localiser les explosions de poussières qui est réglementaire en France à la suite des essais méthodiques pratiqués avant la guerre à la station d'essais de Liévin et qui est aussi adopté dans la Ruhr depuis quelques années, mais nous avons maintenu l'arrosage qui complète utilement dans la taille la schistification des galeries malgré les difficultés qui en résultent pour le traitement des charbons dans les criblages et lavoirs. L'Administration française a ainsi schistifié 195 kilomètres de galeries à la teneur en stérile de 55 p. 100 ou 80 p. 100 suivant les cas, et installé 581 arrêts-barrages occupant une longueur totale de 13 kilomètres de galerie. Elle a créé une installation centrale de broyage fournissant la poussière stérile de composition définie et constante qu'exige le fonctionnement efficace de ces dispositifs.

En ce qui concerne les explosifs, qui sont la cause la plus fréquente d'inflammation du grisou ou des poussières, la consommation en a été considérablement réduite de 80 grammes d'explosif couche par tonne à 29 grammes; leur emploi a été soustrait à l'appréciation des ouvriers grâce à des règles dont l'application puisse être efficacement assurée par la surveillance; les cas de mauvais fonctionnement ont été réduits par l'emploi de la cartouche unique et de la gaine Lemaire.

Le soutènement métallique dans les galeries, un boisage fixé par des règles systématiques dans les tailles et les nouvelles méthodes d'exploitation avec grandes vitesses d'avancement améliorant la tenue du toit, ont considérablement diminué le nombre

des accidents par éboulement et chutes de bloc; le nombre d'accidents mortels de cette nature qui était de 0,693 par 300.000 postes pendant la période 1904-1913, n'a été que de 0,581 dans la période 1924-1933.

La sécurité des puits et des plans inclinés a été améliorée par des signalisations acoustiques et optiques, par l'installation de barrières et dispositifs d'arrêt, par l'unification des serrures d'attache des berlines, etc.

L'Administration française a eu néanmoins à déplorer une grave catastrophe : l'explosion de grisou et poussières survenue à Maybach, le 25 octobre 1930, faisant 98 morts et 12 blessés. Les catastrophes antérieures, sous l'Administration prussienne, avaient été celles de Reden, en 1907, 150 morts; Maybach, en 1890, 25 morts; Brefeld, en 1888, 41 morts; Camphausen, en 1885, 181 morts, etc. La catastrophe de 1930, à Maybach, due à la manipulation irrégulière d'une lampe de sûreté à flamme dans une accumulation accidentelle de grisou en haut d'un montage, aurait eu des conséquences encore beaucoup plus graves si l'organisation de la mine avait laissé à désirer, si la schistification et les arrêts-barrages n'avaient limité la propagation de l'explosion et restreint ses effets dynamiques et si les bonnes conditions d'aérage (280 litres seconde par ouvrier) n'avaient permis de rétablir rapidement la ventilation normale et de visiter entièrement le quartier sinistré en remontant les blessés et les cadavres dans le délai de 12 heures après l'explosion.

Malgré cette terrible catastrophe, le taux des morts accidentelles pour 1.000 ouvriers présents et par an, sous l'Administration française, a été en moyenne de 0,99 alors qu'il était de 1,40 sous l'Administration prussienne pour la période de 1900 à 1914. Si l'on prend un autre mode de calcul, le nombre d'accidents mortels au fond, rapporté à 300.000 postes exécutés, était en 1911, 1912 et 1913 de 1,458, 1,510 et 1,225; en 1931, 1932 et 1933 il n'était plus que de 0,992, 1,016 et 1,017; pour les périodes de dix années 1904-1913 et 1924-1933, il est respectivement de 1,763 et 1,372. (En Ruhr, en 1930, 1931 et 1932, le nombre d'accidents mortels au fond, rapporté à 300.000 postes, a été de 1,88, 2,01 et 1,85 presque le double des chiffres sarrois). Enfin si, pour les années postérieures à la guerre on fait la moyenne des accidents mortels au fond et au jour par 1.000 ouvriers, on trouve 0,949 (contre 0,958 pour l'Angleterre, 0,974 pour la Hollande, 0,984 pour la France, 1,082 pour la Belgique, 2,132 pour la Ruhr, 2,170 pour l'ensemble des mines prussiennes).

*

**

IX. — POLITIQUE OUVRIÈRE ET SOCIALE.

A la suite d'une longue enquête faite par plusieurs de ses fonctionnaires dans les Mines domaniales, le Bureau International du Travail s'exprime ainsi (*Revue Internationale du Travail* de juin et juillet 1930) :

« Une direction purement française, un personnel ouvrier entièrement allemand, un corps d'employés composé d'Allemands et de Français, tels sont les éléments « humains », peut-on dire, du problème des relations industrielles dans la Sarre, qui prend de ce chef la portée d'un problème d'administration internationale. Si l'on ajoute que ce problème s'est posé dès janvier 1920, quelques mois après la signature du traité de Versailles, à un moment où les passions nationales étaient encore surexcitées et dans une région que les dispositions du traité affectaient particulièrement, on comprend comment un Américain, après un séjour dans la Sarre, a pu conclure : « Si ici, « au point sensible de l'Europe, le problème des relations industrielles peut être « résolu, alors, certes, il y a de l'espoir pour n'importe quel employeur dans le monde. »

« Aujourd'hui, dix ans ont passé et le bref exposé que nous avons fait de l'exploitation au cours de cette période confirme les constatations optimistes déjà faites en 1922 par l'observateur américain. L'organisation technique a pu être sensiblement perfectionnée, les méthodes de travail ont pu être rationalisées, le rendement a été considérablement accru dans des conditions de collaboration généralement satisfaisantes entre la direction et le personnel. L'étude des méthodes par lesquelles ce résultat a pu être atteint mérite de retenir l'attention. »

Dans un pays aussi attaché que l'Allemagne à la vie syndicale, il ne pouvait être question pour l'Administration française d'ignorer les grands syndicats ouvriers (chrétiens et socialistes) auxquels étaient affiliés depuis de très longues années la plupart des ouvriers mineurs sarrois. Les circonstances ont malheureusement fait que les sections sarroises de ces syndicats allemands sont restées étroitement sous la dépendance des comités directeurs de Bochum et d'Essen et que les secrétaires de ces sections ont continué à être fonctionnaires des organisations allemandes : on constate dans ce domaine le même phénomène que sur le terrain religieux, catholique ou protestant.

A diverses reprises, des considérations d'ordre général ont donc joué et affecté d'un coefficient particulier les relations entre l'État français patron et les sections sarroises des syndicats allemands : c'est ainsi que l'ordre de grève de 1923 et la longueur de cette grève s'expliquent en grande partie par les événements de la Ruhr; c'est ainsi qu'après la création du III^e Reich, les syndicats sarrois ont été « mis au pas » (*gleichgeschaltet*) comme les syndicats allemands.

Malgré cela, l'Administration française a entretenu pendant seize ans des relations

en général correctes avec les secrétaires des syndicats d'ouvriers mineurs et métallurgistes; à diverses reprises même une certaine collaboration est née des difficultés du moment et du souci réciproque des intérêts du personnel ouvrier : « Clarté, loyauté et franchise, tels devaient être aux yeux de l'Administration française les trois facteurs moraux de la confiance que cette Administration désirait gagner. La clarté fut recherchée dans la rédaction attentive, en liaison avec les syndicats, de règles détaillées visant les conditions du travail et dans la révision minutieuse de ces règles chaque fois que la pratique faisait surgir un doute sur leur signification. La loyauté fut démontrée par l'exécution consciencieuse de tous les engagements. La franchise fut toujours l'un des principaux soucis des services français dans leurs échanges de vues continuels avec les syndicats au sujet de toutes les questions intéressant le travail » (*Revue Internationale du Travail*, déjà citée).

Il y eut pourtant des ombres au tableau et, à certaines périodes, l'horizon en fut très obscurci : sans parler de la grève de 1923 et de celle, moins longue, de 1925, les demandes incessantes d'augmentation de salaires pendant la période de 1923 à 1929 et les résistances aux baisses reconnues nécessaires pendant les années suivantes donnèrent lieu à de vives et irritantes discussions, rendues plus difficiles encore par l'atmosphère spéciale du Territoire et l'attitude de toute la presse; en 1934; à quelques semaines du plébiscite, le nouveau syndicat ne craignait pas de présenter de nouvelles revendications de salaires. L'effort de compréhension de l'Administration française, le traitement particulièrement bienveillant que le Gouvernement français a réservé aux ouvriers sarrois, à diverses reprises les bons offices de la Commission de Gouvernement, ont, en général, conduit à des compromis qui ont au moins permis le maintien de la paix sociale si, par ailleurs, ils compromettaient dans une certaine mesure l'équilibre financier de l'exploitation.

Le traité de Versailles prévoyait qu'en Sarre aucune modification ne pourrait être apportée au régime légal d'exploitation prévu au paragraphe 12 (c'est-à-dire du régime tel qu'il résulte des lois et règlements allemands en vigueur au 11 novembre 1918, réserve faite des dispositions exclusivement prises en vue de la guerre), sans consultation préalable de l'État français, à moins que cette modification ne soit la conséquence d'une réglementation du travail adoptée par la Société des Nations.

C'est en vertu de cette stipulation que n'ont pas été appliquées aux mines les lois allemandes sur les conseils d'entreprises et sur la conciliation, qui ont d'ailleurs été ultérieurement abrogées ou considérablement modifiées. Mais, en même temps, les syndicats ayant été reconnus comme les représentants autorisés des ouvriers, l'Administration signait avec leurs secrétaires, le 1^{er} octobre 1921, deux contrats réglant ses relations avec le personnel ouvrier : le règlement de travail et la convention collective des salaires. Ces textes ont fixé, après discussion, les conditions de travail et

le statut de l'ouvrier, devoirs réciproques de l'employeur et de l'ouvrier, embauchage et classification des ouvriers, durée du travail, méthode de fixation des salaires et des conditions de travail, calcul et mode de paiement des salaires, attribution de congés payés, sanctions et examen des réclamations, allocation de charbon à prix réduit, cause d'annulation du contrat de travail. Enfin, une convention spéciale a réglé, quand besoin en était, le taux proprement dit des salaires.

Pour régler les litiges relatifs à l'interprétation du règlement de travail et à la convention collective, il a été prévu des comités de conciliation (Tarifausschüsse) composés de représentants de l'employeur et des ouvriers, qui ont été créés le 2 octobre 1922 et qui ont réglé par voie d'accords amiables la plupart des litiges, la voie juridique c'est-à-dire l'appel au comité des prud'hommes restant d'ailleurs toujours ouverte.

C'est grâce à cet esprit de justice et à cette longue patience que l'Administration française a pu jusqu'à la fin conserver sur ses ouvriers une autorité légitime, diminuer son personnel ouvrier en période de crise, introduire de nouvelles méthodes d'exploitation et poursuivre l'augmentation du rendement.

En raison du caractère spécial de la population ouvrière sarroise, attachée depuis longtemps au sol, ayant organisé sa vie sociale ou familiale selon ses goûts et ses traditions, en raison aussi de la situation particulière de l'Administration française, patron d'ouvriers étrangers, une certaine réserve a dû être gardée dans l'organisation des œuvres qui sont classées généralement sous la dénomination des œuvres sociales.

L'œuvre française n'a pas cependant été négligeable. Dès l'arrivée des ingénieurs français, et en raison de l'urgence de parer à l'insuffisance et au renchérissement rapide des denrées, un office de ravitaillement des mineurs vendait à très bon marché aux ouvriers les denrées de première nécessité. Après sa suppression, dans chaque inspection, des comptoirs de vente et des laiteries surveillés par l'ingénieur principal luttèrent contre la hausse du prix de la vie; dans chaque mine des cantines bénéficiaient de l'appui matériel de l'Administration. De 1920 à 1925 l'Administration française construisait 1.557 logements ouvriers d'une valeur de 70.000.000 francs et en achetait 618, avançait 7.000.000 de francs à prêter aux ouvriers désireux d'acquérir un logement. Elle développait l'enseignement pré et post-scolaire organisé sous le régime allemand, subventionnait les musiques de divisions ou d'inspections si chères aux ouvriers mineurs.

L'Administration française a eu, de tout temps, le souci de favoriser les ouvriers chefs de famille; leurs salaires étaient majorés par une allocation pour les ouvriers mariés et par une allocation pour les ouvriers pères de famille proportionnelle au nombre d'enfants; ces allocations familiales existaient déjà sous l'Administration prussienne, mais elles ont été majorées, notamment de 50 p. 100 en 1923, puis distribuées plus libéralement en sus des jours de travail comme il sera dit plus loin; d'autre

part, il était toujours tenu le plus grand compte de la situation de famille des ouvriers lorsque l'Administration se trouvait dans l'obligation d'en déplacer ou d'en licencier.

L'Administration française adoptait, dès le début, vis-à-vis des institutions de prévoyance sociale, dont le comité directeur a toujours été présidé par un ingénieur des mines, une attitude de justice, de bienveillance et de collaboration, sans se laisser détourner de cette attitude par l'exagération des demandes présentées aux assemblées générales par certains représentants ouvriers. Pour ne pas priver les ouvriers de la participation que le Gouvernement allemand s'engageait à assurer au service des rentes minières sarroises dans le but de remplir ses obligations anciennes, le Gouvernement français, par l'accord de Heidelberg du 13 octobre 1927, acceptait que les rentes sarroises fussent calculées sur des bases et à des taux correspondant à ceux prévus par la législation allemande et assumait ainsi des charges financières considérables. En fait, pendant la durée de sa gestion, l'Administration française a dépensé en Sarre, au titre des assurances sociales des ouvriers, une somme de 793 millions de francs. Cette somme représente une charge d'environ 4 fr. 60 par tonne, nettement supérieure aux charges du même ordre dans les autres pays miniers.

Tout en se déclarant hostile à l'institution en Sarre d'une assurance contre le chômage, l'Administration française, le 1^{er} mai 1931, acceptait en principe de verser aux ouvriers, chaque mois, les allocations familiales pour chaque jour de chômage à partir du troisième et même du deuxième pour les mois comprenant moins de vingt-cinq jours ouvrables.

Enfin, pour parer à certaines lacunes de la législation sur les assurances sociales, l'Administration française acceptait de continuer à assurer aux ouvriers malades, en plus des indemnités de maladie, les indemnités familiales qu'ils touchaient comme supplément à leur salaire, soit une dépense d'environ 3 millions de francs par an. Des secours étaient accordés aux veuves nécessiteuses et aux orphelins, quand, pour des raisons diverses, la pension servie par la caisse d'assurances était manifestement insuffisante. Chaque année, à l'occasion de Noël, des effets et des jouets étaient distribués dans chaque inspection aux enfants des ouvriers.

L'Administration française, en un mot, s'est efforcée de traiter les ouvriers sarrois avec justice, bienveillance et humanité.

*

* *

Les *salaires* étaient payés en marks dans le premier semestre 1920 où ils ont subi plusieurs augmentations. Au 1^{er} juillet 1920, ils ont été fixés en francs, à parité avec ceux des houillères lorraines.

Par la suite, ils ont suivi de nombreuses fluctuations, énumérées ci-après à leurs

dates avec la variation du salaire contractuel du piqueur, qui passa de 23 francs le 1^{er} juillet 1920 à 38 fr. 70 à dater du 1^{er} mai 1931 :

- 1921 : 15 mars — 4 francs.
1^{er} décembre ... — 3 francs.
- 1923 : 1^{er} février + 3 francs.
15 mai + 2 francs (à la suite de la grève de cent jours).
1^{er} août..... + 1 franc.
1^{er} septembre... + 0 fr. 50.
1^{er} novembre... + 0 fr. 80 en moyenne par majoration de 50 p. 100 des allocations familiales.
- 1924 : 1^{er} février + 1 fr. 25.
1^{er} mars + 0 fr. 75.
- 1925 : 16 janvier..... + 1 fr. 60 (à la suite d'agitation ouvrière appuyée sur les conséquences supposées de l'incorporation de la Sarre dans le régime douanier français le 10 janvier).
1^{er} août..... + 1 fr. 35 (à la suite de la grève du 27 juillet au 3 août).
15 décembre ... + 1 fr. 50.
- 1926 : 1^{er} avril..... + 1 fr. 55.
16 mai + 1 fr. 35.
1^{er} juillet..... + 2 fr. 31.
1^{er} août..... + 1 fr. 32.
1^{er} septembre... + 1 fr. 32.
16 octobre..... + 2 fr. 14.
(Motivé par hausse du coût de la vie consécutive à la chute du franc.)
- 1927 : 16 mars et
16 avril..... — 2 fr. 80 (baisse du coût de la vie).
- 1928 : Août..... Allocation exceptionnelle de 100 francs accordée par le Gouvernement de la Sarre.
Décembre..... Allocation exceptionnelle de 100 francs accordée par l'Administration des Mines de la Sarre.
(Pour éviter une grève à la suite de réclamations en mai et juillet.)

1929 : 1 ^{er} janvier.....	+ 1 fr. 06.
1 ^{er} février.....	+ 0 fr. 30.
1 ^{er} juin.....	+ 2 fr. 10.
15 novembre.....	+ 1 fr. 84.

(A la suite de grève perlée.)

1931 : 1 ^{er} mars et	
1 ^{er} mai.....	Baisse de 6,5 p. 100. Mais on accorde le paiement des allocations familiales à dater du 1 ^{er} mai, par jour de chômage, à partir du 3 ^e jour de chômage dans le mois et même à partir du 2 ^e jour quand le mois ne compte que 25 jours ouvrables.

Le Directeur général, approuvé par le Conseil provisoire, avait projeté une baisse de salaire début 1932, parallèle à celle qui a été faite en février 1932 dans les houillères françaises. Elle était liée à la diminution du chômage qui devait résulter du licenciement de 7.500 ouvriers proposé au début de 1931. Ce licenciement ayant été ajourné au premier trimestre 1932, comme on l'a vu et réduit au renvoi de 5.000 ouvriers, le contrat de travail n'a pu être dénoncé que le 1^{er} juillet 1932 et un nouveau tarif de salaires, comportant une baisse de 4,4 p. 100 à dater du 1^{er} octobre 1932, a été affiché le 15 septembre 1932. Il n'a jamais été appliqué; des décisions ministérielles en ont d'abord suspendu l'application. Le Conseil Provisoire ayant donné le 27 avril 1933 à son Président et au Directeur général mandat d'exposer au Ministre des Travaux publics la situation des Mines de la Sarre et de lui poser à nouveau la question des salaires, le Ministre décida le 12 juillet 1933 que les salaires ne seraient pas baissés tant que le nombre de jours de travail resterait inférieur à 22 par mois. Le tarif de salaires du 1^{er} mai 1931 est ainsi resté en vigueur jusqu'à la fin de notre gestion, ce qui représente un sacrifice d'une trentaine de millions de francs par an à dater du début de 1932; le prix moyen de la journée d'ouvrier n'a baissé dans les dernières années que par des mesures de détail telles que rajustement des prix de tâche, reclassement d'ouvriers de la surface et réduction de leur nombre, etc.

Les salaires des mineurs sarrois, qui avaient été à peu près ajustés sur ceux des mineurs lorrains le 1^{er} juillet 1920, leur sont devenus supérieurs dès 1925. Fin 1925, la journée d'ouvrier, charges sociales et autres comprises, coûtait 3 fr. 65 de plus en Sarre qu'en Lorraine, soit une surcharge de 6 francs par tonne. Le décalage du prix de la journée d'ouvrier n'a fait que s'accroître par la suite pour atteindre environ 7 francs (4 fr. 30 pour les ouvriers du fond, 11 francs pour ceux du jour). Il s'explique en partie, en ce qui concerne les ouvriers du jour, par la concurrence faite sur le marché du travail par les industries de transformation jusqu'en 1929;

d'une façon générale, il est la conséquence de la bienveillance avec laquelle l'autorité ministérielle a écouté les revendications des syndicats ouvriers et de l'ajournement, puis du rejet, de toute baisse de salaires depuis le 1^{er} mai 1931, pour des considérations d'ordre politique.

On a calculé que si l'Administration française des Mines de la Sarre avait constamment maintenu les dépenses annuelles par ouvrier inscrit au même taux que dans la Ruhr, compte tenu du coût de la vie, les résultats de son exploitation se seraient, pour l'ensemble des trois années 1930 à 1932, améliorés de 163 millions de francs et, pour l'ensemble des années 1925 à 1932 inclus, améliorés de 403 millions de francs.

X. — LES ÉCOLES FRANÇAISES EN SARRE.

Dans le rapide exposé qui a été fait ci-dessus de la politique sociale menée en Sarre par l'Administration française, il a été volontairement omis de parler de l'œuvre accomplie dans le domaine de l'enseignement. La question est suffisamment importante pour faire l'objet d'un chapitre spécial aussi bref que possible et d'ailleurs sur ce sujet les frontières sont confuses entre les œuvres sociales et la propagande : les écoles françaises en Sarre ont été créées à la fois dans un but social et dans un but de propagande française, si on entend par propagande française tout ce qui est de nature à faire connaître, apprécier et aimer la France à l'étranger.

Le Traité de Paix (art. 19 de l'Annexe « Sarre ») spécifiait que l'État français « pourrait toujours fonder et entretenir, comme dépendances des mines, des écoles primaires et techniques à l'usage du personnel et des enfants de ce personnel et y faire donner l'enseignement en langue française conformément à des programmes et par des maîtres de son choix ».

* * *

Les écoles primaires aussitôt créées trouvaient leur statut légal dans deux ordonnances des 7 et 10 juillet 1920 promulguées par la Commission de Gouvernement.

Aux termes de ces ordonnances :

a. Les enfants des ouvriers mineurs étaient déclarés satisfaire à l'obligation scolaire en fréquentant les écoles des mines;

b. Les enfants de parents non mineurs pouvaient fréquenter ces écoles sur autorisation individuelle donnée par la Commission de Gouvernement.

A la suite de plaintes déposées à Genève par les représentants de partis politiques sarrois, le Conseil de la Société des Nations se saisissait de la question des écoles

françaises en Sarre et, sur le rapport de M. SALANDRA, il reconnaissait la légalité des mesures prises par la Commission de Gouvernement; il s'en rapportait à la sagesse de la Commission pour «dissiper les inquiétudes de la population». La Commission de Gouvernement maintenait ses ordonnances mais restreignait la portée de l'une d'elles en spécifiant que les autorisations nécessaires ne seraient plus accordées qu'à titre exceptionnel aux enfants de parents non mineurs.

Les enfants sarrois satisfaisant à l'obligation scolaire en fréquentant les écoles des mines, il était nécessaire que les programmes officiels fussent respectés et ils l'ont été.

L'enseignement a été donné en allemand par des maîtres sachant parfaitement cette langue, mais des cours complémentaires de français (6 à 8 heures par semaine) ont été organisés dans chaque classe.

De même, les écoles ont été confessionnelles, en ce sens que les enfants catholiques et protestants ont été, autant que possible, séparés conformément à la législation locale et que l'instruction religieuse a été donnée à l'intérieur de l'école, à la fois par le personnel enseignant et par le clergé local, selon les habitudes du pays.

Le personnel enseignant, demandé au début aux cadres français, surtout à ceux des départements recouvrés, a dû, au fur et à mesure des vacances qui se produisaient, être complété par des appels à des maîtres libres et à des maîtres non français (luxembourgeois, sarrois, etc.); dans l'ensemble, ce personnel s'est acquitté de sa mission avec compétence et dévouement, mais le manque d'homogénéité qui le caractérisait a compliqué la tâche du Service de l'Enseignement et de la Direction.

Le maximum d'élèves a été atteint en octobre 1924 avec 5.176 enfants; la courbe est allée alors en décroissant jusqu'à un minimum de 2.777 à la fin de 1929 pour remonter à 4.223 en décembre 1932 et retomber à 2.581 à la fin de 1934.

Les effectifs ont varié, en effet, avec le degré d'acuité de la campagne menée par les partis politiques et la propagande allemande contre les écoles françaises. Cette propagande, aiguë ou plus ou moins atténuée, n'a jamais cessé; certains membres du clergé n'ont même pas hésité à se lancer dans la lutte et à refuser de donner l'enseignement religieux dans nos écoles. Alors qu'on nous accusait, bien à tort, de les remplir par la pression patronale et par la terreur, les moyens les plus divers ont été employés pour décourager parents et enfants de la fréquentation de l'école française : boycottage des anciens élèves, pression morale, menaces plus ou moins voilées, etc. Un procès intenté contre M. ROEHLING, coupable d'avoir établi et diffusé un tract violent attaquant les écoles françaises, n'a abouti qu'à un arrêt ne comportant qu'une condamnation anodine, qui a été interprété par l'opinion comme un acquittement de fait. La Direction des Mines, soucieuse de ne pas se laisser déposséder d'un droit qu'elle tenait du Traité et forte de la correction de son attitude, a réagi de son

mieux contre toutes ces attaques, sans pouvoir empêcher en 1933 et 1934 la baisse progressive des effectifs.

Dans plusieurs écoles des cours commerciaux ont été annexés aux classes régulières pour recevoir des élèves de plus de 14 ans se destinant au commerce ou désirant continuer leur scolarité dans une école française. En hiver, des cours facultatifs de langue française ont été organisés pour les adultes dans la plupart des écoles et recevaient environ 500 auditeurs de tous âges.

* * *

A côté des écoles primaires créées par l'Administration française, des *écoles ménagères et maternelles*, reprises de l'Administration allemande, ont fait l'objet de tous nos soins et leur nombre a été augmenté.

* * *

Nous avons repris de même de l'Administration allemande des *écoles professionnelles* que nous avons maintenues avec des maîtres de notre choix, français ou sarrois. Des «*werkschulen*» ou des «*werkschuloberklassen*» (écoles de perfectionnement) dépendant du Service de l'Enseignement ont reçu les jeunes ouvriers de moins de 18 ans et leur ont permis de perfectionner leur instruction générale.

L'enseignement professionnel proprement dit a été donné dans les «*Bergvorschulen*» (écoles préparatoires des mines) et dans la «*Bergschule*» (école des mines) dépendant de la Direction technique et destinées à assurer le recrutement des porions et employés.

* * *

Pour terminer cette rapide énumération des œuvres d'enseignement français en Sarre, l'Administration des Mines a créé un collège français d'*enseignement secondaire*, ouvert à tous et qui a conduit jusqu'au baccalauréat la plupart des jeunes gens ou jeunes filles, enfants de Français résidant en Sarre à un titre quelconque.

* * *

Enfin, elle a acquis et géré l'*École technique supérieure de Sarrebruck*, agréée par la Commission de Gouvernement et semblable aux écoles françaises d'arts et métiers.

* * *

Pour l'ensemble de son œuvre d'enseignement, l'Administration française a dépensé, en seize ans, 116 millions de francs environ.

Il est prématuré de porter un jugement sur les résultats obtenus; seul l'avenir permettra d'établir si le travail considérable qui a été réalisé a été fait en surface ou en profondeur; dès maintenant cependant on peut affirmer qu'il n'est pas indifférent que des milliers d'enfants sarrois aient été élevés par des maîtres d'origine ou de tendances françaises, aient entendu par eux parler de la France et aient été éduqués dans des idées de tolérance et de compréhension mutuelle.

XI. — IMPÔTS.

Première période (10 janvier 1920-31 mars 1925).

Aux termes du paragraphe 13 de l'Annexe aux articles 45-50 du Traité de Versailles, «la contribution des Mines et de leurs dépendances, tant au budget local du Territoire du Bassin de la Sarre qu'aux taxes communales» devait être «fixée en tenant un juste compte de la valeur proportionnelle des mines par rapport à l'ensemble de la richesse imposable du Bassin».

Au lendemain de la création du Territoire de la Sarre et de la prise de possession des Mines par l'État français, l'instabilité économique et monétaire rendit impossible la détermination immédiate de la valeur proportionnelle des mines par rapport à l'ensemble de la richesse imposable du Bassin. Cinq années furent nécessaires pour dégager les éléments du problème, mais il ne fut pas possible de conserver tel quel, en attendant, le régime fiscal hérité de l'Allemagne. Celui-ci dut être adapté à la situation politique et économique du nouveau Territoire de manière à procurer au Gouvernement les premiers fonds de trésorerie dont il avait besoin et que les mines étaient à peu près seules aptes à lui fournir.

Après une période transitoire de trois mois (10 janvier-31 mars 1920) pendant laquelle le régime fiscal hérité de l'Allemagne fut appliqué tel quel, le Gouvernement français et la Commission de Gouvernement sarroise conclurent une série d'accords comportant principalement le maintien d'un impôt exceptionnel institué en Allemagne au cours de la guerre et frappant toutes les ventes de charbon, y compris le charbon exporté (Kohlensteuer). Cet impôt constituait une sorte de taxe sur le chiffre d'affaires, mais son taux fut extraordinairement élevé, du moins pendant les trois années 1920 à 1922 : 20 p. 100 du prix de vente (janvier-mars 1920); 10 p. 100 (avril-septembre 1920); 20 p. 100 (janvier-mars 1921); 10 p. 100 (avril 1921-juillet

1922); 7,5 p. 100 (août 1922—janvier 1923); 5 p. 100 (février 1923—mars 1925).

Pendant la période de 1920 à 1922, le maintien en Sarre comme monnaie légale, à côté du franc, du mark en voie de dépréciation, rendait aléatoires et incertaines les perceptions des impôts payés par la population; d'autre part, le Territoire avait été soumis au régime douanier français, mais, pendant cinq ans, le Traité prévoyait l'importation en franchise de douane des produits allemands destinés à la consommation locale et les recettes douanières se sont alors maintenues à un taux très bas. De ce fait, l'impôt sur le charbon fut la principale source qui alimenta à cette époque la trésorerie de la Commission de Gouvernement. Il fallut la visite en Sarre, en 1923, d'une délégation de la Commission des Finances du Sénat pour appuyer les réclamations de l'Administration des Mines contre le taux exorbitant de l'impôt sur le charbon et hâter l'ouverture des négociations qui aboutirent au régime nouveau.

Les sommes payées au titre de l'impôt sur le charbon par les Mines domaniales jusqu'au 31 mars 1925 se sont élevées à 304.029.743 fr. 67.

A l'impôt sur le charbon se sont ajoutés pendant cette période : une contribution au budget du Contrôle des Mines, 0 fr. 07 par tonne extraite, soit environ 3.300.000 francs; une taxe d'usure des routes, taxes sur les cartes de circulation et impôt sur la plus-value foncière, soit environ 800.000 francs; un versement forfaitaire aux communes, savoir : 10 millions de francs pour les deux années avril 1920—mars 1922, 12 millions de francs pour les trois années avril 1922—mars 1925, non compris les avances versées dans le courant de 1920 et de 1921 et atteignant 3.988.387 marks 04 (environ 1.200.000 francs), total = environ 23.200.000 francs.

D'autre part, avant le 1^{er} septembre 1923, date d'entrée en application d'une convention franco-sarroise destinée à éviter la double imposition (en l'espèce la superposition de l'impôt sarrois sur le charbon et de la taxe française sur le chiffre d'affaires), les Mines de la Sarre ont payé en France pour l'importation du charbon sarrois : 7.229.077 fr. 73.

Au total la charge fiscale des Mines a donc été d'environ 340.000.000 francs.

Deuxième période (1^{er} avril 1925-28 février 1935).

En mars 1924, le Gouvernement français et la Commission de Gouvernement sarroise conclurent une convention intitulée «détermination de la contribution des Mines telle qu'elle est prévue au paragraphe 13 de la Section IV, partie III du Traité de Paix de Versailles». Le régime prévu par cette convention et entré en vigueur le 1^{er} avril 1925 imposait à l'Administration des Mines de la Sarre :

1° Le payement des droits de douane; de l'impôt sur le chiffre d'affaires; de

l'impôt sur le transport; des droits de transmission d'immeubles; des taxes pour services rendus;

2° En remplacement de tous autres impôts, une contribution annuelle au budget du Territoire; cette contribution était fixée à $\frac{1}{6,76}$ du montant total du budget du Territoire après déduction des ressources provenant des droits et taxes précités, des produits divers du domaine et de l'actif, des recettes d'ordre et des versements des communes à ce budget; le coefficient de $\frac{1}{6,76}$ était sujet à révision « sur la base des principes qui avaient servi à son calcul » et qui étaient exposés en annexe; cette annexe précisait que le coefficient $\frac{1}{6,76}$ représentait le rapport entre la valeur des Mines et la richesse imposable du Territoire; la valeur des Mines avait été fixée à 346 millions de marks-or d'après leur revenu d'avant-guerre; la richesse imposable du Territoire avait été fixée à 1.995 millions de marks-or d'après l'assiette de l'impôt sur la fortune levé en 1913 (1.017 millions de marks-or), complétée par la fraction du capital des Sociétés détenue hors Sarre (140 millions de marks-or) et par la valeur des revenus du travail (838 millions de marks-or);

3° Une contribution forfaitaire au budget des communes, fixée au montant de la « contribution payée en 1913 aux communes par les exploitations houillères du Territoire » : 2.400.000 marks-or.

Le coefficient de $\frac{1}{6,76}$ (contribution d'État) et le montant de 2.400.000 marks-or (contribution communale) n'avaient été fixés que pour trois ans; aussi, à la demande de la Commission de Gouvernement, la question fut-elle reprise en 1927; le coefficient de $\frac{1}{6,76}$ (contribution d'État) fut finalement maintenu mais la contribution communale fut portée à 3 millions de marks-or (avril 1928—mars 1930), puis 3.200.000 marks-or (avril 1930—février 1935).

Les Mines domaniales ont ainsi payé, entre avril 1925 et février 1935, sous réserve des rectifications qui resteront à faire lorsque la Commission de Gouvernement arrêtera définitivement les comptes des deux derniers exercices fiscaux :

Impôts sur le chiffre d'affaires et divers.....	Fr.	133.000.000
Contribution au budget du Territoire.....		233.000.000
Contribution au budget des communes.....		164.000.000
TOTAL.....	Fr.	530.000.000

* * *

Au total, les impôts payés par l'Administration des Mines de la Sarre entre le 10 janvier 1920 et le 28 février 1935, s'élèvent à environ 870 millions de francs, soit un peu plus de 5 francs par tonne de production nette.

Cette somme ne comprend pas les impôts à la charge des amodiataires. L'Administration des Mines de la Sarre a versé à la Commission de Gouvernement la contribution au budget sarrois afférente à la production des amodiations, mais elle avait conclu avec les amodiataires des accords en vertu desquels elle récupérait sur chacun d'eux une part proportionnelle au tonnage extrait, diminuée de 25 p. 100. Nous indiquons ci-dessus la charge nette de l'Administration des Mines domaniales, déduction faite de la part remboursée par les amodiataires.

XII. — TRAVAUX NEUFS.

Nous avons dépensé en immobilisations nouvelles 709.825.750 fr. 75 dans les mines exploitées directement et 23.681.218 fr. 93 à Frankenholz, au total 733.506.969 fr. 68 pour des productions nettes de 173.443.550 et 6.634.052 tonnes, total 180.077.602 tonnes, soit en moyenne 4 fr. 08 par tonne. Transformée en or, au cours moyen de l'année d'investissement, cette somme représente 957.087.537 fr. 40 d'aujourd'hui, soit en moyenne 5,6 francs d'aujourd'hui par tonne de production nette. (1)

* * *

Dans l'état où nous les avons reçues en 1920, les Mines de la Sarre présentaient un sérieux retard des travaux neufs et des travaux préparatoires, parce que l'Administration prussienne avait été amenée, pendant la guerre, à sacrifier à la production la rénovation des installations et du matériel et même leur simple maintien en bon état de service.

Nous avons dû, de 1920 à 1926, faire des travaux neufs dépassant nettement la normale, ce qui a donné lieu parfois à des critiques de la part d'une opinion mal

(1) La Commission Schmalenbach admettait en 1927 que l'amortissement dans une mine de la Ruhr, capable d'au moins 1 million de tonnes par an, était de 1 mark 51 (majorité) à 0 mark 90 (minorité), soit 9 francs à 5 fr. 40 par tonne disponible pour la vente, soit environ 8 francs à 4 fr. 90 par tonne nette.

Selon la définition de la Commission Schmalenbach, nos immobilisations seraient à majorer d'au moins 61 millions, et devraient donc être évaluées à 6 francs par tonne nette.

Elles se trouvent donc précisément de l'ordre de grandeur estimé convenable par la Commission Schmalenbach pour maintenir la valeur des mines.

informée. Le programme de cette période n'a pourtant eu que des objets rationnels et impérieux : perfectionner les ateliers de préparation des charbons pour améliorer la qualité des produits, ce qui était une nécessité commerciale; remplacer les installations usagées et devenues trop faibles avec l'approfondissement des travaux ou ne présentant plus des garanties satisfaisantes de sécurité; foncer de nouveaux puits pour la circulation du personnel et développer l'outillage mécanique de façon à compenser la réduction de la durée de la journée de travail; enfin améliorer l'hygiène, la sécurité et le logement du personnel.

De 1927 à 1931, les travaux neufs ont été moitié moins actifs que dans la période précédente.

On a continué à perfectionner les ateliers de préparation des charbons pour fournir des qualités réclamées par la clientèle, construit deux grands lavoirs permettant de traiter les menus gras lorsqu'ils ne trouvaient plus de débouchés à l'état brut chez la métallurgie sarroise, adapté les gares minières aux wagons de 40 tonnes et aux trains complets, perfectionné la cokerie pour introduire dans la pâte à coke du charbon flambant préalablement distillé à basse température.

On a renforcé les moyens de compression d'air à mesure que les nouvelles méthodes d'exploitation développaient la consommation d'air comprimé.

On a foncé un nouveau puits destiné à remplacer un puits d'extraction dont le champ devait venir à épuisement vers 1935.

A partir de 1932, il n'a été fait que la rénovation du matériel à bout de service ou des perfectionnements de détail rapidement payants.

* * *

Il n'a pas été créé de mines nouvelles; le projet d'un siège neuf (Alsbach), un moment envisagé, a été différé. Nous nous sommes bornés à achever l'installation du siège de Duhamel, commencé par l'Administration prussienne et à reprendre le siège de Clarenthal qui avait été noyé par l'Administration prussienne à la suite d'un incendie suivi de coups de grisou peu d'années après son ouverture à l'exploitation.

Il a été foncé et installé *trois puits d'extraction nouveaux* (Jägersfreude IV, 220 mètres de profondeur, Göttelborn III, 240 mètres de profondeur, Hubertus I, 414 mètres de profondeur) avec chevalements, machines, installations pour le personnel, modifications aux criblages de gares minières pour remplacer ou renforcer des puits que l'approfondissement des travaux avait rendu insuffisants.

En outre, nous avons foncé un puits d'extraction (Hermine, 600 mètres de profondeur terminé en mai 1932) et acheté la machine d'extraction, mais celle-ci qui n'était nécessaire qu'après 1935 n'a pas été montée.

Il a été foncé et installé 8 puits auxiliaires nouveaux, avec chevalements, treuils électriques, ventilateurs, compresseurs, lampisteries électriques, salles d'appel, bureaux, bains-douches, etc., pour remédier à l'insuffisance des moyens d'aéragage ou de circulation du personnel (Maréchal Ney, 350 mètres; Knaushloz, 115 mètres; Pasteur, 200 mètres; Neuhaus II, 500 mètres; Vauban, 680 mètres; Pascal, 300 mètres; Marcel Bertrand, 370 mètres; Rombach, 110 mètres).

Des transformations importantes ont été faites à une vingtaine de puits d'extraction ou auxiliaires : approfondissements, nouveaux chevalements, nouveaux treuils ou machines d'extraction, nouveaux ventilateurs, lampisteries électriques, salles d'appel, bureaux, bains-douches, etc.

Au total, nous avons foncé et équipé 11 puits destinés à l'extraction et à l'aéragage, créé ou entièrement rénové 14 moulinages, installé 9 machines d'extraction électrique de puissance variant de 500 à 1.500 CV, 4 treuils de 200 à 450 CV pour la circulation du personnel, 61 pompes d'exhaure d'un débit de 2 à 5 mètres cubes par minute, 30 chaudières de 190 à 500 mètres carrés de surface de chauffe, etc.

On a vu au paragraphe VI que le développement de l'outillage du fond avait doublé la consommation d'air comprimé. Pour faire face à cette augmentation, nous avons installé 41 compresseurs d'air à basse pression aspirant 257.500 mètres cubes par heure, presque tous actionnés électriquement. La capacité des compresseurs à basse pression a ainsi sensiblement doublé, passant de 286.000 mètres cubes par heure à 540.000 mètres cubes par heure environ.

De même, en parallèle avec le développement de locomotives à air comprimé, nous avons installé de nouveaux compresseurs à haute pression portant la puissance totale de ces machines à 10.190 CV.

De grandes installations de *stockage* dans une dizaine de mines et au port de Mallstatt y ont doublé la capacité de stockage, réduit les frais de mise et reprise au stock et amélioré les conditions de conservation.

La plupart des *gares minières* et des criblages ont été aménagés pour la réception des wagons de 40 tonnes et cinq de ces gares ont été modifiées pour permettre la formation de trains complets.

L'emploi de l'électricité ayant été généralisé, les *centrales électriques* ont été considérablement développées. La puissance installée est passée de 45.500 à 131.300 kilowatts et la pointe maxima effective de 28.500 à 59.000 kilowatts : d'une part, des chaudières et nouveaux turbo-alternateurs ont renforcé les anciennes centrales; d'autre

part, nous avons construit la Centrale de Fenne (environ 11 millions de marks-or). Celle-ci a été étudiée de façon à pouvoir être portée en 3 étapes à une puissance installée de 180.000 kilowatts et à une puissance effective de 100.000 kilowatts, maximum compatible avec la condensation que permet le débit de la Sarre. Les installations pour l'amenée et le stockage du charbon ont été réalisées entièrement, mais on n'a installé que 30.000 kilowatts à la chaufferie et 60.000 kilowatts à la salle des machines.

Le réseau de distribution a été modernisé et développé. Des feeders à 35.000 volts se développant sur 80 kilomètres avec 3 stations abaissant la tension à 10.000 volts, ont été créés; le réseau à 10.000 volts a été complété par de nouveaux câbles portant sa longueur de 208 à 372 kilomètres et les sous-stations à 10.000 volts ont été multipliées ou agrandies et leur appareillage remplacé par du matériel neuf à hauteur des derniers perfectionnements.

Les besoins en eau s'étant accrus, principalement du fait des communes alimentées (16 millions de mètres cubes maximum en 1929), de nouveaux forages ont été creusés, l'usine de déferruginisation a été perfectionnée, l'usine élévatoire et les conduites ont été développées.

La *préparation mécanique du charbon* a été énormément développée et perfectionnée (déchets du lavage 15 à 16 p. 100 de l'extraction brute triée en 1934 au lieu de 10 à 11 p. 100 de 1920 à 1923).

Nous avons construits 5 criblages neufs, réfectionné 5 autres criblages, fait 8 installations neuves de concassage, construit 7 lavoirs neufs d'une capacité horaire de 120 à 200 tonnes, complété 4 autres lavoirs pour le traitement des fines ou des extra-fines, réfectionné 4 autres lavoirs. De nombreuses améliorations de détail ont été apportées à tous les ateliers de préparation des charbons; notamment, certains lavoirs ont été modifiés pour recevoir et traiter les charbons venant d'autres divisions.

A la fin de notre gestion, les lavoirs pouvaient ainsi traiter à l'heure 2.300 tonnes et passer 60 p. 100 de l'extraction contre 1.520 tonnes et 37 p. 100 en 1919.

Ces perfectionnements ont amélioré la qualité des produits et ont accru la capacité de lavage, libérant en grande partie les Mines de l'obligation d'écouler bruts les menus gras pour lesquels manquaient les lavoirs en 1920.

Les *chaufferies* ont été modifiées de façon à y brûler les combustibles invendables ou difficilement vendables; un supplément d'environ 17.500 tonnes de charbon marchand a été ainsi rendu disponible mensuellement pour la vente.

La *cokerie*, qui était en fort piteux état en 1920, a été réparée ou partiellement reconstruite en briques de silice. L'usine de récupération des sous-produits a été agrandie et perfectionnée. Des études de laboratoire ont permis de caractériser les différentes sortes de charbon du point de vue de leur aptitude à la cokéfaction.

Une usine de distillation à basse température a été installée; elle comprend 5 fours Salerni pouvant chacun passer par jour 45 tonnes de charbon flambant pour en faire 27 t. 5 de semi distillé. Celui-ci peut être incorporé dans la pâte à coke à raison de 13 p. 100, de sorte qu'avec 4 fours en marche, on peut fabriquer journellement 500 tonnes de coke spécial. Ce procédé résultant de longues recherches et difficiles mises au point a élargi la gamme des charbons cokéfiabiles en augmentant de $\frac{1}{7}$ à $\frac{1}{3}$ leur tonnage disponible, ce qui est très important pour la métallurgie. Il a amélioré énormément la qualité du coke et augmenté le rendement des fours à coke. Accessoirement, la semi-distillation fournit de la gazoline et du goudron de basse température, dont des produits de haute valeur peuvent être tirés.

Les moyens de garder un noyau stable d'employés et d'ouvriers ont été développés dans les premières années de notre gestion par la construction et l'achat de *logements*. Nous avons construit 1.527 logements, dont 503 pour employés et 1.034 pour ouvriers, installé 4 dortoirs de 868 places et 11 écoles comprenant 95 salles, etc. Nous avons acheté 618 logements dont 166 à Sarrebruck. Le nombre des logements appartenant aux Mines s'est ainsi accru de 75 p. 100, passant de 2.938 à 5.093.

Signalons enfin que nous avons foré des sondages ayant coûté environ 3 millions de francs pour reconnaître le gisement, notamment entre Petite Rosselle et Differten où ils ont prouvé la possibilité de créer dans l'avenir deux nouveaux sièges, un du côté de Gross Rosseln, l'autre près d'Emmersweiler. Des relevés et des coupes de tous les sondages ont été rassemblés.

Les renseignements apportés par ces sondages, les constatations faites dans les travaux des mines, ont servi de bases à d'importantes études, sans cesse approfondies par nos géologues et nos géomètres, qui ont considérablement éclairci la stratigraphie et la technique des couches de la Sarre.

Des cartes à grande et petite échelle de la topographie superficielle et souterraine ont été établies, matérialisant tous les progrès que nous avons fait faire à la connaissance du bassin.

XIII. — GESTION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS.

Les résultats financiers de l'entreprise traduisent d'année en année l'effet général de toutes les influences subies exposées aux chapitres précédents. Il ne saurait être question d'indiquer ici, en remontant de bilan en bilan, la part qui revient en propre à chacune de ces influences.

On se bornera, maintenant qu'il est possible d'embrasser l'ensemble des quinze

années de l'exploitation française, à mettre seulement en relief les grandes lignes de la politique financière de l'Administration des Mines de la Sarre et leur rendement pour le Trésor français.

Au moment où les Mines de la Sarre ont été dotées de quelque autonomie administrative, il a fallu, pour la régularité des écritures comptables, fixer la valeur des biens qui leur étaient confiés. Cette question avait été agitée longuement à la Commission des Réparations. En attendant l'issue de ces débats, la France s'était vue attribuer à titre provisionnel et révisable les Mines de la Sarre pour 300 millions de marks-or. C'est à ce montant que fut évalué dès le début, dans les écritures des Mines, l'apport de l'Etat français. Par la suite, il resta sans changement, la Commission des Réparations s'étant séparée sans apporter à cette affaire une solution définitive.

Au début de l'exploitation, les approvisionnements, stocks et créances remis par l'Allemagne ayant été directement évalués à 12.173.636,34 marks-or, la valeur des immobilisations ressortait à 287.826.363,66 marks. Par la suite et jusqu'à la stabilisation du franc, les immobilisations nouvelles furent d'abord, durant chaque année, comptabilisées en marks-or; pour l'établissement du bilan, le capital et la valeur des immobilisations étaient transformés en francs français par application d'un cours moyen de change. Ces transformations restent apparentes dans les bilans jusqu'en 1929.

Elles ont eu pour résultat d'adapter dans une certaine mesure le bilan des Mines aux fluctuations de notre monnaie au prix, il est vrai, de quelques complications d'écritures.

Le fonds de roulement initial de 12.173.636,34 marks était pour la plus grande part investi en approvisionnements et stocks, il devait être complété par des sommes liquides indispensables pour parfaire ces stocks et approvisionnements par trop restreints et pour assurer aux Mines une trésorerie suffisante. L'Etat français compléta son apport par une avance de 39.325.000 francs productive d'intérêts qui lui fut remboursée au bout de deux ans en 1922. *Ce concours financier de courte durée fut le seul que les Mines domaniales demandèrent au Trésor.* Elles réalisèrent, en effet, dans les premières années d'exploitation des bénéfices importants qui, grâce à leur politique de constitution de réserves, à leur prudence dans les attributions de bénéfices et dans les investissements définitifs, leur ont permis de perfectionner leur outillage, d'accroître leurs approvisionnements et de constituer une trésorerie au moyen de laquelle elles ont pu traverser les dernières mauvaises années et pourront assurer leur liquidation sans avoir besoin d'une aide budgétaire.

L'annexe I fait apparaître, dans son avant-dernière ligne, le montant des bénéfices ou des pertes annuels. Pour obtenir le bénéfice global pendant toute la durée de l'exploitation, on ne peut purement et simplement additionner tous les gains et en

retrancher tous les déficits ainsi indiqués. Il faut observer en effet que les résultats annuels sont dégagés des écritures en faisant abstraction de tout ce qui a pu influencer, en cours d'année, les réserves constituées par accumulation de bénéfices antérieurs. Toute correction apportée aux réserves avant attribution des bénéfices ou imputation des pertes a, sans influer sur les résultats d'un exercice, modifié l'ensemble des résultats des années précédentes.

Aussi, en vue de dégager le bénéfice global réel, a-t-on jugé expédient de dresser un tableau (annexe II) qui dégage les bénéfices ou les pertes d'après les attributions au Trésor et les variations des réserves, méthode légitime puisque la liquidation confère à toutes les réserves subsistantes, quelle qu'en soit l'origine, le caractère de gains définitifs.

Ce procédé fait apparaître pour les années de 1925, 1926 et 1929 des bénéfices notablement différents de ceux qui sont indiqués à l'annexe I. Ces différences sont attribuables aux causes ci-dessus indiquées, dont l'explication détaillée se retrouverait dans les rapports annuels de la Direction générale aux endroits indiqués par les renvois. Aux résultats ainsi établis, on a jugé opportun d'ajouter, pour les années 1924 à 1928, la part de la redevance d'amodiation de Carlsbrunn qui avait été encaissée directement par le Trésor, et à tort, car il s'agissait bien d'un produit accessoire du bassin houiller sarrois.

Le tableau ainsi dressé fait apparaître que les Mines ont réalisé 818.804.804 fr. 42 de bénéfices au cours des années 1920 à 1927, 1929 et 1930 et que pendant les autres années elles ont perdu au total 377.093.302 fr. 62. Cet ensemble s'équilibre finalement par un gain global de 441.711.507 fr. 80.

Il n'est pas sans intérêt de distinguer quelle est, dans les bénéfices ou les déficits annuels, la part qui revient à l'exploitation, aux autres profits, aux subventions et aux amortissements; c'est à cette fin qu'a été dressé le tableau annexe III.

Trois constatations essentielles peuvent être faites au vu de cette décomposition. C'est tout d'abord l'extrême brutalité avec laquelle la crise économique a atteint les Mines de la Sarre en 1931, faisant passer les résultats de l'exploitation d'un bénéfice de près de 107 millions en 1930 à un déficit de près de 57 millions de francs, régression d'une amplitude d'environ 164 millions de francs en un an.

Au cours des années suivantes, la diminution rapide des déficits d'exploitation témoigne du succès des efforts de la Direction générale qui s'est ingéniée à remédier par l'amélioration des procédés techniques aux lourdes sujétions qui lui étaient imposées pour des raisons politiques, soit en Sarre, soit en France.

Enfin la stabilité des amortissements est la marque tangible de la prudence apportée dans la gestion financière des Mines. Alors que celles-ci auraient pu valablement soutenir que pendant les années difficiles il leur était permis de ralentir le rythme des

amortissements pour l'accélérer dans les années prospères, elles ont régulièrement amorti leurs installations aux taux qu'elles avaient fixés en période bénéficiaire (1). C'est seulement pour l'année 1934 et les deux premiers mois de 1935 qu'elles se sont départies de cette rigide ligne de conduite à laquelle il n'y avait plus lieu de s'attacher, les comptes de ces exercices ayant été arrêtés après la rétrocession à l'Allemagne.

Au total les amortissements ont atteint quelque 908 millions de francs, soit à peu près 5 francs par tonne.

L'esprit de mesure qui a inspiré la politique des amortissements s'est également fait sentir dans l'emploi des bénéfices annoncés et dans l'utilisation des disponibilités. Fixés avec prudence, les bénéfices n'ont été attribués au Trésor qu'avec modération ainsi qu'en témoigne la comparaison entre la dernière et l'avant-dernière ligne de l'annexe I. Cette modération n'a d'ailleurs nullement porté atteinte aux intérêts de l'Etat qui a déjà encaissé 412.877.242 fr. 15 sur les exercices 1921 à 1930 (1928 excepté), alors que le bénéfice réel global fixé à l'annexe II ressort à un peu plus de 440 millions de francs. La part de bénéfices non encore attribuée à l'Etat lui sera, bien entendu, versée par prélèvement sur les disponibilités que fera apparaître la liquidation.

* * *

L'importance du reliquat qui apparaîtra en fin de liquidation et qu'on peut estimer à une centaine de millions de francs est la preuve la plus certaine de l'heureuse façon dont les Mines ont géré leurs disponibilités. Bien loin de laisser dépérir l'actif mobilier et immobilier qui leur était confié, elles se sont attachées à en maintenir la valeur en effectuant de nouveaux investissements pour remplacer ceux qui se dépréciaient. L'importance des travaux neufs n'a toutefois pas suivi rigoureusement le rythme des amortissements. La remise en état des installations du fond et du jour a, au début de l'exploitation, imprimé aux travaux neufs une allure plus rapide que la cadence des amortissements, puis les investissements se sont ralentis et leur total en 1927 est devenu inférieur au total des sommes amorties depuis 1920. Cet arriéré n'a pas

(1) Taux annuels d'amortissements :

	DE 1920 à 1924.		DE 1925 à 1933.	
	2	p. 100.	2	p. 100.
Travaux souterrains	0,5	—	0,5	—
Terrains	3,5	—	2,5	—
Bâtiments industriels.	1	—	1	—
Maisons	6,66	—	5	—
Matériel fixe	20	—	10	—
Matériel amovible.				

été compensé par la suite. A mesure qu'approchait la date du plébiscite, l'Administration des Mines s'est tenue, pour les travaux neufs, dans l'expectative, ajournant toutes les fois où elle l'a pu de nouveaux investissements dont on ignorait ce qu'il adviendrait par la suite. A la fin de l'exploitation, les amortissements l'emportaient de plus de 173 millions de francs sur le total des travaux neufs. Il ne convient d'ailleurs pas de s'appesantir sur cette différence en raison de l'arbitraire avec lequel sont fixés les taux d'amortissement. On aurait pu redouter cependant qu'elle soit invoquée par l'Allemagne en sa faveur au cas où le prix de rétrocession aurait dû être débattu avec elle. La fixation d'un prix forfaitaire a évité toute contestation à ce sujet.

La politique de la Direction générale en matière de travaux neufs, au cours des dernières années, a eu pour effet d'assurer à la Trésorerie des Mines une aisance qui leur a évité de faire appel au Budget général. C'est d'ailleurs pendant toute leur durée que les Mines se sont attachées à conserver des disponibilités aussi abondantes que possible. Alors qu'il n'était à la fin de 1920 que de 140 millions de francs, le fonds de roulement (stocks, approvisionnements, créances et Trésorerie) atteignait 518 millions à la fin de 1930. Il a par la suite constamment décré, se réduisant à 248 millions de francs au 28 février 1935.

La gestion de ces sommes importantes a toujours été guidée par l'idée d'assurer à la Trésorerie une large aisance. En particulier, au cours des années déficitaires de 1928, et 1931 à 1935, la Direction générale s'est efforcée de comprimer le fonds de roulement investi afin d'alléger le poids du déficit sur la Trésorerie. C'est grâce à cette prudente politique que de 1931 à 1935, alors que le total des pertes atteignait plus de 364 millions de francs, le montant disponible de la Trésorerie ne baissait que de 270 millions. Enfin, cette gestion du fonds de roulement s'est révélée très profitable au moment de la rétrocession à l'Allemagne où les stocks et les approvisionnements ont été repris par celle-ci dans l'état où ils se trouvaient, alors que les Mines conservaient, bien entendu, la propriété de leurs avoirs liquides.

* *

En rapprochant du capital figurant au passif du bilan le total des bénéfiques pendant les quinze années d'exploitation, on peut dégager le taux moyen du rendement financier que les Mines ont assuré au Trésor.

Ce rapprochement ne peut toutefois être effectué sans corrections préalables. Entre 1920 et 1935, notre monnaie a été affectée de variations de valeur assez considérables pour que les résultats de l'exercice 1920, par exemple, tels qu'ils ressortent des écritures annuelles, ne soient pas évalués avec la même unité monétaire que ceux

de 1934. Il convient en conséquence de réduire tous les résultats annuels à une même monnaie, en l'espèce le franc stabilisé actuel. Ces corrections sont aisées car, pendant la période d'instabilité monétaire, les bilans font état de la valeur du franc rapporté au mark-or, ce qui permet d'établir la valeur moyenne du franc pendant chaque exercice exprimée en francs stabilisés.

C'est aux résultats consignés à l'annexe II qu'ont été appliqués à l'annexe IV les coefficients de correction monétaire. Évalué ainsi en francs d'aujourd'hui, le bénéfice net pour toute la durée d'exploitation ressort à 686.845.486 francs. Ce solde, rapporté au capital de 1.824 millions de francs, établit le taux moyen du rendement net pendant les quinze ans à 2,5 p. 100 par an.

Pour modeste que soit ce rendement, on ne saurait l'apprécier sans tenir compte qu'il s'agit d'un taux moyen établi sur une longue durée de temps où les mauvaises années ont succédé aux bonnes et sans perdre de vue qu'en raison de leur situation bien spéciale, dans un pays étranger dont le sort politique était indécis, les Mines ont dû supporter de multiples façons des charges qui n'étaient nullement d'origine industrielle ou commerciale. Les charges à caractère non économique, évaluées en comparant les salaires à ceux de la Lorraine, la durée du travail à celle de la Ruhr, en tenant compte des dépenses pour l'enseignement et la propagande politique, et en appréciant la perte de rendement de l'ouvrier causée par la propagande contre notre gestion et par la difficulté d'obtenir une action efficace des employés allemands, ont été estimées pour les trois dernières années d'exploitation à environ 11 francs par tonne de production nette.

Rapporté à la production nette totale du charbon au cours des quinze ans d'exploitation (180 millions de tonnes), le bénéfice fait ressortir un gain net moyen par tonne très voisin de 4 francs stabilisés.

Les mêmes calculs effectués sur le bénéfice brut d'exploitation font apparaître un gain brut moyen de 10 fr. 73 par tonne nette de charbon.

*
*
*

En résumé, l'Administration des Mines de la Sarre a su concilier, avec un esprit d'initiative et avec un allant qui ont obtenu, dans les domaines technique et commercial, d'heureux résultats, une prudente modération dans la gestion financière. Par les dispositions qu'elle a pu prendre en cette matière, et dans lesquelles on ne saurait passer sous silence la part bienfaisante prise par les Contrôleurs financiers, elle a pu, tout en ayant assuré au Trésor des recettes appréciables, éviter aux Mines, durant quatre années d'une crise qui les a durement frappées, les difficultés financières où

ont été entraînées de nombreuses entreprises privées placées dans des conditions d'existence moins délicates.

XIV. — LIQUIDATION.

Le plébiscite du 13 janvier 1935 dans le Territoire de la Sarre a donné une forte majorité pour le retour du territoire au Reich; dans ce cas prévu par les articles 36 et 38 de l'Annexe aux articles 45 à 50 du Traité de Versailles, les droits de propriété de la France sur les Mines devaient être rachetés en bloc par l'Allemagne.

Toutes les questions concernant le changement de régime de la Sarre ont été réglées par l'accord franco-allemand conclu à Rome le 3 décembre 1934, sanctionné par la résolution du Conseil de la Société des Nations du 17 janvier 1935 et complété par l'accord franco-allemand conclu à Naples, le 18 février 1935.

Le Gouvernement français a cédé au Gouvernement allemand ses droits de propriété sur les Mines, chemins de fer et ses autres avoirs immobiliers dans le Territoire de la Sarre contre paiement d'une somme forfaitaire de 900 millions de francs. A concurrence de cette somme le paiement sera assuré :

a. Par un prélèvement de 95 p. 100 sur le montant total des billets de la Banque de France et autres moyens de paiements étrangers circulant dans le Territoire de la Sarre qui y ont été récupérés dans des conditions fixées par les accords; cet acompte sur le paiement définitivement arrêté depuis le 3 septembre 1935 s'élève à 274.385.568 fr. 25;

b. Pour le solde, par des livraisons gratuites de charbon réglées de façon à assurer le paiement total du forfait en 5 ans;

c. En outre, l'État français encaissera le montant des redevances d'amodiation maintenues par le Gouvernement allemand aux anciens amodiataires.

* * *

L'apport de l'État français à l'Administration des Mines de la Sarre se trouvera remboursé par la partie du règlement forfaitaire attribuable aux installations des mines, aux stocks et approvisionnements, après qu'aura été faite la ventilation entre les diverses créances que couvre le forfait.

En outre, si l'on respecte les comptes établis dans le passé par les Mines, l'État est en droit d'escompter de la liquidation non seulement le versement des bénéfices nets mis en réserve (27.213.175 fr. 65), mais encore la restitution de la part de capital représentée par l'excédent des créances sur les dettes dont l'État s'est réservé la propriété lors de la rétrocession.

Il convient, en effet, d'observer que l'apport primitif de l'État (300 millions de marks-or) comprenait le fonds de roulement (stocks, approvisionnements et créances). Il est en conséquence normal que les Mines restituent à titre de Capital le solde de la liquidation après prélèvement des bénéfices anciens, le prix des stocks et approvisionnements se trouvant inclus dans le forfait conclu avec l'Allemagne.

A la date du 28 février 1935, l'excédent des créances sur les dettes s'élevait à 203 millions de francs environ, qui devront être employés à régler d'abord les dépenses de la liquidation, qu'elles soient léguées par l'exploitation antérieure (licenciements, dégâts de surface, charges commerciales, etc.) ou qu'elles se rapportent aux opérations administratives de la liquidation. Le reliquat disponible devra être reversé à l'État comme il est dit plus haut.

Les opérations de liquidation ne sont pas actuellement assez avancées pour qu'il soit possible d'évaluer ce solde définitif. On peut toutefois prévoir qu'après attribution à l'État des bénéfices réservés, le capital à restituer sera de plusieurs dizaines de millions de francs, somme assez importante pour n'être pas négligée quand on voudra déterminer les sommes que l'État aura retirées de la cession des Mines.

XV. — RÉSUMÉ.

Tout en adaptant leurs méthodes administratives aux règles de la Comptabilité publique, les Mines domaniales de la Sarre ont pu, pendant quinze ans, sous le régime provisoire du décret du 23 octobre 1919, vivre en fait comme une Société industrielle.

L'incertitude, d'abord, puis le caractère provisoire de leur régime n'étaient pas, au moins en apparence, pour faciliter la tâche. Les pouvoirs limités du Conseil, la nécessité de faire remonter aux Pouvoirs publics des décisions importantes et parfois urgentes, ont entraîné des hésitations ou des retards que n'aurait peut-être pas connus une gestion vraiment industrielle. Mais c'est la situation même, dans laquelle se trouvaient les Mines domaniales de la Sarre, qui a été pour elles un lourd handicap.

Cette situation était particulièrement difficile en effet, paradoxale même à certains égards : une Administration d'État exploitait un domaine considérable, dans un pays où l'État dont elle dépendait n'avait pas la souveraineté politique; la propriété de ce domaine, tout en étant «entière et absolue», était limitée en fait par l'option de rachat consentie à l'Allemagne après le plébiscite; la vie économique du Territoire dépendait en grande partie des Mines et l'État français qui les exploitait se trouvait partie intéressée au plébiscite; l'Administration française employait un personnel de maîtrise et un personnel ouvrier qui avaient gardé la nationalité prussienne ou bava-

roise. La vie du Territoire de la Sarre pendant 15 ans a été dominée par des considérations politiques peu favorables à la gestion industrielle.

Il a fallu du côté français beaucoup de patience, d'esprit de justice, de travail ingrat, du côté des employés et ouvriers mineurs sarrois de solides qualités de bon sens, de discipline et d'esprit professionnel pour que l'expérience ait pu se prolonger pendant 15 ans sans trop de heurts, dans une atmosphère que les passions politiques rendaient parfois fort lourde.

Cette expérience est née d'un souci de justice internationale, la reconstitution des mines françaises dévastées. Elle se solde par des résultats positifs. Tout en laissant les mines dans un état bien meilleur qu'elle ne les avait reçues, et en y ayant investi pour 722 millions de francs de travaux neufs, l'Administration française a versé environ 440 millions de francs de bénéfice net à l'État, qui, par ailleurs, doit récupérer environ 1 milliard de francs des opérations de liquidation et des versements de l'Allemagne. Elle a livré en France 70 millions de tonnes de charbon, 80 millions même en faisant état du charbon produit dans les amodiations de Carlsbrunn et de Gross Rosseln; si, pendant les quatre dernières années, la reconstitution complète des mines françaises et la crise économique ont rendu moins désirable l'arrivée sur le marché français d'une partie de ce tonnage, pendant dix ou onze au contraire il a été pour l'économie française un facteur éminemment bienfaisant.

Les Mines domaniales ont été aussi la pierre angulaire d'un régime qui a permis à l'industrie et au commerce français d'envoyer en Sarre pour quinze cents millions de marchandises par an; elles ont été le centre d'appel des produits français.

Enfin, sur le plan moral, leur œuvre, qu'il est peut-être prématuré de juger dès maintenant, n'aura sans doute pas été vaine. Des ingénieurs et des employés français ont été, pendant de longues années, en contact étroit avec une population étrangère qui les regardait et les jugeait; cette population a pu constater leur dignité de vie, l'esprit de justice et de compréhension bienveillante qui animait la presque totalité d'entre eux, quel que soit leur grade, et ceci est la meilleure des propagandes, la propagande par l'exemple.

STATISTIQUE PAR ANNÉE, DES VENTES, DE LA PRODU

		1920.		1921.		
Ventes (tonnes).....	{	Charbon.....	7.567.382	7.486.825		
		Coke.....	226.089	149.913		
		Agglomérés.....	33.381	27.818		
TOTAL.....		7.826.852	7.664.556			
Détail des ventes..... (mille tonnes et o/o)	{	France 1914.....	4.066	52 %	2.551	33,2 %
		Alsace et Lorraine.....	561	7,1 %	705	9,2 %
		TOTAL.....	4.627	59,1 %	3.256	42,4 %
		Sarre.....	2.790	35,7 %	2.840	37,1 %
		Allemagne.....	85	1,1 %	250	3,3 %
Exportation.....	325	4,1 %	1.319	17,2 %		
Prix moyen net de vente du charbon.....		86,35		77,78		
Stocks en fin d'année (tonnes).....		165.195		687.262		
Production nette (tonnes).....		9.198.714		9.336.493		
Nombre de jours de travail.....		301,5		278,3		
Personnel inscrit en fin d'année.....		71.383		72.893		
Rendement net (kilos).....		486		520		
Salaire.....		22,15		18,74		
Allocations familiales et indemnités chômage.....						
Prix de revient par tonne nette.....		67,06		61,92		
Résultat brut d'exploitation par tonne nette (en francs).....		15,5		11,78		
Immobilisations (tonne nette)....	{	en francs.....	3,29	5,60		
		en marks or.....	0,90	1,76		
Amortissements en marks or.....		1,49		1,54		
Résultat brut d'exploitation (francs) :						
Excédent.....	{	de recettes.....	146.538.958,65	151.274.189,30		
		de dépenses.....	"	"		
Compte de profits et pertes bruts, travaux neufs payés.	{	Bénéfice brut.....	106.409.025,45	49.028.231,03		
		Perte brute.....	"	"		
Compte de profits et pertes nets, en remplaçant les travaux neufs par les amortissements.	{	Bénéfice net.....	72.049.246,76	70.895.813,29		
		Perte nette.....	"	"		
Sur le bénéfice net il a été versé au Trésor.....		Néant.		20.000.000,00		

TION, DES IMMOBILISATIONS, DES PROFITS ET PERTES.

1922.		1923.		1924.		1925.		1926.		1927.	
9.967.298		7.726.148		12.159.816		10.973.389		11.650.837		10.944.855	
231.383		115.044		196.824		251.747		229.112		234.256	
"		"		"		"		"		"	
10.198.681		7.841.192		12.356.640		11.225.136		11.879.949		11.179.111	
3.110	30,5%	2.667	34,1%	4.304	34,8%	3.787	33,8%	4.266	35,9%	3.362	30,5%
808	7,9%	872	11,1%	1.175	9,5%	986	8,8%	1.230	10,4%	1.049	9,5%
3.918	38,4%	3.539	45,2%	5.479	44,3%	4.773	42,6%	5.496	46,3%	4.411	40,0%
3.627	35,6%	2.828	36,1%	4.075	33,0%	3.987	35,5%	4.353	36,5%	4.466	40,5%
1.182	11,6%	340	4,3%	1.065	8,6%	939	8,3%	778	6,6%	1.047	9,2%
1.472	14,4%	1.134	14,4%	1.738	16,1%	1.526	13,6%	1.253	10,6%	1.255	10,3%
54,68		70,10		76,55		82,12		110,57		106,81	
216.789		232.907		126.883		119.774		67.360		594.921	
10.943.311		8.945.658		13.648.046		12.597.116		13.318.819		13.193.754	
295,3		212,6		298,86		286,12		299,51		280,11	
72.684		74.205		75.016		72.789		74.585		68.221	
614		647		718		687		699		749	
15,56		20,29		21,57 } 24,37 2,80 }		24,24 } 27,06 2,82 }		31,33 } 34,07 2,74 }		34,80 } 38,02 3,22 }	
43,65		58,72		61,00		74,80		93,66		97,60	
13,71		12,56		14,8		7,97		16,28		6,68	
4,20		7,23		8,94		6,95		6,27		3,57	
1,41		1,79		1,97		1,44		1,01		0,59	
1,44		1,80		1,25		0,90		0,84		0,84	
200.609.465,65		112.010.123,84		201.968.177,04		100.442.794,00		217.748.789,04		88.122.244,02	
"		"		"		"		"		"	
108.110.876,01		51.291.243,33		78.110.857,05		34.567.699,26		137.954.857,98		46.095.477,58	
"		"		"		"		"		"	
99.919.364,06		35.119.311,33		121.996.262,85		66.753.491,58		152.024.457,73		26.461.195,66	
"		"		"		"		"		"	
60.000.000,00		50.000.000,00		34.543.561,35		10.059.541,85		112.580.229,10		23.693.909,85	

	1928.		1929.		1930.
Ventes (tonnes).....	Charbon..... 11.382.441 Coke 238.898 Agglomérés " TOTAL..... 11.621.339		11.463.639 213.171 " 11.676.810		10.750.130 273.705 " 11.023.835
Détail des ventes..... (mille tonnes et o/o)	France 1914..... 3.302 28 % Alsace et Lorraine..... 1.176 10 % TOTAL..... 4.478 38 %		3.523 30,1 % 1.455 12,5 % 4.978 42,6 %		2.980 27 % 1.613 14,5 % 4.593 41,5 %
	Sarre..... 4.567 39,9 % Allemagne..... 1.156 9,8 % Exportation..... 1.420 12,3 %		4.540 39,2 % 1.011 8,5 % 1.149 9,7 %		4.459 40,5 % 867 7,9 % 1.105 10,1 %
Prix moyen net de vente du charbon.....	93,90		104,42		108,52
Stocks en fin d'année (tonnes).....	171.148		59.264		256.403
Production nette (tonnes).....	12.661.797		13.095.447		12.751.542
Nombre de jours de travail.....	290,9		300,15		282,34
Personnel inscrit en fin d'année.....	60.535		61.399		57.807
Rendement net (kilos).....	822		846		888
Salaire.....	34,64		38,07		40,87
Allocations familiales et indemnités chômage.....	3,30 } 37,94		2,87 } 40,94		2,95 } 43,82
Prix de revient par tonne nette.....	89,89		92,50		95,04
Résultat brut d'exploitation par tonne nette (en francs).....	3,63		9,18		— 8,37
Immobilisations (tonne nette)....	en francs..... 3,29 en marks or..... 0,55		2,58 0,42		2,71 0,85
Amortissements en marks or.....	0,85		0,83		0,83
Résultat brut d'exploitation (francs) :	45.990.501,31		120.199.036,91		106.726.896,78
Excédent.....	"		"		"
Compte de profits et pertes bruts, travaux neufs payés.	Bénéfice brut..... 8.457.596,32 Perte brute..... " "		94.348.922,42 " "		88.629.056,64 " "
Compte de profits et pertes nets, en remplaçant les travaux neufs par les amortissements.	Bénéfice net..... " Perte nette..... 13.337.471,67		62.363.805,19 " "		59.690.360,07 " "
Sur le bénéfice net il a été versé au Trésor.....	"		62.000.000,00		40.000.000,00

1931.		1932.		1933.		1934.		JANVIER-FÉVRIER 1935.		TOTAUX DE 1920 à FÉVRIER 1935.
8.908.129		8.664.516		8.751.896		9.630.223		1.548.852		
227.064		201.504		233.942		181.008		24.069		
916		4.910		6.810		7.731		1.006		
9.136.179		8.870.930		8.992.648		9.818.962		1.573.927		
2.566	28 %	2.891	32,6 %	2.894	32,1 %	3.119	31,5 %	541	34,4 %	
1.276	14,1 %	1.214	13,7 %	1.144	12,8 %	1.223	12,5 %	184	11,6 %	
3.842	42,1 %	4.105	46,3 %	4.038	44,9 %	4.342	44 %	725	46 %	
3.601	39,4 %	3.003	33,9 %	3.265	36,3 %	3.712	38 %	572	36,4 %	
761	8,3 %	836	9,4 %	848	9,4 %	922	9,4 %	166	10,6 %	
932	10,2 %	927	10,4 %	842	9,4 %	843	8,6 %	111	7 %	
92,68		80,39		75,77		72,78		"		
585.121		454.207		342.673		168.730		54.291		
10.930.486		10.055.993		10.179.247		10.908.535		1.678.592		173.443.550
247,50		226,58		221,91		238,35		43,30		
53.893		47.167		45.859		45.366		44.175		
846		1.050		1.136		1.164		1.009		
38,59	} 41,94	37,78	} 41,66	37,56	} 41,43	37,50	} 41,15	39,66		
3,35		3,88		3,87		3,65				
93,17		81,96		74,91		72,12		"		
- 5,21		- 5,17		- 0,95		- 0,52		- 9,40		+ 7,80
3,62		1,92		0,46		0,15		0,041		4,08
0,60		0,38		0,08		0,025		0,007		0,93
0,97		1,09		1,08		0,025		0,007		1,08
56.978.680,19		51.925.796,43		- 9.453.420,36		- 5.653.119,17		- 15.739.016,52		1.351.863.138,95
91.382.974,39		94.135.686,66		- 16.481.594,70		- 18.429.744,66		- 19.214.811,41		563.359.031,23
115.980.432,06		132.623.302,22		- 79.599.708,97		- 18.164.086,66		- 17.999.542,04		389.568.763,90
"		"		"		"		"		412.877.242,15

BÉNÉFICES NETS ET RÉ

ANNÉE.	BÉNÉFICE DISPONIBLE pour le Trésor français.		RÉSERVE	
	fr.	c.	fr.	c.
1920.....			72.049.246,76	
1921.....	20.000.000,00		29.028.231,03	6.019.179,77
1922.....	60.000.000,00		39.919.364,06	
1923.....	50.000.000,00		967.713,82	
1924.....	34.543.561,35		- 141.964.555,67	229.417.256,97
1925.....	10.059.541,85			56.693.949,73
1926.....	112.580.229,10			39.444.228,63
1927.....	23.693.909,85			2.767.285,81
1928.....				- 13.337.471,67
1929.....	62.000.000,00			- 38.254.546,71
1930.....	40.000.000,00			
1931.....				- 57.150.071,99
1932.....				- 117.623.302,22
1933.....				- 79.599.703,97
1934.....				- 18.164.086,66
1935 (2 mois).....				- 10.212.717,69
ENSEMBLE de l'exploitation.....	412.877.242,15			
(1) Bénéfice indiqué à l'annexe I.....	66.753.491,58			Différence avec le bénéfice ici indiqué..... 29.321.015,89
(2) — — —.....	152.024.457,73		 24.404.845,16
(3) — — —.....	62.363.805,19		 3.204.212,95

SERVES DE 1920 À 1935.

VES.		RÉSULTATS D'APRÈS LES BILANS.				PART du SUPERBÉNÉFICE de Calsbrunn non encaissée par les Mines.		RÉSULTATS CORRIGÉS.					
PROVISION régulatrice de la valeur du capital mobilier.		PROVISION pour dépréciation et éventualités diverses.		BÉNÉFICES.		DÉFICIT.				BÉNÉFICE.		DÉFICIT.	
fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
"	"	"	"	72.049.246,76	"	"	"	"	"	72.049.246,76	"	"	"
15.848.402,49	"	"	"	70.895.813,29	"	"	"	"	"	70.895.813,29	"	"	"
"	"	"	"	99.919.364,06	"	"	"	"	"	99.919.364,06	"	"	"
15.848.402,49	"	"	"	35.119.311,33	"	"	"	"	"	35.119.311,33	"	"	"
"	"	"	"	121.996.262,65	"	"	"	56.651,00	"	122.052.913,65	"	"	"
"	"	29.321.015,89	(1)	96.074.507,47	"	"	"	33.518,00	"	96.108.025,47	"	"	"
"	"	24.404.845,16	(2)	176.429.302,89	"	"	"	343.556,00	"	176.772.858,89	"	"	"
"	"	"	"	26.461.195,66	"	"	"	576.123,00	"	27.037.318,66	"	"	"
"	"	"	"	"	"	13.337.471,67	"	611.236,00	"	"	"	12.726.235,67	"
"	"	35.414.138,95	(3)	59.159.592,24	"	"	"	"	"	59.159.592,24	"	"	"
"	"	19.690.360,07	"	59.690.360,07	"	"	"	"	"	59.690.360,07	"	"	"
"	"	- 58.830.360,07	"	"	"	115.980.432,06	"	"	"	"	"	115.980.432,06	"
"	"	- 15.000.000,00	"	"	"	132.623.302,22	"	"	"	"	"	132.623.302,22	"
"	"	"	"	"	"	79.599.703,97	"	"	"	"	"	79.599.703,97	"
"	"	"	"	"	"	18.164.086,66	"	"	"	"	"	18.164.086,66	"
"	"	- 7.786.824,35	"	"	"	17.999.542,04	"	"	"	"	"	17.999.542,04	"
"	"	27.213.175,65	"	440.090.417,80	"	"	"	1.621.084,00	"	441.711.501,80	"	"	"

Voir rapport de la Direction générale sur l'exercice 1925, pages 20 et 21.

— — — 1926, page 15.

— — — 1929, page 24.

DÉCOMPOSITION DES RÉSULTATS ANNUELS.

(EN MILLIERS DE FRANCS.)

ANNÉE.	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION.		COMPTE DE PROFITS ET PERTES (1).		SUBVEN- TIONS.	AMORTIS- SEMENTS.	RÉSULTAT ANNUEL.	
	Bénéfice.	Déficit.	Profit.	Perte.			BÉNÉFICE.	PERTE.
	francs.	francs.	francs.	francs.			francs.	francs.
1920.....	146.539	"	"	9.905	"	64.585	72.049	"
1921.....	151.274	"	"	(2) 48.437	1.544	30.398	70.895	"
1922.....	200.609	"	"	(2) 42.992	3.564	54.134	99.919	"
1923.....	112.010	"	7.947	"	3.969	80.869	35.119	"
1924.....	201.968	"	4.450	"	6.242	78.180	121.996	"
1925.....	100.443	"	29.494	"	7.806	55.378	66.753	"
1926.....	217.749	"	12.312	"	8.639	69.398	152.024	"
1927.....	88.122	"	14.503	"	9.419	66.745	26.461	"
1928.....	45.990	"	15.100	"	9.714	64.713	"	13.337
1929.....	120.199	"	18.341	"	10.439	65.738	62.363	"
1930.....	106.726	"	27.164	"	10.715	63.485	59.690	"
1931.....	"	56.978	17.084	"	11.895	64.191	"	115.980
1932.....	"	51.925	12.137	"	11.419	(3) 81.416	"	132.623
1933.....	"	9.453	9.056	"	11.350	67.852	"	79.599
1934.....	"	5.653	11.445	"	22.591	1.365	"	18.164
1935 (2 mois).....	"	15.739	893	"	3.085	68	"	17.999

(1) A l'exclusion des résultats d'exploitation et des subventions.
(2) L'impôt sur le charbon a été compris dans le compte de profits et pertes pendant les deux années 1921 et 1922.
(3) Y compris les amortissements exceptionnels sur Frankenholtz.

RÉÉVALUATION DES RÉSULTATS FINANCIERS

EN FRANCS STABILISÉS.

ANNÉE.	BÉNÉFICE.	DÉFICIT.	VALEUR MOYENNE du mark retenue pour le bilan.	VALEUR du MARK au pair.	VALEUR MOYENNE du franc de l'année exprimée en franc stabilisés.	BÉNÉFICE RÉÉVALUÉ.	DÉFICIT RÉÉVALUÉ.	TAUX par RAPPORT AU CAPITAL.	
								Bénéfice.	Déficit.
	francs.	francs.				francs.	francs.	p. 100.	p. 100.
1920.....	72.049.246	"	3,88	6,08	1,56	112.396.823	"	6,15	"
1921.....	70.895.813	"	2,98	"	2,04	144.627.458	"	7,92	"
1922.....	99.919.364	"	3,44	"	1,76	175.858.080	"	9,62	"
1923.....	35.119.311	"	4,43	"	1,37	48.113.456	"	2,64	"
1924.....	122.052.913	"	4,43	"	1,37	167.212.490	"	8,95	"
1925.....	96.108.025	"	6,34	"	0,95	91.302.623	"	5,01	"
1926.....	176.772.858	"	6,03	"	1,01	178.540.586	"	9,80	"
1927.....	27.037.318	"	6,06	"	1,00	27.037.318	"	1,48	"
1928.....	"	12.726.235	6,08	"	1,00	"	12.726.235	"	0,69
1929.....	59.159.592	"	"	"	1,00	59.159.592	"	3,24	"
1930.....	59.690.360	"	"	"	1,00	59.690.360	"	3,27	"
1931.....	"	115.980.432	"	"	1,00	"	115.980.432	"	6,35
1932.....	"	132.623.302	"	"	1,00	"	132.623.302	"	7,26
1933.....	"	79.599.703	"	"	1,00	"	79.599.703	"	4,36
1934.....	"	18.164.086	"	"	1,00	"	18.164.086	"	1,00
1935 (2 mois).....	"	17.999.542	"	"	1,00	"	17.999.542	"	0,99

Bénéfice réévalué de l'ensemble des 15 années : 686.845.486 francs.
Taux annuel moyen : 2,5 %.

BILANS ANNUELS COM

	10 JANVIER 1920.	FIN 1920.
	en marks or.	en marks or.
Immobilisations reçues de l'Allemagne.....	281.826.363,66	281.826.363,66
Immobilisations acquises pendant les exercices antérieurs.....	"	"
Immobilisations acquises pendant l'exercice.....	"	+ 8.285.770,80
<i>A déduire :</i>		
Amortissements pendant les exercices antérieurs.....	"	"
Amortissements normaux de l'exercice.....	"	- 13.721.470,56
Immobilisations vendues.....	"	"
<i>A ajouter :</i>		
Valeur de la mine de Frankenholz.....	6.000.000,00	+ 6.000.000,00
TOTAL du compte immobilisations.....	287.826.363,66	282.390.663,90
Taux de conversion du mark-or en francs.....	× 2,79	× 3,88
	en francs français.	en francs français.
Immobilisé :		
Immobilisations (amortissements déduits).....	803.035.554,62	1.095.675.775,93
Dépôt au Trésor en contre-partie des billets en circulation.....	"	814.000,00
Titres et valeurs du portefeuille.....	"	"
Engagé.....	"	814.000,00
Stocks de ravitaillement.....	3.963.808,00	"
Matériel et fournitures en magasin.....	12.969.909,00	32.872.052,86
Stocks de produits extraits ou fabriqués.....	2.598.065,00	9.710.000,00
Valeurs à l'encaissement.....	"	"
Société de Frankenholz (fonds de roulement).....	"	"
Débiteurs :		
Acheteurs.....	"	159.206.673,72
Fournisseurs (travaux neufs).....	14.432.663,38	"
Fournisseurs (exploitation).....	"	1.209.937,79
Divers.....	"	1.574.259,35
Prêts à l'office de ravitaillement des mineurs.....	"	"
aux coopératives.....	"	"
aux ouvriers.....	"	1.881.769,00
aux caisses d'assurances.....	"	"
Ristournes dues par le Bureau national des charbons.....	"	"
Administrations allemandes.....	"	9.122.996,31
Office franco-allemand de compensation.....	"	"
Bons de la Défense nationale.....	"	20.000.000,00
Obligations du Crédit national.....	"	"
Réalisable.....	33.964.445,38	235.577.689,03
Numéraire et valeurs de la caisse.....	"	6.728.256,89
Dépôts au Trésor, dans les banques et divers à court terme.....	"	62.311.680,23
Disponible.....	"	69.039.937,12
Créances douteuses.....	"	"
Titres en dépôt, cautionnements et divers.....	"	"
Charges exceptionnelles correspondant aux premières mesures de licenciement du personnel.....	"	"
Compte d'ordre.....	"	"
TOTAL DE L'ACTIF.....	837.000.000,00	1.401.107.402,08

PARÉS. — ACTIF.

FIN 1921.	FIN 1922.	FIN 1923.	FIN 1924.	FIN 1925.	FIN 1926.
en marks or.					
281.826.363,66	281.826.363,66	281.826.363,66	281.826.363,66	281.826.363,66	281.826.363,66
+ 8.285.770,80	+ 24.719.066,51	+ 40.152.744,51	56.161.363,09	82.097.910,31	101.215.320,98
+ 16.433.295,71	+ 15.433.678,00	+ 16.008.618,58	26.936.547,22	18.117.410,67	13.490.987,50
- 13.721.470,56	- 28.134.907,29	- 43.865.199,38	- 59.974.202,09	- 77.004.337,21	- 88.305.604,04
- 14.413.436,78	- 15.730.292,09	- 16.109.002,71	- 17.030.135,12	- 11.209.096,30	- 11.119.878,92
"	"	"	"	- 92.170,53	- 122.064,39
+ 6.000.000,00	+ 6.000.000,00	+ 6.000.000,00	+ 6.000.000,00	+ 6.000.000,00	+ 6.000.000,00
284.410.522,88	284.113.908,79	284.013.524,66	293.919.936,76	300.736.080,60	302.985.124,79
× 2,98	× 3,44	× 4,43	× 4,43	× 6,34	× 6,03
en francs français.					
847.543.358,19	977.351.846,24	1.258.179.914,24	1.302.065.319,84	1.906.666.751,00	1.827.000.302,48
2.614.000,00	3.543.000,00	5.672.000,00	1.570.000,00	864.000,00	819.000,00
75.000,00	"	"	"	2.315.185,45	40.185,45
2.689.000,00	3.543.000,00	5.672.000,00	1.570.000,00	3.179.185,45	859.185,45
"	"	"	"	"	"
21.407.871,66	26.928.709,30	52.645.048,53	91.561.173,80	90.628.390,44	137.638.960,62
28.004.124,85	10.558.195,78	11.931.091,33	7.352.613,31	7.950.480,70	6.995.382,93
"	"	"	8.999.821,39	13.085.065,46	21.091.611,10
"	"	"	"	"	"
133.408.691,99	128.168.012,27	157.478.747,51	161.452.123,89	194.425.496,49	179.690.586,13
2.965.467,11	6.682.117,31	21.465.114,55	36.236.158,20	33.057.328,63	10.486.667,64
2.209.514,38	2.179.131,06	1.721.519,34	5.609.060,46	2.856.419,10	4.607.149,42
3.000.000,00	"	"	4.819.740,55	3.728.359,33	6.781.182,62
"	"	"	"	"	"
3.416.293,19	1.670.210,80	3.577.274,14	611.204,60	614.725,15	1.278.234,38
"	"	4.583.700,01	2.277.113,57	8.145.165,96	4.333.369,92
7.921.110,00	"	"	6.014.208,75	5.746.268,09	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
90.000.000,00	120.000.000,00	55.000.000,00	55.000.000,00	60.000.000,00	97.000.000,00
"	"	"	2.332.500,00	"	"
292.323.073,18	296.186.376,52	308.402.495,41	382.265.718,52	420.237.699,35	469.903.144,76
2.558.148,97	2.883.857,01	8.611.564,91	5.558.113,56	5.370.186,47	8.622.660,85
19.417.614,66	43.756.956,06	23.231.117,59	30.236.023,20	39.232.916,73	111.849.567,12
21.975.763,63	46.640.813,07	31.842.682,50	35.794.136,76	44.603.103,20	120.472.227,97
"	337.070,97	432.385,94	526.548,01	900.309,37	874.095,81
"	654.810,00	785.056,24	6.704.365,00	6.536.993,40	585.432,05
"	"	"	"	"	"
"	991.880,97	1.217.442,18	7.230.913,01	7.437.302,77	1.459.527,86
1.164.541.195,00	1.324.713.916,80	1.605.314.534,33	1.728.926.088,13	2.382.124.041,77	2.419.694.388,52

	FIN 1927.	FIN 1928.	FIN 1929.
	en marks or.	en marks or.	en marks or.
Immobilisations reçues de l'Allemagne	281.826.363,66	281.826.363,66	281.826.363,66
Immobilisations acquises pendant les exercices antérieurs	114.706.308,48	122.445.163,90	129.466.656,05
Immobilisations acquises pendant l'exercice	7.738.855,42	7.021.492,15	5.511.468,37
<i>A déduire :</i>			
Amortissements pendant les exercices antérieurs	- 99.547.547,35	- 110.666.511,83	- 121.488.095,31
Amortissements normaux de l'exercice	- 10.993.613,78	- 10.604.907,99	- 10.772.178,44
Immobilisations vendues	- 125.350,70	- 216.675,49	- 35.676,07
<i>A ajouter :</i>			
Valeur de la mine de Frankenholz	+ 6.000.000,00	+ 6.000.000,00	+ 6.000.000,00
TOTAL du compte immobilisations	299.605.015,73	295.804.924,40	290.508.538,26
Taux de conversion du mark-or en francs	× 6,06	× 6,08	× 6,08
	en francs français.	en francs français.	en francs français.
Immobilisé :			
Immobilisations (amortissements déduits)	1.815.606.395,32	1.798.493.940,35	1.766.291.912,62
Dépôt au Trésor en contre-partie des billets en circulation	819.000,00	819.000,00	#
Titres et valeurs du portefeuille	507.759,00	27.927.524,21	508.509,00
Engagé	1.326.759,00	28.746.524,21	508.509,00
Stocks de ravitaillement	#	#	#
Matériel et fournitures en magasin	131.604.294,88	117.973.428,01	107.419.741,90
Stocks de produits extraits ou fabriqués	40.453.491,57	11.652.585,18	4.867.004,95
Valeurs à l'encaissement	15.210.726,39	5.276.219,82	5.268.280,95
Société Frankenholz (fonds de roulement)	#	#	#
Débiteurs :			
Acheteurs	137.725.261,32	132.995.658,72	156.390.183,28
Fournisseurs (travaux neufs)	7.664.410,73	4.502.356,49	1.951.918,90
Fournisseurs (exploitation)	4.477.181,84	1.230.915,92	2.020.449,69
Divers	6.390.698,66	8.140.612,56	15.075.739,75
Prêts à l'office de ravitaillement des mineurs	#	#	#
aux coopératives	617.970,43	253.500,00	180.000,00
aux ouvriers	2.886.645,93	2.385.242,50	2.107.953,90
aux caisses d'assurances	#	#	1.134.163,35
Ristournes dues par le Bureau national des charbons	#	#	#
Administrations allemandes	#	#	#
Office franco-allemand de compensation	#	#	#
Bons de la Défense nationale	#	#	#
Obligations du crédit national	#	#	#
Réalisable	347.330.681,75	284.410.519,20	296.415.436,67
Numéraire et valeurs de la caisse	9.668.773,39	11.006.648,36	11.703.261,73
Dépôts au Trésor dans les banques et divers à court terme	205.640.140,37	211.253.925,38	275.567.943,15
Disponible	215.308.913,76	222.260.573,74	287.271.204,88
Créances douteuses	276.047,15	259.076,35	236.116,27
Titres en dépôt, cautionnements et divers	706.533,15	607.093,85	776.459,85
Charges exceptionnelles correspondant aux premières mesures de licenciement du personnel	#	#	#
Compte d'ordre	982.580,30	866.170,20	1.012.576,12
TOTAL DE L'ACTIF	2.380.555.330,13	2.334.777.727,70	2.351.499.639,29

FIN 1930.	FIN 1931.	FIN 1932.	FIN 1933.	FIN 1934.	FIN FÉVRIER 1935.
en francs français.					
1.713.504.291,05	1.713.504.291,05	1.749.984.291,05	1.749.984.291,05	1.749.984.291,05	1.749.984.291,05
820.666.996,47	855.213.609,91	931.276.978,56	950.654.911,07	955.388.703,23	957.018.979,74
34.546.613,44	39.593.355,78	19.377.932,51	4.733.792,16	1.630.276,51	68.557,66
- 804.359.374,90	- 868.619.525,34	- 959.981.978,98	- 1.028.463.574,95	- 1.097.259.443,63	- 1.098.889.720,14
- 63.485.310,01	- 64.190.813,45	- 67.310.361,74	- 67.851.901,43	- 1.364.618,51	- 68.557,66
- 774.840,43	- 146.440,99	- 1.171.234,23	- 943.967,25	- 265.658,00	-
+ 36.480.000,00	36.480.000,00	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
1.736.578.375,62	1.711.834.476,96	1.672.175.627,17	1.608.113.550,65	1.608.113.550,65	1.608.113.550,65
"	"	"	"	"	"
526.009,00	778.729,50	901.498,90	742.461,80	742.461,80	742.461,80
526.009,00	778.729,50	901.498,90	742.461,80	742.461,80	742.461,80
"	"	"	"	"	"
124.919.487,73	108.038.190,85	57.436.619,55	44.727.510,31	37.316.340,27	33.891.934,69
19.839.941,53	41.001.945,81	28.181.289,14	19.907.042,11	10.606.251,25	2.669.474,71
7.717.121,59	4.117.150,69	2.481.585,73	3.173.047,93	3.218.936,12	3.223.241,67
"	"	2.585.878,83	2.705.478,73	3.938.208,65	3.351.426,93
122.951.940,73	98.586.203,69	105.870.357,10	98.623.171,38	96.763.282,43	109.257.626,86
2.392.464,60	1.082.941,38	88.333,00	11.500,00	"	"
218.860,24	645.880,94	773.425,17	953.416,84	472.274,99	"
16.077.260,77	14.662.644,56	13.820.794,73	10.825.833,36	11.308.106,04	18.130.632,32
"	"	"	"	"	"
153.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00	55.000,00	30.000,00
2.293.054,35	1.632.963,89	1.719.972,30	1.437.165,00	1.435.077,40	459.285,13
1.134.163,35	1.796.806,71	4.659.501,72	4.633.915,79	5.149.698,84	1.519.698,84
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	23.185.362,32
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
297.697.294,89	271.644.728,52	217.697.756,77	187.078.081,45	170.263.175,99	195.718.683,47
11.540.834,29	2.971.178,20	2.302.270,95	1.393.579,07	1.557.120,94	4.874.200,07
292.410.567,49	181.045.549,06	149.775.002,11	160.517.361,53	152.225.369,57	106.654.129,55
303.951.401,78	184.016.727,26	152.077.273,06	161.910.940,60	153.782.490,51	111.528.329,62
161.454,00	179.063,16	310.669,16	1.777.717,92	874.480,20	834.679,20
725.346,85	805.585,35	776.652,35	745.609,35	758.684,85	823.544,85
"	"	"	"	"	2.737.394,21
886.800,85	984.648,51	1.087.321,51	2.523.327,27	1.633.165,05	4.395.618,26
2.339.639.882,14	2.169.259.310,75	2.043.939.477,91	1.960.368.361,77	1.934.534.844,00	1.920.498.643,80

BILANS ANNUELS COM

	10 JANVIER 1920.	FIN 1920.
	En francs français.	En francs français.
Capital investi :		
Apport de l'État français (300 millions de marks-or).....	837.000.000,00	1.164.000.000,00
Réserve investie dans les immobilisations.....	"	"
Réserve investie dans le fonds de roulement.....	"	"
Réserve générale.....	"	"
Compte provisionnel.....	"	72.049.246,76
Provision régulatrice de la valeur du capital mobilier.....	"	"
Fonds d'assurances accidents.....	"	"
Provision pour dépréciation des stocks de matériel, pour dépréciations diverses ou pour éventualités diverses.....	"	"
Capital acquis.....	"	72.049.246,76
Avance du Trésor.....	"	39.325.000,00
Intérêts dus au Trésor.....	"	1.815.831,00
Salaires et traitements.....	"	41.936.014,51
Caisses d'assurances.....	"	"
Société de Frankenholtz (travaux neufs).....	"	"
Créditeurs :		
Acheteurs.....	"	1.983.214,18
Fournisseurs (travaux neufs).....	"	31.162.616,70
Fournisseurs (exploitation).....	"	"
Impôts.....	"	2.814.955,00
Divers.....	"	4.576.928,58
Surtaxes revenant au Bureau national des charbons.....	"	30.111.410,65
Kohlensteuer.....	"	1.977.927,36
Administrations allemandes.....	"	8.354.257,34
Billets en circulation.....	"	1.000.000,00
Exigible (capital emprunté).....	"	165.058.155,32
Provision pour créances douteuses.....	"	"
Titres déposés en cautionnement.....	"	"
Comptes d'ordre.....	"	"
Reliquat dû au Trésor sur les bénéfices des exercices antérieurs.....	"	"
Bénéfice disponible de l'exercice.....	"	"
Profits.....	"	"
TOTAL DU PASSIF.....	837.000.000,00	1.401.107.402,08

PARÉS. — PASSIF.

FIN 1921.	FIN 1922.	FIN 1923.	FIN 1924.	FIN 1925.	FIN 1926.
En francs français.	En francs français.	En francs français.	En francs français.	En francs français.	En francs français.
894.000.000,00	1.032.000.000,00	1.329.000.000,00	1.329.000.000,00	1.902.000.000,00	1.809.000.000,00
6.019.179,77	6.019.179,77	6.019.179,77	26.994.528,83 208.441.907,91	81.847.605,40 210.282.781,07	91.407.329,61 240.167.285,49
"	"	"	"	"	"
101.077.477,79	140.996.841,85	141.964.555,67	"	"	"
15.848.402,49	15.848.402,49	"	"	"	"
"	"	"	8.525.075,41	"	"
"	"	"	"	29.321.015,89	53.725.861,05
122.945.060,05	162.864.424,11	147.983.735,44	243.961.512,15	321.451.402,36	385.300.476,15
39.325.000,00	"	"	"	"	"
3.782.091,00	"	"	"	"	"
29.702.926,08	17.844.251,85	25.857.170,05	36.848.465,29	41.512.622,22	50.128.548,29
6.013.174,34	8.053.636,08	10.579.051,80	1.084.850,30	908.535,01	1.629.073,58
"	"	"	"	"	"
8.170.663,22	6.454.691,12	7.329.470,64	5.584.366,55	3.869.579,23	9.502.490,18
10.395.980,64	15.988.782,37	19.062.162,95	35.456.711,52	26.427.234,51	4.911.304,40
2.282.172,65	"	"	7.123.753,02	5.096.467,99	32.198.132,53
5.640.283,55	5.119.163,74	1.139.986,84	1.463.954,94	2.700.794,48	8.946.258,95
2.510.609,35	"	"	"	"	2.966.347,48
15.973.234,12	12.301.896,56	7.398.514,43	"	"	"
"	"	"	"	"	"
2.800.000,00	3.750.000,00	5.747.000,00	1.628.000,00	1.117.000,00	1.072.000,00
127.596.134,95	69.512.421,72	77.113.356,71	89.190.101,62	81.632.233,44	111.354.155,41
"	337.070,97	432.385,94	526.548,01	900.309,37	874.095,81
"	"	785.056,24	6.704.365,00	6.536.993,40	585.432,05
"	337.070,97	1.217.442,18	7.230.913,01	7.437.302,77	1.459.527,86
"	"	"	25.000.000,00	59.543.561,35	"
20.000.000,00	60.000.000,00	50.000.000,00	34.543.561,35	10.059.541,85	112.580.229,10
20.000.000,00	60.000.000,00	50.000.000,00	59.543.561,35	69.603.103,20	112.580.229,10
1.164.541.195,00	1.324.713.916,80	1.605.314.534,33	1.728.926.088,13	2.380.124.041,77	2.419.694.388,52

	FIN 1927.	FIN 1928.	FIN 1929.
	En francs français.	En francs français.	En francs français.
Capital investi :			
Apport de l'État français (300 millions de marks-or).....	1.818.000.000,00	1.824.000.000,00	1.824.000.000,00
Réserve investie dans les immobilisations.....	334.341.900,91	321.004.429,24	282.749.882,53
Réserve investie dans le fonds de roulement.....	"	"	"
Réserve générale.....	"	"	"
Compte provisionnel.....	"	"	"
Provision régulatrice de la valeur du capital mobilier.....	"	"	"
Fonds d'assurances accidents.....	"	"	"
Provision pour dépréciation des stocks de matériel, pour dépréciations diverses ou pour éventualités diverses.....	53.725.861,05	53.725.861,05	89.140.000,00
Capital acquis.....	388.067.761,96	374.730.290,29	371.889.882,53
Avance du Trésor.....	"	"	"
Intérêts dus au Trésor.....	"	"	"
Salaires et traitements.....	38.156.571,54	35.672.256,75	42.205.669,40
Caisses d'assurances.....	6.560.903,94	1.785.334,20	2.858.367,54
Société de Frankenholz (travaux neufs).....	"	"	"
Créditeurs :			
Acheteurs.....	8.301.376,20	6.324.017,97	5.515.231,68
Fournisseurs (travaux neufs).....	3.436.477,65	1.793.773,02	1.820.439,09
Fournisseurs (exploitation).....	29.370.309,18	25.299.646,36	25.951.320,39
Impôts.....	7.152.412,23	11.699.639,07	12.625.152,74
Divers.....	3.180.798,18	1.534.599,84	1.620.999,80
Surtaxes revenant au Bureau national des charbons.....	"	"	"
Kohlensteuer.....	"	"	"
Administrations allemandes.....	"	"	"
Billets en circulation.....	1.072.000,00	1.072.000,00	"
Exigible (capital emprunté).....	97.230.848,92	85.181.267,21	92.597.180,64
Provision pour créances douteuses.....	276.047,15	259.076,35	236.116,27
Titres déposés en cautionnement.....	706.533,15	607.093,85	776.459,85
Comptes d'ordre.....	982.580,30	866.170,20	1.012.576,12
Reliquat dû au Trésor sur les bénéfices des exercices antérieurs....	52.580.229,10	50.000.000,00	"
Bénéfice disponible de l'exercice.....	23.693.909,85	"	62.000.000,00
Profits.....	76.274.138,95	50.000.000,00	62.000.000,00
TOTAL DU PASSIF.....	2.380.555.330,13	2.334.777.727,70	2.351.499.639,29

FIN 1930.	FIN 1931.	FIN 1932.	FIN 1933.	FIN 1934.	FIN FÉVRIER 1935.
En francs français.					
1.824.000.000,00	1.824.000.000,00	1.824.000.000,00	1.824.000.000,00	1.824.000.000,00	1.824.000.000,00
282.749.882,53	"	"	"	"	"
"	225.599.810,54	107.976.508,32	28.376.804,35	10.212.717,69	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
72.000.000,00	50.000.000,00	35.000.000,00	35.000.000,00	35.000.000,00	27.213.175,65
36.830.360,07					
391.580.242,60	275.599.810,54	142.976.508,32	63.376.804,35	45.212.717,69	27.213.175,65
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
36.885.623,11	27.987.539,57	26.855.546,12	25.624.595,43	25.907.998,58	26.623.088,19
2.857.823,10	1.729.352,42	1.428.598,76	1.583.984,64	1.796.635,53	2.073.107,31
"	"	15.000.000,00	10.000.000,00	5.000.000,00	5.000.000,00
3.497.790,45	3.170.251,66	2.539.052,59	3.631.080,75	1.797.450,43	1.873.549,50
1.854.344,68	2.591.032,15	618.790,43	149.473,42	73.731,77	4.233,00
25.843.533,00	21.868.231,92	17.094.378,53	16.854.466,91	18.232.442,85	20.085.810,57
9.667.142,31	8.209.949,71	8.891.071,63	8.084.201,83	7.765.380,56	7.917.557,73
2.566.582,04	3.118.494,27	3.448.210,02	4.540.427,17	3.115.321,54	4.049.897,80
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"
83.172.838,69	68.674.851,70	75.875.648,08	70.468.230,15	63.688.961,26	67.627.244,10
161.454,00	179.063,16	310.669,16	1.777.717,92	874.480,20	834.679,20
725.346,85	805.585,35	776.652,35	745.609,35	758.684,85	823.544,85
886.800,85	984.648,51	1.087.321,51	2.523.327,27	1.633.165,05	1.658.224,05
"	"	"	"	"	"
40.000.000,00	"	"	"	"	"
40.000.000,00	"	"	"	"	"
2.339.639.882,14	2.169.259.310,75	2.043.939.477,91	1.960.368.361,77	1.934.534.844,00	1.920.498.643,80

